

Patrimoines et coopération décentralisée



SITES &
-CITÉS
REMARQUABLES
/ FRANCE

Patrimoines et coopération décentralisée



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Introduction	8
I. Le patrimoine, enjeu majeur de l'action extérieure des collectivités territoriales	10
1.1. Le patrimoine, une valeur largement partagée	11
1.2. Les enjeux locaux et nationaux du patrimoine	12
1.3. Le cadre institutionnel et financier	15
1.3.1 Le cadre institutionnel et les grandes conventions internationales	15
1.3.2 Les financements internationaux autour des patrimoines	18
1.4. La pratique française : politiques, institutions et outils	20
1.5. Interventions des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et de patrimoine	23
II. La mobilisation des acteurs pour le patrimoine	28
2.1. Organisations et réseaux internationaux	29
2.2. Organisations et réseaux européens	36
2.3. Organisations et réseaux nationaux	41
2.3.1 Partenaires institutionnels et agences nationales	41
2.3.2 Réseaux de collectivités territoriales	45
2.3.3 Réseaux de professionnels	56
2.3.4 Instituts et formations	62
2.4. Principaux financeurs et maîtres d'ouvrage	66
III. Les grands types d'intervention et l'analyse des pratiques	72
3.1. Législation, réglementation et gouvernance autour des patrimoines	76
3.2. Préservation des patrimoines	99
3.3. Sensibilisation des publics au patrimoine	113
3.4. Patrimoines et développement territorial	142
3.5. Patrimoines et attractivité	160
3.6. Plateformes et réseaux, un modèle de coopération élargie	181
Conclusion	190
Ressources	194

Martin Malvy

Ancien Ministre, Président de Sites & Cités remarquables de France



Témoignage de l'histoire des civilisations, les patrimoines façonnent, caractérisent et mettent en récit les territoires. Dans leur pluralité, ils embrassent monuments, architectures vernaculaires, paysages urbains et naturels, sites historiques, traditions, rituels et savoir-faire propres à chaque société, musique et écriture jusqu'à la manière de se nourrir et de se vêtir. Notre vie se déroule au milieu des patrimoines dont la diversité traduit celle des sociétés qui n'ont cessé d'enrichir et de faire évoluer cet héritage : le patrimoine.

Dans le contexte des profondes mutations sociales, environnementales et économiques que nous traversons, sa préservation, sa sauvegarde sont fondamentales pour la structuration de nos sociétés et le maintien de leur identité. Les choix pour y parvenir sont politiques. Labouissement dépend pour une large part de l'engagement citoyen.

Veiller à la bonne transmission de l'héritage sans pour autant faire abstraction des usages contemporains, ni oublier que tout patrimoine a un jour été moderne et innovant, tel est le défi que Sites & Cités remarquables et ses 250 collectivités membres se sont lancés.

Outre son indéniable richesse patrimoniale, la France est reconnue et sollicitée internationalement pour ses savoir-

faire et la qualité de ses professionnels dans chacun des thèmes abordés. Les collectivités et les autorités locales françaises développent des politiques volontaires en la matière, comme l'illustrent de manière significative les territoires de Sites & Cités remarquables, porteurs d'un site patrimonial remarquable ou du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

En parallèle, villes, intercommunalités, départements et régions de France, dans le cadre de la coopération internationale qui leur est reconnue comme compétence, développent des projets internationaux et participent au dynamisme d'une diplomatie territoriale. Les autorités locales de tous les pays ont ainsi la possibilité de s'associer et de collaborer, offrant à leurs populations une fenêtre sur le monde, tout en répondant à leurs besoins propres. Valeur universelle, les patrimoines constituent un domaine majeur de la coopération qui investit de nombreux autres sujets tels que la gouvernance, la citoyenneté, l'urbanisme, l'environnement, l'attractivité ou encore le développement économique.

Dès sa création en 2000, Sites & Cités remarquables a su mettre son expertise patrimoniale et celle de ses membres à la disposition de partenaires internationaux. Dans la région des Balkans, Sites & Cités remarquables accompagne le processus de décentralisation des pays, notamment ceux issus

de l'ancienne Yougoslavie, à travers un soutien à la gouvernance et à la gestion de leurs patrimoines. Plus largement, en Europe centrale et orientale, notre association développe des coopérations à la demande des autorités locales et nationales, soucieuses de mieux protéger et mettre en valeur leurs richesses patrimoniales. Au Mali, la démarche visant à appliquer une réglementation pour ouvrir aux communes des opportunités de développement économique et social dans le cadre d'une mise en valeur du patrimoine s'est concrétisée dans le chantier-pilote de Ségou, pour la préservation et la mise en valeur du bâti en terre.

Missions d'expertise, formations, rencontres, opérations pilotes, accompagnement de réseaux thématiques et de coopérations décentralisées constituent les principales actions de coopération en Europe mais également dans les territoires extra-européens partenaires, au Mali, au Liban, en Amérique Latine et en Asie plus particulièrement.

Véritable boîte à outils à l'usage des élus et professionnels des collectivités, en France et dans le monde, le *vade-mecum Patrimoines et Coopération décentralisée*, qui fait suite et actualise la première version de 2012, présente des exemples de coopérations fructueuses qui révèlent la richesse des patrimoines à préserver et la multiplicité des projets sur cette thématique.

En étroite partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en lien avec le Ministère de la Culture et avec le concours de nos membres et partenaires, nous encourageons vivement les territoires de toutes tailles et de toutes régions à mettre en œuvre de tels projets dont les retombées économiques, culturelles et sociales ont largement été prouvées.

Christine Moro

Ambassadeur, Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



La préservation du patrimoine, comme témoignage d'une histoire événementielle ou sociale et économique, a fait l'objet au cours des dernières décennies d'une attention accrue de la part de nos concitoyens comme en témoigne le succès croissant, d'année en année, des « journées européennes du patrimoine » au mois de septembre.

Cet intérêt se double d'une prise de conscience du rôle que joue le patrimoine comme facteur de développement culturel et humain et de son potentiel sur le plan de l'attractivité économique et touristique.

Les collectivités territoriales sont souvent en première ligne pour protéger, restaurer et valoriser le patrimoine situé sur leur territoire. Leur détermination, vision stratégique et savoir-faire sont reconnus et font l'objet d'un partage à l'international avec les collectivités partenaires qui se reconnaissent dans les mêmes objectifs et sensibilités. Ainsi, la thématique du patrimoine tient une place importante dans l'action internationale des collectivités, comme en témoignent les 141 projets de coopération liés au patrimoine recensés par l'Atlas français de la coopération décentralisée. La Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des

Affaires étrangères a d'ailleurs soutenu financièrement de nombreux projets ayant trait au patrimoine, dont certains présentés dans ce vade-mecum.

Pour toutes ces raisons, la DAECT est heureuse d'avoir pu participer à la rédaction de ce vade-mecum, dont l'objectif est de servir de méthodologie à de nouveaux partenariats et par là même d'ouvrir la voie à de nouveaux projets de coopération décentralisée. Son but est également de promouvoir l'engagement et le travail des collectivités territoriales françaises et de leurs partenaires ayant d'ores et déjà mené à bien des projets dans le domaine du patrimoine.

Je remercie Sites & Cités remarquables de France pour le travail effectué au fil des années dans l'accompagnement des collectivités territoriales sur ces sujets, et tout particulièrement pour la réalisation de ce vade-mecum actualisé aussi opérationnel qu'agréable à consulter.

Bruno Favel

Chef du département des Affaires européennes et internationales - Direction générale des patrimoines - Ministère de la Culture



Le patrimoine est depuis de nombreuses années au cœur des stratégies et des enjeux de développement dans de nombreux pays. Les destructions du fait des guerres, de volontés délibérées ou de catastrophes naturelles, ont mis en valeur en exergue ce rôle symbolique et fort qu'il joue dans nos sociétés.

La France est reconnue pour avoir une législation ancienne de constitution, de protection et de conservation du patrimoine, des outils pertinents de gestion qu'elle a su mettre en place et faire évoluer depuis de nombreuses décennies. Ainsi, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine portée par le Ministère de la Culture modernise la protection du patrimoine et refonde le partenariat avec les collectivités territoriales, les citoyens et les associations qui agissent, aux côtés de l'État, pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Cette loi prend en compte pour la première fois dans le droit français les modalités de gestion des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en intégrant leur prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme afin de garantir leur conservation et leur mise en valeur, conformément à la convention de 1972 relative au patrimoine mondial. Dans un souci de lisibilité, elle consacre sous une

appellation unique de « Sites patrimoniaux remarquables » les secteurs sauvegardés, ZPPAUP et AVAP.

Soucieux de partager cette expérience ancienne, le Ministère de la Culture a toujours souhaité répondre aux nombreuses demandes d'expertise qui émanent de pays aussi variés que la Roumanie, l'Albanie, la République de Macédoine du Nord, le Kosovo, la Tunisie, la Chine, le Mali et bien d'autres. Afin de répondre à ces demandes qui concernent aussi bien l'élaboration de législations nationales adaptées que la mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine, le Ministère de la Culture s'appuie sur les compétences de ses professionnels et de ceux des collectivités locales. Ce travail a été formalisé par une convention entre la Direction générale des patrimoines et Sites & Cités remarquables de France, afin que cette dernière puisse apporter tout son savoir-faire dans les coopérations internationales patrimoniales.

Ce vade-mecum sur la coopération décentralisée dans le domaine du patrimoine a pour ambition de diffuser et proposer le plus largement possible les leçons retirées par notre pays de sa propre expérience.

INTRODUCTION

Force culturelle et économique, les patrimoines sont aujourd'hui au cœur de nombreux défis de nos sociétés. Malgré une reconnaissance internationale, ils demeurent fragiles et vulnérables et font continuellement face aux conflits politiques et armés, aux phénomènes de standardisation des modes de vie, d'urbanisation anarchique, de pollution atmosphérique ou encore de tourisme non maîtrisé.

Dans ces conditions, comment préserver les traditions culturelles locales ? Comment répondre aux besoins de modernisation de l'environnement urbain tout en sauvant les quartiers historiques de nos villes ?

Grâce à leur capacité à fédérer, les patrimoines parviennent à mobiliser populations et acteurs du territoire. Élément manifeste de la richesse culturelle des pays et symbole d'une propriété collective, ils font de plus en plus l'objet de mesures politiques et d'actions engagées par les institutions ou la société civile. Non limité aux seules dimensions identitaires et culturelles, cet héritage concerne de nombreux autres domaines comme l'urbanisme, la gouvernance, le cadre de vie, l'habitat, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires, et est moteur d'une dynamique plus globale de développement territorial.

La pluralité des enjeux associés aux patrimoines génère un intérêt grandissant aussi bien de la part de la communauté internationale que de celle des autorités locales, notamment de collectivités territoriales françaises. Ces dernières disposent d'une riche expertise en la matière qu'elles partagent de plus en plus avec leurs partenaires internationaux. Les patrimoines constituent naturellement une importante thématique des projets de coopération internationale dont les coopérations décentralisées¹.

L'interdépendance des territoires est aujourd'hui une évidence. Le contexte global de décentralisation conduit au renforcement des autorités locales qui sont tenues d'articuler enjeux locaux et stratégies internationales. À ce titre, la coopération décentralisée combine les échelles de gouvernance locale et globale.

Dans une perspective d'intérêt mutuel, les territoires partenaires peuvent confronter et partager leurs pratiques dans des domaines de compétence variés. La coopération, du fait de sa transversalité, mobilise ainsi de nombreux acteurs. L'expertise bilatérale participe à l'évolution des politiques publiques des deux territoires. Ces échanges d'expériences et de savoir-faire offrent un regard extérieur aux élus et agents des territoires questionnant et enrichissant leurs pratiques respectives. L'action extérieure des collectivités territoriales en matière de patrimoine repose alors sur une volonté politique partagée d'offrir une ouverture sur le monde aux collectivités et de sensibiliser les citoyens à la richesse et à la diversité des patrimoines.

¹ Les coopérations décentralisées désignent les coopérations entre autorités locales françaises (communes, intercommunalités, départements et régions) et collectivités étrangères, contractualisées par une convention. Autour de 10 700 projets de coopération sont conduits par près de 4 720 collectivités françaises. Des partenariats sont ainsi engagés avec quelque 8 100 collectivités étrangères dans 133 pays. (Source : DAECT)

I.

LE PATRIMOINE, ENJEU MAJEUR DE L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1.1. Le patrimoine, une valeur largement partagée

Pour assurer la continuité d'une identité qui évolue avec le temps, un peuple a besoin de faire appel à son histoire, laquelle s'ancre dans le patrimoine transmis de génération en génération.

Les sociétés contemporaines, bien que soumises à de multiples mutations, s'inscrivent dans une continuité temporelle dans laquelle le patrimoine constitue un élément de stabilité.

Le patrimoine est généralement défini comme l'ensemble des biens légués par les prédécesseurs. L'expression des cultures et du passé peut prendre différentes formes, matérielles¹ ou immatérielles². Le patrimoine relève tout à la fois d'un récit oral, d'un paysage (une colline, un arbre sacré...), d'un objet lié aux ancêtres (tombe, stèle...), d'une fête pastorale, d'une technique artisanale, d'un



Commune de San Sebastian del Oeste, au Mexique.

¹Extrait de la convention du patrimoine mondial de 1972 : « Patrimoine culturel : les monuments, œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; les ensembles architecturaux ; les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. »

²Extrait de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 : « On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le « patrimoine culturel immatériel » se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. »

édifice, de témoins archéologiques, d'un objet mobilier... Patrimoine matériel et immatériel sont intimement liés : comme « l'immatériel » ne devient patrimoine qu'à la condition que l'homme puisse le partager avec les autres et dans la mesure où il peut lui donner une forme sensible, le patrimoine matériel ne trouve sa pleine signification que s'il se réfère aux savoirs et aux coutumes qui sont à la base de sa production. L'extension du concept de patrimoine n'a pas donc pour autant uniformisé son acception, en témoignent les différents regards sur ce dernier.

Le phénomène de patrimonialisation est une construction conflictuelle dont le caractère est profondément politique ; tout l'enjeu d'une politique patrimoniale réside donc dans sa capacité à ne pas faire du patrimoine un objet politicien. Les références et les points d'appui à la patrimonialisation apparaissent dès le XVI^e siècle en France. Cette dernière prend réellement son essor à la fin du XVIII^e siècle, au cours de la période révolutionnaire et connaît un nouvel élan lors de la proclamation de la séparation de l'Église et de l'État au début du XX^e siècle. Dans un contexte de mondialisation accélérée au cours duquel les mutations technologiques et économiques radicales ont entraîné de profonds bouleversements sociaux et dans le sillage de discours environnementaliste né dans les années 1970, l'importance du patrimoine est encore une fois réaffirmée.

La patrimonialisation est désormais un processus activé ou entamé par un grand nombre de pays. D'une part, l'adhésion massive à la convention du patrimoine mondial de 1972 de l'UNESCO ainsi que la dynamique recueillie par celle du patrimoine immatériel ont fait émerger des réflexions au plan mondial. Celles-ci marquent le début d'une volonté de partager une méthodologie et des objectifs en matière de patrimoine et encouragent la

mise en œuvre de politiques nationales selon des standards communs. D'autre part, le développement du tourisme joue un rôle important par le regard extérieur qu'il apporte et en raison du potentiel économique qu'il représente.

1.2. Les enjeux locaux et nationaux du patrimoine

Le patrimoine, bien que bénéficiant d'une reconnaissance internationale, demeure soumis à des pressions extérieures.

Dans les pays du Nord, un cycle semble être achevé. Après avoir été tant démolis au nom de l'hygiène, de la circulation, de l'image d'un passé archaïque, les vestiges du passé sont redécouverts et valorisés. Parallèlement, les pays en voie de développement tentent d'implanter l'image de la modernité sur leurs territoires. Cette tendance est renforcée par l'imposition ou l'adoption plus ou moins complète de modèles sociaux étrangers (administration, éducation, modes de vie etc.) et par l'apport de matériaux importés et industriels qui ont favorisé l'émergence de nouvelles références culturelles.

Le phénomène rapide d'urbanisation tout comme le recul de l'agriculture traditionnelle ou de l'élevage souvent constitutifs des paysages patrimoniaux peuvent représenter une autre menace pour la préservation du patrimoine.



Céramique, patrimoine commun des villes de Limoges et d'Icheon, en Corée du Sud.

Les zones urbaines concentrent désormais plus de 54 % de la population mondiale (80 % en 2050)³. Soumises à des pressions multiples, les villes et les autorités locales doivent faire face à la surexploitation des ressources naturelles ou à l'uniformisation culturelle. On assiste alors aux destructions-évolutions continuelles d'espaces naturels, de paysages ruraux, de centres urbains. Dans ces conditions, que dire des quartiers historiques désormais englobés dans des tissus multiformes et grandissants ?

Dans ce contexte, le patrimoine ne constitue parfois pas une priorité pour les pays en développement. Cette posture s'explique par l'absence de moyens financiers, humains et techniques face à des besoins plus impérieux dans d'autres secteurs de l'action publique. Les projets menés dans le domaine du patrimoine ne reçoivent donc pas toujours l'assentiment des populations concernées ni l'engouement et la volonté politique sans lesquels rien n'est réalisable.

Pourtant, le patrimoine est un élément essentiel pour permettre à un peuple de donner corps à sa singularité et manifester sa propre façon de penser le monde et sa capacité de création culturelle. La mondialisation des échanges conduit à une uniformisation progressive des modes de vie et à une standardisation des cultures. Le patrimoine agit alors comme vecteur de reconnaissance. **L'action en faveur du patrimoine permet de perpétuer les us et coutumes des cultures qui fondent les sociétés.** Préserver le patrimoine, c'est choisir la réappropriation par un peuple de sa mémoire et de sa culture, c'est contribuer à la cohésion sociale. C'est remettre l'Homme au cœur du projet de développement.

Au-delà de l'enjeu culturel et identitaire, **le patrimoine s'avère être un « capital de départ » qu'il convient de mettre en valeur pour enrichir le cadre de vie et en faire le support d'activités économiques diversifiées,** notamment dans les secteurs du bâtiment, du commerce et du tourisme. Ces secteurs sont facteurs d'intégration sociale, sources de revenus, créateurs d'emplois pour la population locale, pourvoyeurs d'une image originale et qualitative, et générateurs d'attractivité pour la collectivité qui aura su gérer, préserver et valoriser son potentiel patrimonial.

³ Source : Service des populations du Département des affaires économiques de l'ONU.

La contribution du patrimoine au développement d'un territoire est multiforme. Sa préservation n'est pas un frein à la modernisation, mais une dimension à prendre en compte dès le départ dans les stratégies de développement, les projets d'aménagement et de planification du territoire.

Le secteur du tourisme culturel requiert une attention particulière. La pratique touristique dans le domaine du patrimoine relève d'une activité qui offre l'opportunité de faire l'expérience de l'altérité et de découvrir des lieux, des sites représentatifs d'autres territoires. Faire l'expérience d'un patrimoine, aussi divers soit-il, et le partager, contribue à sa préservation et à sa mise en valeur.

Mais lorsqu'un territoire gagne en attractivité, il peut encourir un risque de sur-fréquentation touristique. Celle-ci peut alors entraîner des conséquences domma-

geables pour ce territoire, telles que la fragilisation de son environnement naturel et urbain, la dégradation et la folklorisation de son patrimoine, la hausse des prix des logements ou encore des difficultés de circulation, au détriment de la population locale.

À la fois vecteur de développement économique pour un territoire (tourisme bénéfique) et responsable de sa détérioration (tourisme risque), la mise en tourisme d'un lieu ou d'un territoire implique la mise en place de mesures favorables à une gestion anticipée, maîtrisée et étudiée des flux de visiteurs, associant retombées économiques, enjeux sociaux et environnementaux. Pour le visiteur, l'enjeu doit reposer sur la qualité de l'expérience offerte dans le respect de l'esprit des lieux. Pour les habitants, il s'agit de ne pas se sentir dépossédés des projets mis en œuvre, de disposer des clés de connaissance du patrimoine et d'être en mesure de les partager. Les principes fondamentaux dans ce domaine sont de travailler de manière collaborative, mener une réflexion collective associant les acteurs du tourisme et les acteurs institutionnels locaux, ouvrir le site sur l'ensemble du territoire et privilégier les relations avec les habitants.

Face au constat de la massification de hauts lieux touristiques, une réflexion autour du tourisme durable s'est imposée depuis les années 1970. En ce sens, la Charte du tourisme culturel de 1976 et la Charte internationale du tourisme culturel de 1999 produites par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) sont des outils de promotion pour le développement d'équipements adaptés à l'accueil des touristes qui intègrent le souci des seuils d'occupation des lieux. De même, la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (1995) fixe des principes et objectifs pour favoriser un tourisme en accord avec les principes du développement durable.



Commune d'Alquézar, en Espagne.

1.3. Le cadre institutionnel et financier

1.3.1 LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LES GRANDES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Dès 1945, période marquée par le traumatisme et les conséquences de la Seconde Guerre mondiale, l'UNESCO s'est imposée comme l'organisation garante de la préservation du patrimoine culturel et dont les actions se sont d'abord portées sur la protection du patrimoine bâti et des œuvres en péril, du fait notamment des conflits armés.

La *convention de la Haye* (14 mai 1954), constitue un des premiers instruments internationaux majeurs spécifiquement dédiés à la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé⁴. La convention de 1970 a poursuivi en ce sens, en incitant les États à prendre des mesures pour mieux lutter contre le trafic illicite des biens culturels en période de conflit comme en temps de paix. Cette dernière est par ailleurs complétée par la *convention d'UNIDROIT* de 1995 qui concerne tous les biens culturels et permet que les demandes de restitution soient traitées par les tribunaux nationaux.

La *convention du patrimoine mondial* de 1972, née

de la volonté d'assurer une protection spécifique des sites menacés ayant une valeur universelle, constitue le premier outil international prenant en compte à la fois les dimensions culturelles et naturelles du patrimoine, et encourageant les États parties à préserver les sites culturels et naturels qui se trouvent sur leur territoire et ayant une importance pour l'Humanité. Le suivi et la mise en œuvre de cette convention est assurée depuis 1992 par les équipes du Centre du Patrimoine Mondial.

Les grandes conventions européennes et internationales consacrées au patrimoine ont tout d'abord porté sur le patrimoine architectural⁵, archéologique⁶ puis paysager⁷ avant d'aborder le rôle du patrimoine pour les sociétés⁸.

L'UNESCO œuvre aujourd'hui à la création de synergies entre ces différents textes, qui se complètent, se font écho, et assurent désormais un cadre normatif international précieux et indispensable.

Si, dès le début des années 1970, la communauté internationale s'est mobilisée via l'UNESCO pour la protection, la sauvegarde et la conservation des sites patrimoniaux à travers le monde, la prise en compte du patrimoine comme facteur de développement par la communauté internationale est assez récente. Jusqu'au début des années 1990, dans un contexte prioritaire de lutte contre la pauvreté, l'intervention de la communauté internationale (États, organisations internationales, bailleurs de fonds, organisations non-gouvernementales) a d'abord reposé sur l'accès aux services de première nécessité et

⁴ À noter aussi : La convention de la Haye (1899, puis 1907) interdit « toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle (...) de monuments, d'œuvre d'art et de science ».

⁵ Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural - Grenade, 1985

⁶ Convention pour la protection du patrimoine archéologique - La Valette, 1992

⁷ Convention du paysage - Florence, 2000

⁸ Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société - Faro, 2005

le financement d'interventions sociales traditionnelles (eau, alimentation, santé, éducation).

La reconnaissance croissante de l'importance de la dimension culturelle dans les relations extérieures et dans la politique de développement s'est traduite par un large consensus sur la nécessité d'intégrer la culture dans les stratégies de développement et les programmes d'aide. De plus, **le patrimoine est devenu, à partir des années 2000, un des mots d'ordre planétaires dans la lignée du concept de développement durable, et fait l'objet de stratégies de développement territorial**, comme les objectifs du développement durable, adoptés par l'ONU en 2015.

Dans les années 2000 et 2010, de grandes conventions européennes et internationales en faveur des patrimoines ont ainsi été établies :

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - 2003

La convention vise : la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ; la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ; la coopération et l'assistance internationales.

Dans ce texte, on entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

Pour assurer une meilleure visibilité du patrimoine



Cours pratique du plâtre, entre la Ville de Poitiers et de Santa Fe de la Vera Cruz, en Argentine.

culturel immatériel, faire prendre davantage conscience de son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle, **le Comité du patrimoine culturel immatériel, dont le secrétariat est assuré par l'UNESCO sur proposition des États parties concernés, établit, tient à jour et publie une liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.**

Convention européenne du paysage - 2004

Face à la transformation profonde du concept de paysage, la convention européenne du paysage constitue, avec les documents permettant sa mise en œuvre, une réelle innovation par rapport aux autres documents internationaux concernant le patrimoine culturel et naturel. La convention exprime le souci de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre

les besoins sociaux, l'économie et l'environnement. Elle a pour objectif de répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité.

Les principaux objectifs de la convention sont de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle a été le moteur d'évolutions intervenues dans de nombreux États européens, indépendamment de leur adhésion officielle à la convention, non seulement dans leur législation nationale et régionale, mais aussi aux différents niveaux administratifs, voire dans la conception de documents méthodologiques et l'expérimentation de politiques du paysage actives et participatives. La convention ne concerne pas uniquement les paysages remarquables mais aussi les paysages ordinaires du quotidien et les espaces dégradés.

Convention de Faro - 2005

Dans les années 2000, la notion de droit au patrimoine culturel associant plus étroitement les populations locales est apparue. Ainsi, la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur « la valeur du patrimoine culturel pour la société » - dite convention de Faro - place son action au cœur des droits de l'homme et du citoyen. **Il s'agit de passer du droit du patrimoine au droit au patrimoine, innovation juridique conséquente qui place le citoyen au centre du dispositif de protection et de valorisation du patrimoine européen.**

L'élargissement des conventions internationales en faveur des patrimoines s'est conjugué à celui des actions de coopération sur cette même thématique. Celles-ci ont d'abord investi les champs de la recherche et de l'archéologie. Les questions de conservation et de valori-

sation liées au développement d'un territoire recouvrent une préoccupation plus récente qui obéit à la nécessité d'agir sur l'ensemble de la chaîne du patrimoine et de prendre en compte ses aspects juridiques, économiques, techniques, sociaux, urbains. Les modes d'intervention ont également évolué, depuis les échanges techniques jusqu'aux actions opérationnelles, et ce, à plusieurs échelles de territoires - sur le plan régional, national, mondial - et en articulant les textes de lois nationaux et les instruments supranationaux.

La diversité des patrimoines et de leurs acceptions, ainsi que la diversité des moyens d'action à disposition des collectivités, génèrent des modes d'intervention spécifiques.



Mission d'expertise à Elbasan, en Albanie.

Il convient donc d'établir des synergies fortes entre les actions des ministères, des institutions nationales, des collectivités et autres organismes spécialisés pour éviter une standardisation des approches de traitement du patrimoine. Pour soutenir les initiatives locales en faveur du patrimoine, de multiples partenaires peuvent être sollicités.

Parallèlement à ces grandes conventions européennes et internationales, le cadre institutionnel sur le sujet s'appuie sur d'autres accords et textes internationaux⁹ qui favorisent les coopérations internationales ainsi que sur une réglementation française qui les encadre¹⁰.

1.3.2 LES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX AUTOUR DES PATRIMOINES

À l'échelle internationale, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux expriment de manière soutenue et avec constance un besoin d'assistance technique patrimoniale. Depuis 2014, ils versent de 15 à 30 millions d'euros chaque année sur ce sujet par l'intermédiaire des marchés publics pour le financement de l'assistance technique internationale. Si la philosophie de conservation du patrimoine est nécessairement divergente d'une région ou d'un continent à l'autre, la multiplicité des expériences et savoir-faire européens y est particulièrement attendue et valorisable.

L'action de l'Union européenne en la matière doit être soulignée car son intervention dans les champs de la culture et du patrimoine se justifie d'un point de vue technique et réglementaire.

Au-delà de l'offre de financement européen, d'autres acteurs de taille proposent des projets et programmes internationaux de développement.



Groupe de touristes visitant les places vaudous réhabilitées et l'exposition de la rue des artistes, à Porto Novo (Bénin), dans le cadre de la coopération avec Cergy-Pontoise.

⁹ Au plan international, les coopérations décentralisées sont encouragées par des traités bilatéraux, européens - la convention-cadre de Madrid du Conseil de l'Europe du 21 mai 1980 fixe les domaines de coopération des collectivités, notamment en matière de coopération transfrontalière - voire internationaux, notamment onusiens.

¹⁰ L'encadrement des coopérations décentralisées prend véritablement forme avec la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et son titre IV qui reconnaît juridiquement le droit aux collectivités locales françaises de « conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ». La loi du 25 janvier 2007, relative à l'action extérieure des collectivités territoriales, conforte et élargit la loi de 1992. Elle fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permet une grande liberté d'initiative, y compris dans les cas d'urgence. La circulaire conjointe du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministre de l'intérieur du 24 mai 2018 reprecise le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales et de son contrôle.

Ces acteurs intervenant dans les champs du patrimoine sont principalement de trois natures :

- Des *acteurs bilatéraux* : ils sont en charge de la mise en œuvre des politiques de développement au sein des États
- Des *acteurs régionaux* : ils remplissent des fonctions propres à la mise en œuvre d'accords régionaux et appuient la mise en œuvre de politiques économiques ou sociales des territoires de la région
- Des *institutions internationales*, notamment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Ces acteurs peuvent être, d'une part, les institutions financières et organismes de prêts auprès d'états-tiers et, d'autre part, les agences de développement.

Les premiers constituent généralement des institutions publiques, nationales ou multilatérales, relevant du droit bancaire international. On y compte, par exemple, la Banque mondiale, ou des Banques régionales, comme la Banque Asiatique de Développement, voire nationales comme l'Agence Française de Développement ou l'Établissement de crédit pour la reconstruction (KfW) en Allemagne. Ces institutions fonctionnent sur la base de mécanismes de prêts sans intérêts ou à intérêts réduits pour ses États Membres (ou leurs collectivités), voire par le biais de dons ou de garanties pour l'accès au financement privé. Elles élaborent des projets de développement d'infrastructures, urbain, économique etc., en lien avec le pays bénéficiaire, et contrôlent les contrats publics réalisés par les opérateurs appelés à travailler sur ces financements.

Ces institutions peuvent relever du système multilatéral, à l'image des agences de l'ONU, régional, telles que l'Europe Aid et la Commission Européenne, ou national, comme l'AECID pour l'Espagne ou la CTB pour la Belgique.



Partenariat entre les Maires de Limoges et d'Icheon, en Corée du Sud.

Les agences de développement sont des acteurs généralistes ou spécialisés dans les enjeux de développement, qui accompagnent techniquement et financent les actions de développement par l'intermédiaire de dons et de subventions. Ces agences peuvent notamment jouer le rôle de maître d'ouvrage pour les institutions financières.

Il est important de souligner que la demande exprimée par les bailleurs internationaux et les pays bénéficiaires n'est pas uniformément structurée autour de la seule notion de patrimoine. **Le financement d'actions en faveur de l'inventaire, la préservation ou la valorisation des patrimoines suppose bien souvent l'intégration de l'expertise dédiée au sein d'actions aux thématiques**

transversales et plus larges, telles que le développement urbain, durable, économique et touristique.

L'intervention de l'assistance technique publique dans ces domaines transversaux suppose un fonctionnement en groupement, rassemblant des expertises de différents secteurs et de différentes natures (public-privé notamment).

Les besoins en assistance technique patrimoniale exprimés sur les projets de développement urbain, durable ou économique, sont particulièrement retenus dans le cadre d'actions financées par les banques de développement. La thématique des archives, et dans une moindre mesure celle de la muséographie (hors lieux d'interprétation de sites), sont moins présentes, mais pas absentes, au sein des programmations des bailleurs.

L'appui institutionnel en matière de patrimoines s'exprime quant à lui avant tout dans un cadre d'accompagnement d'actions ciblées au niveau local, par exemple au niveau d'un projet urbain sur une ville ou d'infrastructures sur une région.

1.4. La pratique française : politiques, institutions et outils

Inscrit dans les orientations stratégiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le patrimoine est un domaine à part entière des relations extérieures françaises à investir, et notamment sous la forme de coopérations décentralisées.

Les coopérations décentralisées offrent la possibilité de mobiliser les compétences territoriales dans le cadre d'un partenariat direct entre autorités locales françaises et étrangères. **Les actions menées dans ce cadre tendent à conforter les politiques de décentralisation, à promouvoir le développement du territoire et à renforcer la construction d'une gouvernance locale.**

La France est reconnue pour la qualité de ses outils réglementaires et législatifs de protection et de valorisation. À cet égard, on peut citer la *loi de 1913 relative aux monuments historiques*, la *loi de 1962, dite « loi Malraux »*, sur les secteurs sauvegardés, la *loi de 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, dite « loi Defferre »*, avec la création des Zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) dont le champ a été étendu aux *Zones de protection du patrimoine, architectural, urbain et paysager* en 1993. En 2010, les ZPPAUP ont été remplacées par les *Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)*.



Esplanade de la basilique de Lujan,
en Argentine.

Plus récemment, dans le cadre de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP), *les sites patrimoniaux remarquables* se substituent aux secteurs sauvegardés et AVAP. La France bénéficie de l'un des dispositifs de préservation et de mise en valeur de ses patrimoines les plus anciens et les plus complets. Elle est également reconnue pour son savoir-faire en termes de restauration et de qualification des professionnels qui interviennent dans le domaine du patrimoine.

Le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique et solidaire assurent une gestion conjointe du patrimoine culturel et naturel sur le territoire :

- **Le ministère de la Culture est chargé de la protection, la conservation, la restauration du patrimoine et la redynamisation des territoires**, principalement à travers *les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC)* et *les Unités départementales*

de l'architecture et du patrimoine (UDAP). Les architectes en chef des monuments historiques, les architectes des bâtiments de France et les architectes du patrimoine sont les principaux garants du respect des mesures de protection. Ils œuvrent également aux côtés des architectes, urbanistes et spécialistes du patrimoine bâti.

- **Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire s'emploie à protéger et gérer des milieux naturels exceptionnels et du quotidien, des espaces naturels exceptionnels à forte valeur patrimoniale** (paysagère, en matière de biodiversité, historique, géologique, culturelle...). Pour y parvenir, une réglementation adaptée au contexte local est mise en place et un organisme gestionnaire est identifié. L'organisme gestionnaire (association, établissement public, collectivité locale ou propriétaire privé) s'appuie sur un plan de gestion précisant les interventions nécessaires pour assurer la conservation, l'entretien voire la reconstitution du patrimoine naturel. Pour mener à bien l'ensemble de ses politiques, le ministère de la Transition Écologique et Solidaire s'appuie notamment sur la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'Agence française de biodiversité (AFB), le réseau Natura 2000 et les Grands Sites de France.

Le patrimoine est devenu pour les collectivités une priorité, en particulier depuis *la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales* qui fait d'elles des acteurs majeurs de la politique du patrimoine et de l'architecture.

En effet, le processus de décentralisation et de déconcentration ont fait évoluer les responsabilités de l'État en matière de patrimoine. Aussi, en juillet 2011, le

Sénat a adopté une *loi relative au patrimoine monumental de l'État* qui permet le transfert de propriété aux communes, départements ou régions qui se portent candidats pour être en charge d'un certain nombre de monuments appartenant à l'État.

Si l'engagement de l'État demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoine et projet de territoire. Au-delà des transferts officiels de compétences, les politiques culturelles et patrimoniales dépendent beaucoup du dynamisme propre des collectivités territoriales et de la considération que revêtent le patrimoine et la culture aux yeux des décideurs locaux.

La coopération décentralisée est une autre approche de partenariat. Elle se distingue des actions menées par les organisations non-gouvernementales, États ou bailleurs de fonds multilatéraux, puisqu'il s'agit avant tout de partager expériences et savoir-faire méthodologiques entre collectivités. D'un point de vue patrimonial, cela consiste le plus souvent à un échange d'expertises et à un transfert d'expériences. La priorité est largement accordée au renforcement des compétences : mise en place d'outils méthodologiques, organisation de formations, mise en réseau de partenaires.

Les collectivités œuvrent ensemble au montage de dossiers de cofinancements, à l'adaptation du savoir-faire en matière de préservation et de gestion du patrimoine au bénéfice de l'ensemble des partenaires impliqués.

La longue expérience des collectivités territoriales françaises légitime l'expertise de la France à l'étranger dans ces domaines. A titre d'exemple, Sites & Cités remarquables, identifiée comme association référente par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la



Médina de Marrakech, au Maroc.

Culture, fait valoir l'expertise de ses collectivités membres et facilite les échanges de savoir-faire avec des partenaires étrangers. Les instances nationales et de nombreux acteurs nationaux se font également le relais des savoir-faire français dans ce domaine.

Il s'agit d'analyser les réalisations et outils français, moins pour les reproduire que pour en transposer les paramètres au contexte propre de la collectivité partenaire.

1.5. Interventions des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et de patrimoine

COMMUNES

Urbanisme :

- **Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)** : ancien plan d'occupation des sols, le PLU prend en compte les objectifs de qualité architecturale et environ-

nementale, de protection du patrimoine architectural, urbain, paysager et archéologique et peut fixer les prescriptions de protection applicables aux immeubles identifiés dans le rapport de présentation et le règlement.

- **Consultées pour le classement des sites patrimoniaux remarquables (SPR)** (loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) : Périmètre annexé au PLU.
- **Élaboration conjointe avec l'État du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)** dans le cadre de centres anciens exceptionnels : document de gestion des SPR relevant du code de l'urbanisme, opposable, se substituant, après approbation, au règlement du PLU et compatible avec le Programme d'aménagement et de développement durable (PADD).



Visite de la Ville de Bayonne.

- **Élaboration des plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)** (loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) : document de gestion des SPR relevant du code du patrimoine, servitude d'utilité publique annexée, après approbation, au PLU après accord de l'État.
- **Sont également annexés au PLU la liste des monuments historiques et leurs périmètres de protection, ainsi que ceux des sites inscrits et classés.**
- **Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU)** de 2000.



Ville de Szentendre, en Hongrie.

Conservation, restauration :

- **Entretien, réparation, restauration et mise en valeur du patrimoine immobilier** y compris quand il est inscrit et classé (propriétaires de 35 % des immeubles inscrits au titre des monuments historiques et de 54 % des immeubles classés ou faisant l'objet d'une protection mixte).
- **Entretien du mobilier des édifices publics communaux**, et notamment du patrimoine religieux y compris quand il est inscrit ou classé.
- **Actions publiques de réhabilitation et de restauration du patrimoine** : aides à la réalisation de logements sociaux publics, apport de subventions, aides aux propriétaires privés dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), de programmes d'intérêt général (PIG) menées avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), campagnes de ravalement de façades, actions coercitives et apport de subventions, aides aux propriétaires privés pour la lutte contre l'habitat indigne et les situations de péril...

Animation, valorisation ; des initiatives multiples :

- **Toute action de promotion et d'animation du patrimoine communal** au travers par exemple du label « Ville d'art et d'histoire » attribué par l'État, qui qualifie l'engagement du territoire dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.
- **Promotion et animation du patrimoine communal** au travers de labels locaux comme par exemple celui des « Petites cités de caractère », « Plus beaux villages de France », « Villes et Métiers d'Art »...

INTERCOMMUNALITÉS

Urbanisme :

- **Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :** le PLUi prend en compte les objectifs de qualité architecturale et environnementale de protection du patrimoine architectural, urbain, paysager et archéologique et peut fixer les prescriptions de protection applicables aux immeubles identifiés dans le rapport de présentation et le règlement.
- **Consultées pour le classement des Sites patrimoniaux remarquables (SPR)** (loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) : Périmètre annexé au PLUi.
- **Élaboration des plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)** (loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) : document de gestion des SPR relevant du code du patrimoine, servitude d'utilité publique annexée, après approbation, au PLUi après accord de l'État.
- **Élaboration conjointe avec l'État du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) :** document de gestion des SPR relevant du code de l'urbanisme, opposable, se substituant, après approbation, au règlement du PLUi, et compatible avec le Programme d'aménagement et de développement durable (PADD).



Pondichéry,
en Inde.

- Sont également annexés au PLUi la liste des monuments historiques et leurs périmètres de protection, ainsi que ceux des sites inscrits et classés.
- Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) de 2000.
- Mise en place des Schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Habitat :

- **Élaboration de programmes locaux de l'habitat intercommunal.**
- **Actions publiques de réhabilitation et de restauration du patrimoine :** aides à la réalisation de logements sociaux publics, apport de subventions, aides aux propriétaires privés dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), de programmes d'intérêt général (PIG) menées avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), campagnes de ravalement de façades, actions coercitives et apport de subventions, aides aux propriétaires privés pour la lutte contre l'habitat indigne et les situations de péril...

Animation, valorisation ; initiatives multiples :

- À titre d'exemple, le label « Pays d'art et d'histoire ».

Tourisme¹¹ :

- **Offices de tourisme intercommunaux :** les communes, regroupées en intercommunalités, mutualisent leurs moyens pour assurer un dispositif d'accueil, d'information et de promotion de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire des communes membres.



Citadelle de Hué, au Vietnam.

DÉPARTEMENTS

Conservation, restauration :

- **Les départements contribuent au financement des travaux de conservation et de restauration du patrimoine protégé ou non au titre des monuments historiques** (inscrit ou classé) en partenariat avec le ministère de la culture, en général pour les bâtiments publics.
- Ils se sont vu transférer, par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les crédits que l'État consacrait auparavant aux aides à la restauration du patrimoine non protégé.

¹¹ La loi NOTRe a opéré le transfert de la compétence « tourisme » aux intercommunalités. Seules les stations classées de tourisme ou les communes touristiques en passe de devenir stations classées peuvent, à titre dérogatoire, conserver cette compétence dans les conditions mentionnées dans le code général des collectivités territoriales.

Animation, valorisation :

- Diverses actions d'animation et de valorisation peuvent être menées par les départements, en particulier dans les sites dont ils assurent la gestion.
- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** : conseils aux particuliers et aux communes en vue de « promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement », mais aussi faire connaître le patrimoine et apporter des conseils pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

Tourisme :

- **Comité départemental du tourisme et Agence de développement touristique** : ils préparent et mettent en œuvre la politique touristique du département, sous la responsabilité du Conseil départemental. Ces Comités sont notamment en charge de la collecte et de la diffusion de l'information et de la promotion du tourisme sur le territoire. En outre, ils jouent un rôle d'animateur de la filière touristique de leur département.

RÉGIONS**Connaissance :**

- **La mission d'inventaire général**, menée à l'origine par l'État, a été transférée aux régions en 2004 : recensement, étude et transmission des patrimoines historiques, scientifiques, culturels et immatériels.
- **Planification** : élaboration des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document stratégique et prospectif qui détermine les objectifs de la région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Conservation, restauration de leur patrimoine :

- Les régions contribuent le plus souvent au **financement des travaux de restauration du patrimoine protégé (inscrit ou classé)** en partenariat avec le ministère de la Culture en général, pour les bâtiments publics. Elles peuvent également financer des travaux sur du patrimoine non protégé.

Animation, valorisation :

- **Parcs naturels régionaux** : stratégie de développement local et d'aménagement du territoire basée sur la valeur identitaire du patrimoine et sur ses potentialités économiques.
- Les régions (mais aussi les collectivités locales et les départements) favorisent le maillage du territoire en se servant du patrimoine comme outil de développement local à tous les niveaux (culturel, touristique, social...).

Tourisme :

- **Comité régional du tourisme (CRT)** : les CRT ont pour mission d'observer et d'organiser le tourisme sur leur territoire et de promouvoir leur région aux niveaux national et international.

II.

LA MOBILISATION DES ACTEURS POUR LE PATRIMOINE

Dans le cadre de la coopération décentralisée, l'engagement des collectivités territoriales repose sur un réseau d'acteurs diversifiés aux compétences complémentaires. Solliciter les ressources humaines compétentes est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'un partenariat entre territoires. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés est indispensable à la qualité et à la pérennité des actions.

Ces partenariats permettent d'accéder à un réseau d'experts, qu'ils soient issus de structures institutionnelles ou de la société civile, qu'ils agissent au niveau national, européen ou international.

2.1. Organisations et réseaux internationaux

Plusieurs institutions et organisations non-gouvernementales soutiennent les autorités locales et internationales dans leurs démarches en faveur des patrimoines. Ces réseaux thématiques internationaux agissent à plusieurs niveaux et sont reconnus au plan mondial.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science

Acronyme : UNESCO

Date de création : 1945

Le rôle de l'UNESCO est de développer la coopération intellectuelle et technique dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Elle peut ainsi soutenir des actions et aider à l'établissement de partenariats avec des bailleurs de fonds (agences de développement nationales et internationales, Banque mondiale, PNUD). Les conventions établies par l'UNESCO sur le patrimoine mondial (1972), la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) sont des guides et des appuis précieux.

Face à la vulnérabilité et à la fragilité naturelles du patrimoine, à la multiplication des facteurs de risques, la communauté internationale a réagi et en premier lieu, les Nations-Unies, qui, par l'intermédiaire de l'UNESCO,



Église Notre Dame des Sept Douleurs à Akono, au Cameroun.

ont défini des critères d'identification du patrimoine, des mesures de protection, de sauvegarde et de mise en valeur.

Une des premières étapes significatives réside dans la construction d'un droit international du patrimoine et la promotion de législations nationales avec la signature, en 1972, de la convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le Comité du patrimoine mondial (CPM), organe de mise en œuvre de la convention, a élaboré des critères précis pour l'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial et pour l'assistance internationale fournie à ce titre aux États membres.

L'UNESCO œuvre également pour la mise en réseau des différents acteurs. Le CPM s'est rapproché d'organismes intergouvernementaux ou non-gouvernementaux œuvrant au niveau international en faveur du patrimoine : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le Conseil international des musées (ICOM), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au-delà des actions citées, l'UNESCO participe à la sensibilisation des États et des populations à la richesse du patrimoine dans le monde. Disposant d'un budget mince face à l'ampleur de la tâche, l'UNESCO s'associe le plus souvent à des opérations concrètes de préservation et de sauvegarde du patrimoine mises en place par d'autres acteurs (États, organisations non-gouvernementales, collectivités locales).

L'action de l'UNESCO, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de 1972, connaît un très grand succès : en témoigne le nombre de signataires de cette convention internationale (193 États-parties) et le nombre de biens déjà inscrits sur la liste (1092 biens d'exception répartis dans 167 États en 2019).

Site internet : <http://whc.unesco.org/fr/35/>

Programme des Nations-Unies pour l'environnement

Acronyme : PNUE, ONU Environnement

Date de création : 1972



Le Programme des Nations Unies pour l'environnement est la principale autorité mondiale en matière d'environnement. Elle définit le programme environnemental mondial, favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et sert de défenseur de l'environnement mondial. Sa mission est d'encourager les partenariats dans la prise en charge de l'environnement en étant exemplaire, en informant et en permettant aux pays et aux communautés d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures. Face à des défis environnementaux mondiaux sans précédent, ONU Environnement s'emploie à aider les gouvernements, la société civile et le secteur privé à protéger la planète.

Site internet : www.unenvironment.org

Commission nationale française pour l'UNESCO

Acronyme : CNFU

Date de création : 1946



La Commission nationale française pour l'UNESCO a été créée en application de l'article 7 de l'Acte constitutif de l'UNESCO qui prévoit l'établissement de commissions nationales dans chacun des États membres.

L'objectif de la CNFU est de contribuer au renforcement

de l'influence française, intellectuelle et programmatique au sein de l'UNESCO en constituant un réservoir d'experts de haut niveau pour mobiliser le savoir-faire français ainsi qu'un lieu d'échanges d'idées en lien avec l'agenda de l'organisation. La commission vise également à promouvoir le rôle de l'UNESCO et de ses valeurs auprès de la société française. Pour cela, elle informe et sensibilise autour de l'UNESCO et de ses actions, veille à la mise en œuvre des programmes en France, initie et met en œuvre des coopérations internationales dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

La CNFU travaille au développement des coopérations avec la société civile (associations, secteur privé, entreprises et fondations). Dans ce cadre, elle a été profondément renouvelée en 2014, avec comme objectif de mieux jouer son rôle d'interface entre l'UNESCO et la société civile française.

Site internet : <https://unesco.delegfrance.org/-Francais>

Organisation des villes du patrimoine mondial

Acronyme : OVPM

Date de création : 1993



L'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) a pour mission d'aider les villes membres à perfectionner leurs modes de gestion en fonction des exigences particulières attribuables à la présence de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Active dans toutes les régions de la planète, l'OVPM organise chaque année plusieurs activités, rencontres et concours destinés à la fois aux élus, experts en patrimoine, grand public et jeunes générations. L'événement phare de l'organisation, le Congrès mondial, permet, quant à lui, la rencontre de

toute la communauté des villes du patrimoine mondial pour discuter et échanger sur des thèmes qui touchent le patrimoine mondial urbain.

Site internet : www.ovpm.org

Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis

Acronyme : CGLU

Date de création : 2004



La Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux de toutes tailles sur la scène mondiale. CGLU encourage la coopération entre les gouvernements locaux dans le but de favoriser l'émergence d'une autonomie et d'une démocratie locale.

Depuis l'adoption de l'Agenda 21 de la culture en 2004, la Commission Culture de la CGLU promeut la compréhension de la culture comme dimension fondamentale du développement durable. En raison de sa diversité, le patrimoine culturel vivant est en évolution constante et ses composantes interagissent avec les dimensions du développement durable. Ce lien revêt une importance toute particulière à l'échelle locale, comme le reflètent les politiques culturelles des gouvernements locaux et les valeurs et pratiques culturelles des individus, groupes, organisations de la société civile et autres parties prenantes.

Site internet : www.uclg.org/fr

Conseil international des monuments et des sites**Acronyme :** ICOMOS**Date de création :** 1964

Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) est une organisation non gouvernementale, regroupant 110 pays, qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments et des sites dans le monde entier. Défenseur des conventions internationales et auteur de nombreuses chartes et directives (en particulier la Charte de Venise de 1964), ICOMOS est l'organe consultatif officiel de l'UNESCO pour le patrimoine mondial culturel.

Créée en 1965, la section française du Conseil International des Monuments et des Sites est l'un des plus importants comités nationaux de l'ICOMOS. ICOMOS France est une association reconnue d'utilité publique. Avec l'appui de son réseau international, elle œuvre à la diffusion de la connaissance et de l'expertise relatives aux questions patrimoniales sur le territoire français.

ICOMOS France compte plus de 1 000 membres, professionnels, experts, entreprises, associations et collectivités territoriales. Lieu de rencontre interdisciplinaire, ICOMOS France contribue, par sa réflexion et son expertise, à la mise en œuvre des conventions internationales concernant les patrimoines et conduit des missions d'expertise et d'audit, en France et à l'étranger, pour le compte du gouvernement français, de l'UNESCO ou d'ICOMOS international.

Site internet : www.icomos.org
<http://france.icomos.org/>

Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels**Acronyme :** ICCROM**Date de création :** 1956

L'ICCROM est une organisation intergouvernementale qui promeut la conservation de toutes les formes de patrimoine culturel, dans l'ensemble des régions du monde. L'organisation a été constituée à la suite de la Seconde Guerre mondiale en réaction à la destruction généralisée et au besoin urgent de reconstruire les biens culturels.

L'ICCROM réunit 136 États membres pour lesquels l'organisation offre un soutien en matière de sauvegarde du patrimoine à l'intérieur et au-delà des frontières. Œuvrant au niveau international et à l'échelle gouvernementale, auprès des institutions et des professionnels de terrain, l'organisation engage et informe de nouvelles générations de professionnels ainsi que le public intéressé par le patrimoine.

En tant qu'organisation intergouvernementale dotée d'un large réseau d'experts, l'ICCROM s'appuie sur des coopérations institutionnelles formelles avec des organisations telles que l'UNESCO et son Comité du patrimoine mondial - pour lequel l'ICCROM joue un rôle d'organe consultatif -, avec des organisations non-gouvernementales à l'instar de l'ICOMOS, de l'ICOM et de l'Institut International de la Conservation (IIC), ainsi qu'avec des institutions scientifiques et des universités des États membres.

Ceux qui se trouvent en première ligne de la préservation du patrimoine, à savoir les scientifiques, les restaurateurs, les conservateurs de musées, les gestionnaires de sites, les archivistes, les chercheurs et les archéologues

ont recours à l'ICCROM pour mieux se former, s'informer, mener des recherches, des coopérations et des actions de promotion.

Site internet : www.iccom.org

Le Comité national français du Conseil international des Musées

Acronyme : ICOM France

Date de création : 1946

Le Comité national français d'ICOM est le réseau français des professionnels des musées. Acteur majeur du champ muséal, il rassemble aujourd'hui 4400 membres individuels et 400 membres institutionnels. Ses membres forment une communauté large et diversifiée d'acteurs répartis sur tout le territoire issus de toutes les disciplines : Beaux-arts, Sciences et techniques, Histoire naturelle, Écomusées ou musées de société etc.

Ensemble, les membres d'ICOM France œuvrent à représenter et promouvoir les musées, et à accompagner chacun dans ses missions professionnelles : gestion des collections, accueil de publics élargis, formation et intégration de nouveaux métiers, adoption des nouvelles technologies, recherche de financement etc.

Au plan international, ICOM France est l'un des principaux contributeurs du Conseil International des Musées (ICOM), composé de 40 860 membres répartis dans 138 pays. ICOM France incite aussi ses membres à s'insérer dans le réseau international que forment les trente comités internationaux d'ICOM, lieux d'échanges, de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques.

Il incarne également la fonction de relais constant de l'excellence française en matière de musées et agit de manière volontariste pour le rayonnement de la culture et de la langue françaises. Il est soutenu dans cette action par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Site internet : www.icom-musees.fr

Comité français du bouclier bleu

Acronyme : CFBB

Date de création : 2001



Le Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB) est une association déclarée d'utilité publique œuvrant à la protection du patrimoine culturel en temps de crise (conflits, catastrophes naturelles ou anthropiques, etc). Relais de Blue Shield International (BSI) en France, le comité français concentre ses activités sur la prévention des risques et la réponse à l'urgence sur le patrimoine culturel en France et en Europe, en particulier pour les catastrophes naturelles.

Ses activités sont centrées sur :

- L'information de tous les acteurs de la sauvegarde du patrimoine et du grand public
- La formation spécialisée à l'urgence pour tous les types de patrimoines
- Le rapprochement et le développement de partenariats entre les secteurs du patrimoine et ceux du secours et de l'urgence

Il fonctionne en réseau avec les autres comités nationaux du Bouclier Bleu.

Le Bouclier Bleu ou Blue Shield International, créé en 1996, oeuvre à la protection du patrimoine culturel menacé par les guerres et les catastrophes naturelles à l'échelle mondiale dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention de La Haye de 1954. Il est constitué d'un Conseil, composé de 5 membres élus et des représentants des 4 associations internationales fondatrices : le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international des archives (ICA), la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) et s'appuie sur un réseau de comités nationaux (30 constitués et autant en cours de constitution) et un réseau d'experts.

Sites internet : <https://theblueshield.org/>
www.bouclier-bleu.fr

Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Acronyme : IUCN France

Date de création : 1992



LUICN est la plus ancienne et la plus vaste organisation mondiale de conservation de la nature. Créée en 1948, elle compte plus de 1300 organisations membres (États, organismes publics, organisations non-gouvernementales) et plus de 16 000 experts. Sa mission est dédiée à la conservation de la nature et l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. LUICN a un statut d'observateur auprès des Nations-Unies et le statut d'organisation consultative auprès de l'UNESCO pour évaluer les biens naturels du Patrimoine mondial.



Vue de la ville de Cluj Napoca.

Le Comité français de l'UICN rassemble les membres et les experts de l'UICN en France. Il regroupe 2 ministères, 8 organismes publics, 42 ONG et plus de 250 experts réunis en commissions spécialisées et en groupes de travail thématiques. Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité. Le Comité français de l'UICN a mis en place 7 programmes consacrés aux politiques de la biodiversité, aux aires protégées, aux espèces, à la gestion des écosystèmes, à l'éducation et à la communication, à l'outre-mer, et à la coopération internationale.

Leur mise en oeuvre repose sur l'implication de ses orga-

nismes membres, de ses experts et de ses partenaires, incluant notamment les entreprises et les collectivités territoriales. Depuis près de dix ans, l'UICN France a engagé un travail auprès des collectivités territoriales pour encourager, renforcer et valoriser leur implication en faveur de la biodiversité. Elle s'appuie pour cela sur son réseau, et en particulier les 200 participants de son groupe de travail dédié (Collectivités & Biodiversité) incluant des collectivités partenaires. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée en 2015 l'étude sur la coopération décentralisée et la biodiversité.

Site internet : <https://uicn.fr>

Lien vers l'étude : https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/08/Rapport-coop-dec-biodiv-FR_BAT_Web.pdf
[existe aussi en anglais et en espagnol]

Conseil International des Archives

Acronyme : ICA

Date de création : 1948



Le Conseil International des Archives est une ONG qui agit en faveur de la gestion, la conservation, le traitement et l'utilisation du patrimoine archivistique mondial. Pour l'ICA, un archivage efficace est un préalable à la bonne gouvernance, au respect de la loi, à la transparence administrative, à la conservation de la mémoire collective et à l'accès des citoyens à l'information.

À ce titre, il représente et rassemble les institutions et les professionnels des archives du monde entier. Il encourage ainsi le dialogue, les échanges et la transmission des connaissances sur les archives au-delà des frontières nationales. LICA est financée par ses membres

qui définissent ses axes prioritaires. L'adhésion y est ouverte à toute personne ou organisation qui s'intéresse au traitement des archives ou à l'accès aux fonds.

Fort d'environ 1 500 membres provenant de 199 pays et territoires, l'ICA a vocation à capitaliser la diversité culturelle de ses membres afin de résoudre certaines difficultés liés au domaine des archives et de faire évoluer la profession d'archiviste.

Site internet : www.ica.org/fr

La Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques

Acronyme : IFLA

Date de création : 1948



La Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) est la principale organisation représentant les intérêts des bibliothèques et des services d'information et de leurs usagers. À l'échelle internationale, elle est le porte-parole des bibliothécaires et des documentalistes dont l'un des principaux axes de travail est la préservation du patrimoine culturel. Ce travail est soutenu par 16 centres IFLA PAC (Programme stratégique d'IFLA pour la préservation et la conservation) à travers le monde et spécialisés dans différents domaines de la préservation et de la conservation. Le but est de s'assurer que les documents de bibliothèques et d'archives, publiés ou non, sous tout type de formats, soient préservés et accessibles aussi longtemps que possible.

Site internet : www.ifla.org

2.2. Organisations et réseaux européens

A l'échelle européenne, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les organismes qui leur sont rattachés peuvent accompagner les projets de coopération décentralisée.

Conseil de l'Europe

Acronyme : COE

Date de création : 1949



Le Conseil de l'Europe regroupe 47 pays membres. Il a pour mission de favoriser la construction d'un espace européen démocratique et juridique commun, de développer la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité. Son rôle consiste à fournir aux pouvoirs publics et à la société civile des schémas d'intervention pour un usage durable des ressources patrimoniales et paysagères du territoire perçues comme un potentiel de développement humain et de régénération locale.

Cette démarche se distingue de celle de l'Union européenne qui développe des programmes financiers de soutien.



Vue aérienne de la ville bulgare de Veliko Tarnovo.

Sa contribution essentielle est de fournir des documents, cadres d'intervention, sous forme de conventions :

- Convention culturelle européenne (1954)
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985)
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette, 1992)
- Convention européenne du paysage (Florence, 2000)
- Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005)¹

¹ Non ratifiée par la France.

Le Conseil de l'Europe encourage également des actions de sensibilisation :

- Les journées européennes du patrimoine (JEP), lancées en 1991 par le Conseil de l'Europe, et devenues depuis 1999 une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne
- Le programme des Itinéraires culturels, nés en 1987, devenu accord partiel élargi en 2010, dont la Commission européenne est également partenaire depuis 2017
- Le Réseau européen du patrimoine HEREIN regroupe autour du Conseil de l'Europe les administrations européennes responsables de la protection du patrimoine de 42 pays. Il met à disposition du public, des administrations, des professionnels un système permanent d'informations sur le patrimoine culturel : un réseau de correspondants nationaux, une base d'informations et d'analyse des politiques du patrimoine, un thésaurus en 16 langues

Depuis 2016, un réseau des administrations en charge de la politique des jardins en Europe a été constitué à l'initiative de la France. Les objectifs de ce réseau « HEREIN au jardin » sont de :

- Contribuer à la constitution d'un réseau de pays volontaires
- Promouvoir l'échange d'informations et de savoir-faire en matière de jardins
- Valoriser les activités nationales et internationales autour des jardins
- Sensibiliser les différents publics au thème des jardins grâce à l'opération « Rendez-vous aux jardins »

De plus, le Conseil de l'Europe développe différents programmes régionaux en Europe du sud-est qui visent à légitimer la construction de l'État de droit en matière

de législation architecturale, patrimoniale et urbaine.

Sites internet : www.coe.int/fr/
www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/herein-heritage-network

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Date de création : 1987



Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a été lancé en 1987 : la déclaration de Saint-Jacques de Compostelle a jeté les bases du premier itinéraire culturel. Aujourd'hui, plus de 30 itinéraires sont certifiés et traversent les 50 pays signataires de la convention culturelle européenne. Chaque itinéraire doit répondre aux critères de certification établis par les résolutions statutaires du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe² : en réunissant le patrimoine matériel et immatériel, illustrant les multiples cultures, identités, traditions qui forgent le continent européen, et promouvant les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe. Chaque itinéraire culturel est porté par un réseau associatif transnational, qui assure la participation des acteurs locaux, dans l'esprit de la convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Une fois certifiés, les itinéraires culturels sont évalués tous les trois ans. Un accord partiel élargi a été créé par le Conseil de l'Europe en 2010 et réunit aujourd'hui plus de 30 pays.

Site internet : www.coe.int/fr/web/cultural-routes

² (CM/Rés(2013)66 et 67).

Union européenne

Acronyme : UE

Date de création : 1957



L'Union européenne s'emploie à promouvoir la diversité culturelle au sein des États membres, ainsi que la culture et le patrimoine commun conformément au traité sur le fonctionnement de l'UE. Le traité de Lisbonne rappelle que la culture est du ressort des États membres³. Pour autant, il proclame que l'UE doit prendre en compte la culture dans toutes ses actions, de manière à encourager le respect interculturel et à promouvoir la diversité⁴. Dans ce cadre, la Commission européenne veille à ce que la promotion de la culture et de la diversité culturelle soit prise en considération lors de l'élaboration des décisions et législations de l'Union européenne ayant un impact sur la culture. En 2007, elle a proposé un agenda européen de la culture axé sur trois grands objectifs communs : la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, la culture en tant que catalyseur de la créativité et la culture en tant qu'élément essentiel des relations internationales de l'Union européenne.

Pour réaliser ces trois objectifs stratégiques, l'agenda européen de la culture a introduit de nouvelles méthodes de coopération avec les différentes parties concernées : dialogue structuré avec le secteur culturel, intégration accrue de la culture dans tous les programmes et politiques de l'UE, système de coopération plus structuré entre les États membres et les institutions de l'UE.

Dans ce cadre, la Commission a élaboré et mis en place un certain nombre de programmes et de mesures politiques visant à soutenir et compléter les actions des États

membres et promouvoir la coopération entre acteurs culturels notamment via le programme de financement « Europe Créative ».

En 2016, la Commission européenne et la Haute-Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont présenté la « stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales ». Visant à encourager la coopération culturelle entre l'UE et ses pays partenaires et à promouvoir un ordre mondial fondé sur la paix, l'État de droit, la liberté d'expression, la compréhension mutuelle et le respect des valeurs fondamentales, cette stratégie accorde une place fondamentale à la culture et au patrimoine. Ce cadre stratégique vise à mettre en place des relations culturelles internationales plus étroites et plus efficaces ainsi qu'un nouveau modèle de coopération avec les États membres, les instituts culturels nationaux, les opérateurs privés et publics de l'UE et de ses pays partenaires, en ouvrant de nouvelles perspectives, en créant des synergies et en optimisant les avantages socio-économiques.

En 2017, la Commission a adopté un nouvel agenda européen pour la culture, suivi en 2018 d'un cadre européen d'actions pour le patrimoine culturel.

Site internet : http://europa.eu/index_fr.htm

L'Année européenne du patrimoine culturel 2018

2018 a été proclamé « Année européenne du patrimoine culturel », avec pour objectif général de soutenir les efforts que fournissent l'Union, les États membres et les autorités régionales et locales, en coopération avec le secteur du patrimoine culturel et la société civile au sens large, afin de protéger, sauvegarder, réutiliser, développer, valoriser et promouvoir le patrimoine culturel de

³ Traité de Lisbonne, Article 123.

⁴ Traité de Lisbonne, Article 167.

l'Europe. L'Année européenne a contribué à promouvoir le patrimoine culturel en tant qu'élément important des relations entre l'Union et les pays tiers, en se fondant sur l'intérêt et les besoins des pays partenaires et sur l'expertise européenne en matière de patrimoine culturel.

Avec 18 000 événements en Europe qui ont atteint 10 millions de personnes, l'année européenne s'est avérée être une manifestation très mobilisatrice.

Site internet : https://europa.eu/cultural-heritage/about_fr

En décembre 2018, la Commission a publié un Cadre européen d'actions pour le patrimoine culturel. Ce document bâtit sur les acquis de l'Année européenne et en dessine la postérité, sous la forme de 65 actions qui seront mises en œuvre en 2019 et 2020. Le Cadre européen d'actions identifie également 4 principes que l'Union européenne va continuer à observer dans ses actions en faveur du patrimoine et organise ces derniers autour de 5 grands piliers.

Les 4 principes sont les suivants : une approche holistique du patrimoine, l'intégration du patrimoine dans toutes les politiques pertinentes de l'Union européenne, la collecte de données et la coopération multi-partenaires : tous les acteurs européens et institutions du patrimoine seront associés à l'action de la Commission, et réunis régulièrement au sein d'un Forum patrimoine qui se réunira au moins une fois par an.

Site internet : https://ec.europa.eu/culture/content/european-framework-action-cultural-heritage_en

Relais Culture Europe

Acronyme : RCE

Date de création : 1998

Relais
Culture
Europe

Structure publique nationale, le Relais Culture Europe est une plateforme d'innovation sur l'Europe et la culture. Sa mission est de soutenir les pratiques d'innovation culturelle européenne des acteurs culturels et créatifs par l'appui au développement de capacités et de projets, de réseaux de coopération et de communautés européennes d'échanges et de recherche.

Assurant la fonction de Bureau Europe Créative France, le RCE accompagne les acteurs culturels et créatifs dans la mobilisation du programme Europe Créative autour de projets à dimension européenne.

Le RCE propose également un guichet unique d'information sur les autres financements européens ouverts à la culture.

Dans le cadre de ses missions, le RCE propose un ensemble d'activités :

- Une information et une sensibilisation sur les enjeux européens, les programmes de financement ouverts à la culture ou les pratiques existantes
- Un accompagnement dans l'analyse des pratiques, le montage de projets ou le développement de stratégies européennes
- Des espaces de réflexion, de débat et de mise en réseau au niveau national et européen (groupes de réflexions, colloques, séminaires)

Site internet : www.relais-culture-europe.eu

Instituts culturels nationaux de l'Union européenne**Acronyme :** EUNIC**Date de création :** 2006

Le réseau EUNIC regroupe les instituts européens chargés de l'action culturelle. Ses 36 membres représentant les 28 États membres de l'UE sont présents dans plus de 105 pays avec plus de 2000 établissements et des partenaires locaux. Leur action porte sur les arts, les langues, la jeunesse, l'enseignement, les sciences, le patrimoine, le dialogue interculturel et le développement. En contribuant à mutualiser les ressources et l'expertise en matière de culture et développement, le réseau EUNIC

œuvre à la réalisation de projets collaboratifs transnationaux dans ces domaines.

L'objectif est de développer une méthodologie commune pour le secteur culturel en Europe, valoriser ce modèle européen, renforcer le dialogue culturel, les échanges et la coopération en particulier dans les pays tiers.

En 2017, un accord tripartite est venu renforcer le partenariat institutionnel entre le réseau EUNIC, la Commission européenne et le Service Européen d'Action Extérieure. Il constitue une feuille de route visant à faciliter le développement par les membres d'EUNIC.

Site internet : www.eunicglobal.eu



Souk de Tripoli,
au Liban.

2.3. Organisations et réseaux nationaux

2.3.1 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET AGENCES NATIONALES

L'État, et en particulier les ministères, ont compétence en matière de politique étrangère et de politiques patrimoniales. En ce qui concerne les coopérations décentralisées, il est nécessaire de mutualiser ces efforts pour que les politiques de coopération et de valorisation du patrimoine s'inscrivent dans le cadre plus vaste des stratégies nationales.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Acronymes : MEAE



Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, rattachée à la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du MEAE, définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée par le biais d'appels à projets, et ce, en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires. La DAECT promeut le dialogue avec les collectivités et les associations, grâce à des groupes de travail favorisant une approche partagée, et le développement des partenariats en mutualisant, notamment avec les opérateurs.

Elle apporte son concours aux postes diplomatiques et consulaires français ainsi qu'aux préfetures. Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

La DAECT fournit des services d'information, d'analyse et de conseil auprès des collectivités engagées à l'international. Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation : assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée⁵, plateforme tourisme solidaire ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées tels que les appels à projets en ligne ou les fonds conjoints ou bilatéraux.

Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pôle sciences humaines et sociales, archéologie et patrimoine

Le pôle des sciences humaines et sociales, archéologie et patrimoine, lui aussi rattaché à la Direction générale de la mondialisation, participe activement à la mise en œuvre de la politique patrimoniale de la France à l'étranger, au niveau bilatéral, communautaire et international. Il soutient notamment les initiatives conduites par la DAECT pour l'action extérieure des collectivités territoriales. Il propose son assistance pour accompagner les projets de coopération avec des partenaires étrangers, en mettant en relation les partenaires pertinents.

Ambassades et réseau culturel français

À l'étranger, la coopération de la France pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel est coordonnée par les ambassades, dépendantes du MEAE. Dans le

⁵ www.pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasMonde.html

domaine du patrimoine, les services culturels de ces ambassades sont compétents et agissent en accord avec les autorités locales au travers de trois axes principaux :

- La coopération avec les États partenaires pour la protection et la valorisation de sites et de biens culturels matériels et immatériels
- La lutte contre le trafic illicite des biens culturels
- La promotion du patrimoine culturel comme outil de développement économique et social

De plus, les représentations peuvent compter sur le réseau culturel français (services de coopération dont les Instituts français et les Alliances françaises) qui multiplie les partenariats avec les opérateurs culturels, les collectivités locales, les universités, les organismes multilatéraux pour jouer un rôle actif au service des échanges en matière de patrimoine notamment.

Site internet : www.diplomatie.gouv.fr

Expertise France

Acronyme : EF

Date de création : 2014



Expertise France est un opérateur public au service de l'action extérieure de la France, sous tutelle du MEAE et du ministère de l'Économie et des Finances.

La coopération avec les collectivités constitue pour Expertise France un axe de développement important qui figure dans le contrat d'objectifs et de moyens d'Expertise France avec l'État. Le renforcement des partenariats avec les principaux acteurs français de la coopération décentralisée constitue un objectif à part entière de son plan d'actions compte tenu de la montée en

puissance des sujets portant sur la « gouvernance » et la décentralisation chez les bailleurs et une demande d'expertise en forte croissance dans ces domaines. Expertise France intervient aujourd'hui dans une centaine de pays et sur 500 projets avec un volume d'activité de plus de 184 millions d'euros en 2018.

La mission d'Expertise France consiste à concevoir et mettre en œuvre des projets de coopération technique pour répondre à des demandes et des besoins exprimés par des pays partenaires. Son financement provient pour l'essentiel de l'Union européenne, de la France (ministères et Agence Française de Développement), des Nations Unies, du Fonds mondial ou d'autres bailleurs multilatéraux ou bilatéraux. Ces partenaires peuvent être selon les cas des administrations nationales ou locales mais aussi des collectivités locales ou encore des structures gravitant autour de la sphère publique (établissements de santé, ONG etc.).

Depuis les années 2000, les savoir-faire patrimoniaux se trouvent au cœur d'un nouveau secteur de l'expertise technique avec un volume d'activité en constante progression au niveau international. En effet, la protection et la valorisation du patrimoine s'inscrivent de plus en plus dans des programmes d'envergure : aménagement urbain, stratégies territoriales, tourisme culturel et développement durable.

Face à ce défi, Expertise France appuie depuis 2017 le ministère de la Culture dans le développement de l'expertise patrimoniale française sur la scène internationale promouvant offres d'audit, conseil, assistance technique et programmes de formation.

Site internet : www.expertisefrance.fr

**Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines,
Département des affaires européennes et internationales**

Acronymes : MC, DGP, DAEI



Le département des affaires européennes et internationales coordonne, en liaison avec le secrétariat général, les actions européennes et internationales de la direction générale du ministère de la Culture. Il promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel, participe à la construction de l'Europe des patrimoines et favorise le rayonnement de la France en matière d'architecture et de patrimoine. À ce titre, il suit la mise en œuvre des conventions techniques et scientifiques dans ces deux domaines. Pour l'exercice de ses missions, il collabore notamment avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et les organismes compétents. Il s'appuie en tant que de besoin sur l'expertise technique des services, des réseaux et leurs partenaires. De plus, il participe dans son domaine de compétences à la tutelle de ses opérateurs.

Intervention de la Direction générale des patrimoines :

- Missions d'expertise de professionnels du ministère de la Culture sur les questions législatives et réglementaires pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine et des centres historiques
- Formation des professionnels en France ou dans leurs pays et aide à la mise en place de coopérations décentralisées avec des collectivités territoriales françaises.

Ainsi, la DGP propose à Sites & Cités remarquables de développer des coopérations sur le thème du patrimoine entre villes françaises et villes d'Europe centrale et orientale (Roumanie, Bulgarie, République de Macé-

doine du Nord), ainsi qu'au Mali. La DGP est également en charge du suivi des sites français inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Site internet : www.culture.gouv.fr

**Ministère de la Transition Écologique et Solidaire /
Ministère de la Cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriales**

Acronyme : MTES / MCTRCT

Le soutien et l'appui que développent ces ministères à l'attention des collectivités engagées dans une coopération décentralisée sur le thème du patrimoine est visible à travers plusieurs actions.



Les deux ministères se sont engagés dans un partenariat étroit avec l'Association des biens français du patrimoine mondial. Conjointement, ils soutiennent les gestionnaires de biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial dans le respect des règles et recommandations établies par l'UNESCO et dans une perspective de développement durable.

En 1998, les deux ministères mettent en place le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA). Cette agence interministérielle vise à faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Il initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction en incluant un volet patrimoine.

De plus, la politique de l'État dans le domaine de la protection des paysages et des sites s'appuie sur les capacités d'expertise des commissions départementales et de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui donnent des avis sur l'ensemble des programmes et projets de protection et sur les plus importants projets d'aménagement dans les sites classés. Composée de représentants des services de l'État, d'élus, et de membres de la société civile, la Commission a pour mission de conseiller le Ministre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de conservation et de valorisation des monuments naturels, des sites, et des paysages urbains et ruraux.

Site internet : www.ecologique-solidaire.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr

VIVAPOLIS

Date de création : 2013



Le réseau VIVAPOLIS vise à fédérer les acteurs publics et privés français qui travaillent à la conception, à la construction et au fonctionnement de la ville durable, sur le territoire national mais aussi à l'étranger, pour leur permettre d'être individuellement et collectivement plus efficaces dans leurs démarches et actions grâce à une meilleure synergie. Il a pour objectif de partager les bonnes pratiques en termes d'innovations technologiques et de gouvernance de projets des villes et entreprises françaises.

Les actions du réseau prennent la forme d'échanges d'informations entre les membres ou avec des acteurs extérieurs, de manifestations à l'étranger, d'organisations d'accueils de délégations et de visites de terrain en France,

de création de fiches thématiques du savoir-faire français.

Site internet : www.cohesion-territoires.gouv.fr/vivapolis

Agence nationale de l'habitat

Acronyme : Anah

Date de création : 1971



L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Action et des Comptes publics et de l'Économie et des Finances.

Sa mission est d'améliorer le parc de logements privés existants et d'accompagner les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques locales d'amélioration de l'habitat et de requalification urbaine. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions de ressources à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés fragiles ou en difficulté.

Elle est partenaire des collectivités territoriales pour le déploiement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) et opérateur de l'État dans la mise en œuvre de plans nationaux.

Les axes d'intervention de l'Agence sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Site internet : www.anah.fr

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Acronyme : Cerema

Date de création : 2014



Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Site internet : www.cerema.fr/fr

Office national des forêts

Acronyme : ONF

Date de création : 1964



Entreprise publique de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Site internet : www.onf.fr

Conservatoire du littoral

Date de création : 1975



Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Ses effectifs, fonctionnaires détachés ou contractuels, sont répartis dans une vingtaine de sites en France métropolitaine et ultramarine.

Le Conservatoire du littoral est généralement perçu comme un organisme commun à l'État et aux collectivités territoriales, où les qualités et les rôles complémentaires de l'un et des autres se conjuguent et se renforcent mutuellement.

Soucieux de consolider son expérience et de renforcer les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques, à travers sa délégation « Europe et International », le Conservatoire du littoral développe des programmes de coopération à l'international et apporte une assistance institutionnelle et technique aux pays demandeurs en matière de protection et de gestion intégrée des zones côtières. Il est à l'origine de réseaux d'expertises et sollicité dans le cadre de programmes internationaux de protection des milieux naturels côtiers et insulaires.

Site internet : www.conservatoire-du-littoral.fr

2.3.2 RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans le cadre de la coopération décentralisée, les collectivités territoriales ont la possibilité de s'appuyer sur des structures relais d'informations, d'expertises et d'échanges. Émanant d'une volonté d'accompagner localement et de

structurer l'engagement des collectivités territoriales, ces différents réseaux mènent une réflexion sur les compétences à valoriser dans le cadre de coopérations. Tous ces acteurs travaillent conjointement pour favoriser l'émergence d'une coopération cohérente à l'échelle mondiale.

2.3.2.1 Réseaux thématiques et pôles ressources

Les réseaux thématiques suscitent, développent, ou apportent leur soutien technique à des actions portant sur un domaine précis des responsabilités des collectivités locales. Ces collectifs réunissent techniciens et élus représentant les pouvoirs locaux.



Vue d'une concession en banco récemment restaurée, à Ségou, au Mali.

Sites & Cités remarquables de France

Date de création : 2000



Sites & Cités remarquables regroupe 260 membres, soit 1 700 communes, porteurs du label Villes et Pays d'art et d'histoire ou d'un Site patrimonial remarquable.

En France et à l'international, Sites & Cités remarquables anime des groupes de travail, organise des journées d'études, des expertises et des visites sur le terrain, publie des études, des ouvrages dans le domaine de la gestion, de la protection et de la mise en valeur des centres anciens.

Depuis sa création, en 2000, Sites & Cités remarquables développe des échanges internationaux autour de l'urbanisme patrimonial, de la législation des centres anciens, de la gouvernance urbaine, du développement durable, du tourisme culturel et de la sensibilisation des publics au patrimoine.

Fort de ses compétences, s'appuyant sur des techniciens et des élus ainsi que sur des partenaires et des experts, Sites & Cités remarquables apporte son savoir-faire et travaille pour promouvoir une vision large et décloisonnée des questions liées au patrimoine au niveau national et international. Elle développe son action notamment en Europe, en Méditerranée, au Mali, mais aussi en Amérique latine et en Asie. A ce titre, l'association a obtenu les labels PACT 2, en 2012 et PACT 3, en 2017 attribués par le MEAE reconnaissant son expertise dans les domaines des patrimoines et de l'urbanisme patrimonial.

Sites & Cités remarquables accompagne ses membres dans la mise en place de projets de coopération axés sur la revitalisation sociale, économique et culturelle des villes et territoires à partir du patrimoine. Elle met en lien autorités locales françaises et étrangères.

Elle mobilise les compétences des experts, des techniciens et des élus membres ou partenaires du réseau pour des expertises, rencontres et formations.

Elle propose des opérations pilotes dans les domaines de la préservation et de la valorisation des patrimoines. Ces opérations constituent alors des références pour des politiques patrimoniales plus larges.

Enfin, Sites & Cités remarquables accompagne la constitution de réseaux régionaux et nationaux de collectivités afin de diffuser les bonnes pratiques, d'échanger sur les expériences et les interrogations des professionnels et des élus.

Site internet : www.sites-cites.fr

Réseau des Grands Sites de France

Acronyme : RGSF

Date de création : 2000



Sainte-Victoire, la Baie de Somme, le Marais poitevin... Voici quelques-uns des grands sites, figurant parmi les paysages les plus connus, touristiques et emblématiques. Ces paysages sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque ».

L'action des gestionnaires des Grands Sites de France,

labellisés ou en projet, s'inscrit dans les principes du développement durable : offrir aux visiteurs des sites restaurés et préservés, favoriser un tourisme responsable, générer un impact positif sur le tissu social et économique environnant, assurer une gestion active et à long terme des sites et associer les habitants à ces démarches.

Le Réseau des Grands Sites de France, association loi 1901, a été créé à l'initiative des collectivités territoriales qui gèrent des Grands Sites et grâce au soutien du ministère en charge de l'Environnement. Il est un lieu vivant de partage d'expériences concrètes et d'échanges de savoir-faire entre ses membres qu'il accompagne pour améliorer leurs pratiques et promouvoir leurs valeurs. Il regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des sites qui ont reçu le label Grand Site de France attribué pour 6 ans renouvelables par le ministre en charge de l'environnement et ceux qui travaillent à l'obtenir. Le Réseau participe aussi à la réflexion nationale et internationale sur le devenir des paysages emblématiques, confrontés au défi de leur préservation à long terme dans le contexte d'une pression touristique croissante.

Le Réseau est soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, pour mener des actions à l'international, notamment en accompagnant des coopérations entre ses membres avec d'autres sites emblématiques. Il anime le pôle international francophone dans le cadre duquel il organise une formation sur la gestion intégrée et durable des sites patrimoniaux, pour les professionnels francophones du patrimoine.

Site internet : www.grandsitedefrance.com

Site internet du Pôle patrimoine : www.polepatrimoine.org

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Acronyme : FPNRF

Date de création : 1971



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France accompagne et promeut l'action des Parcs naturels régionaux de France et représente leurs intérêts auprès des grands acteurs nationaux et internationaux, en particulier dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux et de préservation des espaces naturels. La Fédération capitalise et diffuse les expériences du réseau des Parcs, anime la réflexion et les échanges d'expériences au sein du réseau des Parcs et avec leurs partenaires français et étrangers.

À travers le partage du concept et des expériences des Parcs, la Fédération et le réseau des Parcs souhaitent contribuer à l'amélioration de la protection de l'environnement et au développement économique, social et culturel des territoires partageant les valeurs des Parcs à l'étranger.

Site internet : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Association des biens français du patrimoine mondial

Acronyme : ABFPM

Date de création : 2007



L'Association des biens français du patrimoine mondial réunit les gestionnaires de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, soucieux d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de leurs biens, de prendre part aux réflexions relatives aux politiques publiques conduites en France et de coopérer avec tous les

sites culturels et naturels de la communauté internationale qui constituent un patrimoine universel, tout en œuvrant pour leur promotion.

Face aux nombreux enjeux auxquels sont confrontés les gestionnaires de biens inscrits, l'association a ouvert plusieurs groupes de travail dont un consacré aux relations internationales. Cette commission entend favoriser les échanges avec d'autres biens inscrits dans le monde qui sont confrontés aux mêmes problématiques que les membres de l'association.

Site internet : www.assoFrance-patrimoineMondial.org

Petites Cités de Caractère®

Date de création : 1975



Petites Cités de Caractère® est une association française créée dans le but de fédérer et d'accompagner des petites villes au patrimoine remarquable et souhaitant faire de ce patrimoine le socle de leur projet de développement. Dans le cadre de leur projet, les Petites Cités de caractère® définissent et mettent en œuvre des formes novatrices de valorisation du patrimoine, d'accueil du public et d'animation locale.

Les Petites Cités de Caractère® sont autant de laboratoires pour appréhender et construire la ville durable à l'échelle de petites unités urbaines, et partagent compétences et savoir-faire dans le cadre d'échanges et programmes de coopération internationale, à travers :

- L'organisation de séjours et accueil de délégations internationales (accueil en France de délégations italiennes, chinoises, géorgiennes, etc.)

- La définition de plans de gestion et de programmes de patrimoine urbain : protection, restauration de bâtiments historiques, aménagement, valorisation et animation d'espaces publics, association d'acteurs privés (dans le cadre notamment d'une convention de partenariat avec l'Université Tongji à Shanghai)
- La définition et la mise en œuvre de projets touristiques fondés sur les patrimoines matériels et immatériels (avec par exemple la participation au programme européen Villages et Cités de Traditions)
- Des animations culturelles et l'accueil d'artistes en résidence (Russie, Pologne, Madagascar, Japon, États-Unis, etc.)

Site internet : <https://petitescitesdecaractere.com/>

Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture

Acronyme : AVEC

Date de création : 1997



L'Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture est un réseau de collectivités historiques dont la volonté commune est d'édifier une Europe des régions fondée sur la protection et la mise en valeur de leurs patrimoines. Cette mise en réseau, s'appuyant sur les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, constitue un atout pour le montage de projets européens. Les membres de l'AVEC travaillent à intégrer le plus harmonieusement possible l'innovation patrimoniale, à contribuer au rayonnement des villes et territoires du réseau, à faire des patrimoines locaux des moteurs de développement économique, culturel et social, mais aussi de développement durable.

C'est pourquoi, en 2007, l'association AVEC a créé le label Qualities®. Il s'agit d'un label européen de qualité urbaine et de gestion durable des villes historiques certifié par l'AFNOR permettant de donner un cadre et un outil d'évaluation aux actions menées par ses membres dans le domaine du patrimoine.

D'autre part, depuis 2017, l'Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture a obtenu le label PACT 3 au titre de l'« expertise internationale des collectivités territoriales françaises » par le ministère français des Affaires Étrangères pour la thématique « Développement durable du patrimoine et prévention des risques ». Le réseau AVEC est également reconnu « Partenaire officiel de l'UNESCO » depuis mai 2015. Ainsi, la reconnaissance de l'expertise de ses membres dans ces différents domaines permet au réseau d'accompagner des villes et territoires d'Europe et de Méditerranée dans leur gestion patrimoniale et touristique.

Site internet : www.avecnet.net

Union REMPART

Date de création : 1966



REMPART est l'union de 180 associations locales et régionales œuvrant pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine. Avec elles, le patrimoine devient un support de sensibilisation et de formation des jeunes comme des adultes. Ses projets, accessibles à tous, sont l'illustration d'un patrimoine vivant, ouvert sur le monde et inclusif : chantiers internationaux de bénévoles, chantiers d'insertion et chantiers écoles, classes et ateliers du patrimoine, actions de sauvegarde, restaurations de tous

les patrimoines, du plus modeste au plus prestigieux...

Développer l'engagement pour le patrimoine est au cœur de la mission que REMPART se fixe. À l'international, les projets qui en découlent sont menés avec et par des organisations de la société civile. Ils favorisent la mobilité internationale, la solidarité avec des associations du monde entier et des actions de restauration emblématiques via des chantiers de bénévoles. Ces échanges permettent d'agir de manière visible sur le patrimoine et sur la société, en développant une « conscience patrimoniale ».

REMPART accueille chaque année plus de 700 bénévoles venus de l'étranger et propose près de 40 projets de restauration dans 30 pays à plus de 250 bénévoles. L'Union REMPART entretient également des relations permanentes avec les Alliances françaises, les Instituts français, et avec des ONG internationales, telles que l'ICOMOS, au sein desquelles elle promeut l'importance du bénévolat des jeunes pour le patrimoine et dans la société civile.

Site internet : www.rempart.com

Vieilles Maisons Françaises

Acronyme : VMF

Date de création : 1958



L'objectif de l'association Vieilles Maisons Françaises, reconnue d'utilité publique en 1963, est de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine. L'association regroupe des défenseurs et passionnés de patrimoine, propriétaires ou non, au sein d'une centaine de délégations. Ces dernières organisent des manifestations culturelles, conseillent leurs adhérents et participent activement à la

défense du patrimoine bâti et paysager partout en France en sollicitant les pouvoirs publics si nécessaire au niveau local comme au niveau national (actions juridictionnelles et lobbying).

VMF édite également des ouvrages ainsi que le magazine VMF dédié au patrimoine, à l'architecture et aux jardins, et défend le patrimoine en péril par le biais de la Fondation VMF.

L'association a aussi créé VMF Monde, entité qui mène des actions en faveur du patrimoine d'inspiration française à l'étranger. Les délégations VMF à l'étranger s'engagent à promouvoir la restauration de ce patrimoine d'inspiration française et à sensibiliser les habitants et les élus locaux à sa préservation. Après une première période d'identification du patrimoine local et des intervenants présents sur place, les VMF dans le monde ont pour but de faire connaître, agir et échanger.

Site internet : www.vmfpatrimoine.org

Patrimoine sans frontières

Acronyme : PSF

Date de création : 1992



Patrimoine sans frontières est une association d'intérêt général (loi 1901), culturelle et de solidarité, créée avec le soutien du ministère de la Culture et partenaire de l'UNESCO depuis 2015. A travers la mobilisation des patrimoines culturels, l'association assure la cohésion des groupes et des communautés en renforçant leurs liens sociaux et participe à la réhabilitation de biens culturels en lien direct avec les populations concernées.

Ses actions de terrain (participation à des chantiers, inventaires, soutien aux institutions éducatives, etc.) comme de réflexions (cellule de veille, journées-débats, publications) se déroulent dans différents pays ou régions (Afrique, Balkans, Moyen Orient, Asie de l'Est) comme en France. A chacune de ces occasions, l'Association veille à travailler directement avec les acteurs du patrimoine et à faire en sorte que les résultats de ces actions puissent être prises en charge et redéployées dans le futur par ces mêmes acteurs.

Site internet : <http://psf.org>

Volubilis

Date de création : 1988



L'ONG Volubilis est un réseau euro-méditerranéen pour la ville et les paysages. L'association tisse des liens de culture, d'amitié et de partage de connaissances entre les hommes et les territoires d'Europe et de Méditerranée sur les questions de la ville et des paysages contemporains. Elle contribue à l'initiation, la sensibilisation et la formation des élus, professionnels et citoyens, curieux et passionnés, autour d'une approche pluriculturelle du paysage permettant de dépasser les clivages entre science et art, nature et culture, connaissance et action, sensibilité et savoir, sur le territoire du pourtour méditerranéen. Volubilis organise régulièrement des ateliers sur le thème du patrimoine dans une optique de coopération décentralisée.

Site internet : www.volubilis.org

Tétraktys

Date de création : 1983



Tétraktys est une ONG de développement local qui exporte le savoir-faire alpin à l'international en matière de développement des territoires ruraux. En 2019, Tétraktys accompagne onze territoires répartis en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient dans la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels. Les expériences menées par Tétraktys démontrent que le patrimoine peut contribuer au processus d'inclusion des plus marginalisés en les encourageant à être des acteurs sur leur territoire.

Tétraktys, par son expérience, est en mesure d'accompagner la structuration de sentiers de randonnée, la gestion durable de sites touristiques par les communautés ou la mise en place de stratégies régionales de valorisation patrimoniale. De la phase de diagnostic à la mise en œuvre d'actions concrètes de développement territorial, l'association dispose de la capacité et de l'expérience pour assurer la gestion de projets intégrés et diversifiés.

Tétraktys s'appuie aujourd'hui sur un pôle de 25 experts associés (en anthropologie, aménagement touristique, aménagement du territoire, gestion de sentiers de randonnée, spéléologie, culture, architecture, communication, éducation...). Ils interviennent de manière ponctuelle lors des missions mais appuient également les chefs de projet dans le suivi des actions. Tétraktys a également su mobiliser au fil des années un vaste réseau de compétences (entreprises innovantes, élus et collectivités, professionnels du tourisme, établissements

scolaires, institutions et associations) auquel elle fait appel en fonction des besoins des projets. C'est grâce à cette expertise et ce réseau que Tétraktys entend mettre le patrimoine aux mains des communautés.

Site internet : <http://tetraktys-association.org/>

Fédération nationale des communes forestières

Acronyme : FNCOFOR

Date de création : 1933



Avec plus de 6 000 adhérents, La Fédération nationale des Communes forestières rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ainsi que celles concernées par la valorisation des forêts de leurs territoires. Cette association porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans les politiques forestières territoriales, une vision de l'espace forestier comme atout du développement local. Son réseau d'associations départementales et d'unions régionales construit et met en œuvre sur le terrain des programmes innovants : bois construction, bois énergie, charte forestière, formations. La FNCOFOR représente les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles : européennes, nationales et locales. Elle est force de propositions dans l'élaboration des politiques liées à la forêt et au bois et fait reconnaître le rôle des élus forestiers, garants de l'intérêt général.

La FNCOFOR développe son action au niveau européen en tant que membre fondateur de la Fédération européenne des Communes forestières. Depuis 2003, elle travaille en coopération avec des élus forestiers d'autres pays - principalement africains - afin de promouvoir une

gestion décentralisée des forêts par les collectivités, au bénéfice des populations. En 2009, elle a été à l'origine de la création de Cofor international avec des associations d'élus forestiers constituées au Cameroun, au Bénin et au Burkina-Faso.

Site internet : www.fncofor.fr

Maison des Cultures du Monde - Centre français du patrimoine culturel immatériel

Date de création : 1982



Association loi de 1901, la Maison des Cultures du Monde œuvre à l'accueil, la connaissance et la promotion en France des cultures étrangères et du patrimoine culturel immatériel, dans un esprit d'échange et de dialogue. Contribuant à la défense de la diversité culturelle et à la coopération internationale, elle est reconnue pour son expertise et son savoir-faire, sa programmation de formes d'expressions traditionnelles (concerts, spectacles, expositions...) et son ingénierie culturelle. Ses travaux de recherches, de documentation et d'édition (revues Internationale de l'Imaginaire, Cahiers du Centre français du patrimoine culturel immatériel, collection de disques Inédit) participent à la réflexion sur le patrimoine immatériel et à sa diffusion.

En 2011, son centre de ressources, à Vitré en Bretagne, est désigné Centre français du patrimoine culturel immatériel, et labellisé Ethnopôle, pôle national de ressources et de recherche en ethnologie, en 2016 par le ministère de la Culture. Par ses conseils et par la coordination de projets, la Maison des Cultures du Monde accompagne les acteurs de ces patrimoines. Elle propose des formations régulières et sur-mesure à destination des étudiants, des

professionnels français ou étrangers désireux de mieux connaître les spécificités du patrimoine immatériel ou du secteur culturel français. Chaque année, elle met en place une programmation composée de séminaires, rencontres et séjours à la demande d'institutions telles que le ministère de la Culture ou l'Institut Français. En outre, l'association organise le festival de l'Imaginaire qui a vocation à faire découvrir au plus large public la diversité des patrimoines immatériels et des disciplines culturelles du monde, à Paris et en région.

Site internet : www.maisondesculturesdumonde.org

2.3.2.2 Réseaux d'élus et de collectivités

Au niveau national, Régions de France, l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des Maires de France (AMF) gèrent, via des commissions *ad hoc*, l'engagement international des collectivités, coordonnent un positionnement au regard de leur champ de compétences et mènent une réflexion tant au niveau local qu'international.

D'autres associations d'élus, telles que l'Association des petites villes de France (APVF), l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) et France Urbaine, promeuvent le développement des coopérations décentralisées de leurs membres.

Au niveau de l'espace francophone, l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) contribue à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale. Elle participe ainsi à l'animation de la coopération décentralisée francophone offrant une tribune internationale aux collectivités engagées et développe un programme spécifique en faveur du patrimoine culturel des villes. L'Association internationale des



Montagne albanaise de Cika.

régions Francophones (AIRF), quant à elle, a pour but d'établir entre les collectivités régionales francophones des coopérations, des échanges d'information et d'expériences touchant à leurs domaines d'activité.

Au niveau mondial, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) porte la voix des gouvernements locaux et plaide pour une reconnaissance de leur rôle sur la scène internationale et dans la mise en œuvre de la coopération. Ses commissions travaillent sur l'émergence de l'égalité entre les territoires et sur la bonne gouvernance.

Sites internet : <http://regions-france.org/>
www.departements.fr
www.amf.asso.fr
www.apvf.asso.fr
<http://amrf.fr/>
<http://franceurbaine.org/>
www.aimf.asso.fr
www.regions-francophones.com

Cités Unies France**Acronyme :** CUF**Date de création :** 1975

Cités Unies France est la tête de réseau des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Sa mission est de les accompagner au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité et de la promotion d'échanges humains, culturels et économiques.

Soutenue par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement, CUF travaille en collaboration avec les associations des pouvoirs locaux françaises (AMF, ADF, Régions de France, France urbaine, etc.) et internationales, ainsi qu'avec des réseaux thématiques tels que Sites & Cités remarquables. Depuis sa création, l'association s'est positionnée comme un lieu fédérateur autour de près de 30 groupes-pays et un espace de dialogue et de mutualisation entre collectivités territoriales sur un même pays. Face à une évolution rapide du contexte et des enjeux, Cités Unies France a adopté récemment un projet stratégique 2018 - 2022, pour une association au service d'une action internationale des collectivités territoriales plus visible, pertinente, efficace et inclusive.

Site internet : www.cites-unies-france.org**Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe****Acronyme :** AFCCRE**Date de création :** 1951

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe anime le mouvement des jumelages et des partenariats européens en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur d'une Europe proche de ses citoyens. Elle assure en France le suivi des programmes communautaires de soutien aux échanges, aide et conseille les communes membres pour la préparation de leurs projets européens et leurs recherches de financement.

Partenaire de l'Office franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'AFCCRE instruit les demandes de subventions pour les échanges de jeunes dans le cadre des jumelages entre les deux pays et met en place le volontariat Franco-allemand des territoires.

L'Association propose régulièrement des journées d'études à l'attention des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux et des militants associatifs impliqués dans l'organisation et l'animation des échanges et coopérations. Elle anime des groupes de travail réunissant les collectivités engagées dans des jumelages et partenariats en Allemagne, Pologne, Roumanie, dans les Balkans, au Royaume-Uni etc.

Site internet : <http://afccre.org>

Agence des Villes et des Territoires Méditerranéens Durables

Acronyme : AVITEM

Date de création : 2012



L'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (AVITEM), positionnée à Marseille, a pour objet de mettre en place un dispositif d'échange d'expériences, d'expertises et de formation, visant la promotion des démarches de développement urbain et territorial en Méditerranée. L'AVITEM est un GIP qui associe l'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères), des collectivités territoriales (Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Nice-Côte d'Azur) ainsi que l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée.

L'AVITEM développe son activité autour des trois axes suivants :

- La coopération en Méditerranée, à partir de financements européens. L'AVITEM a remporté plusieurs appels à projets lancés par Bruxelles sur la protection des zones côtières, l'innovation dans les PME, l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore le coworking
- La formation, avec comme objectif la création à Marseille d'un « institut méditerranéen des hautes études urbaines et territoriales ». L'AVITEM forme chaque année une trentaine de fonctionnaires territoriaux des rives sud de la Méditerranée
- La création d'une plateforme de services dédiée aux autorités locales, aux sociétés d'aménagement, aux établissements publics partenaires et aux entreprises sur la thématique de la ville méditerranéenne durable. A ce titre, le Réseau des Aménageurs en

Méditerranée entend développer une expertise mise à disposition de l'ensemble des membres du Réseau, et au-delà des partenaires aménageurs, opérateurs et financeurs en Méditerranée

Site internet : <https://avitem.org>

Réseaux Régionaux Multi-Acteurs

Acronyme : RRMA

Dans un esprit de service public et une approche pluri-acteurs, les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) ont vocation à renforcer l'implication et améliorer la qualité des actions menées à l'international et en France dans tous les champs de la coopération et de la solidarité. En leur qualité de référents régionaux, implantés au cœur des territoires, les RRMA interviennent en complémentarité des politiques publiques locales et nationales qu'ils contribuent à construire, à animer et à valoriser.

Acteurs à part entière de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, ils participent à l'ouverture au monde des habitants dans un contexte de plus en plus globalisé et interdépendant.

Dans cette optique, les RRMA proposent une palette de services à destination de tous les acteurs basés dans leur région respective :

- Recensement et identification des projets et des acteurs de leurs territoires
- Accompagnement des porteurs de projet : information, orientation, appui-conseil, formation, mise en relation
- Animation territoriale : organisation de rencontres et de temps de concertation en région afin de favoriser la mutualisation et le développement de partenariats et de synergies

- Valorisation des projets et acteurs régionaux
- Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale
- Développement de la mobilité et de l'engagement solidaire des jeunes

Afin de favoriser et renforcer les synergies et les mutualisations, les RRMA ont constitué la Conférence Inter-Régionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs qui les fédère.

Contact : coordination@rrma.fr

- *Auvergne Rhône-Alpes* : Resacoop
www.resacoop.org
- *Bourgogne Franche-Comté* : Bourgogne Franche-Comté International
www.bfc-international.org
- *Bretagne* : Réseau Bretagne Solidaire
www.bretagne-solidarite-internationale.org
- *Centre Val de Loire* : Centraider
www.centraider.org
- *Grand Est* : GESCOD
www.gescod.org
- *Guadeloupe et Martinique* : Karib Horizon
- *Hauts-de-France* : Lianes coopération
www.lianescoperation.org
- *Normandie* : Horizons Solidaires
www.horizons-solidaires.org
- *Nouvelle Aquitaine* : SO Coopération
www.socooperation.org
- *Occitanie* : Occitanie Coopération
www.oc-cooperation.org
- *Pays de la Loire* : Pays de la Loire Coopération Internationale
www.alcid.org
- *Provence-Alpes-Côte d'Azur* - Territoires Solidaires
www.territoires-solidaires.com



Ruelles de Berat, en Albanie.

2.3.3 RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS

Les collectivités peuvent faire appel aux réseaux professionnels pour ne pas agir seules et ainsi mutualiser efforts et moyens. Ceux-ci ne se substituent pas aux agents des collectivités partenaires mais, par leurs compétences spécifiques, apportent un soutien technique, favorisent les approches complémentaires et la professionnalisation des actions.

Les associations des professionnels du patrimoine, en France ou au niveau international, disposent d'une réelle expérience de terrain, valeur ajoutée indéniable lorsqu'il

s'agit de concrétiser des projets avec les acteurs locaux. Fortes de leur réseau d'experts, elles sont également des pôles ressources en termes de connaissance du patrimoine et d'animation de projets de partenariat.

Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France

Acronyme : ANABF

Date de création : 1984



L'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France est une association à but non-lucratif qui vise à promouvoir la qualité du service public sur les plans de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'ANABF édite la revue La Pierre d'Angle qui sert de support de communication et d'émulation entre institutions publiques et privées.

Bien que l'ANABF ait pour première vocation d'agir sur les territoires de la France métropolitaine et ultramarine, elle a toujours œuvré à la mise en place de projets de coopération internationale. À ce titre, les membres de l'ANABF ont réalisé des missions d'expertise dans différents pays du monde (Angola, Albanie, Japon, Sénégal etc.) en lien avec l'association Sites & Cités remarquables mais aussi avec d'autres institutions telles que l'UNESCO ou encore la Commission Européenne. L'intérêt de ces échanges repose, d'une part, sur la possibilité de faire partager l'expertise et les retours d'expériences françaises en matière de patrimoine architectural, urbain et paysager. D'autre part, ils offrent aux professionnels français un autre regard sur leurs pratiques et par la même occasion permettent de questionner et de faire évoluer ces dernières. En s'imprégnant à l'international,

l'ANABF s'attache à agir sur l'existant et accompagner la prise en compte et la mise en valeur d'un héritage commun.

Site internet : www.anabf.org

<http://www.anabf.org/pierredangle>

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Acronyme : FNAU

Date de création : 1980



La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) regroupe une cinquantaine d'organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Les agences d'urbanisme ont, pour la plupart, un statut d'association où se retrouvent autour des collectivités impliquées l'État et les autres partenaires publics du développement urbain.

La FNAU est une association d'élus qui offre un lieu privilégié de dialogue sur les questions urbaines. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes. Le réseau technique de la FNAU rassemble 1500 professionnels de l'urbanisme, ancrés dans les réalités locales. La fédération leur permet de disposer d'un espace de rencontres et d'un réseau d'échanges où ils peuvent capitaliser leurs savoirs, partager leurs expériences et se mobiliser sur des projets collectifs.

Les agences d'urbanisme françaises interviennent de plus en plus à l'international dans des actions de coopération décentralisée ou en réponse à des appels d'offre provenant

du dispositif français d'aide publique au développement ou d'organismes internationaux. La fédération accompagne cette ouverture à l'international via le soutien à la planification et à l'aménagement, l'appui aux politiques publiques sectorielles ou encore la préparation de projets urbains.

Site internet : www.fnau.org/fr/la-fnau/

Architectes Français à l'Export

Acronyme : AFEX

Date de création : 1996



LAFEX est une association de plus de 200 membres dont 120 cabinets d'architecture ainsi que des ingénieurs, urbanistes, paysagistes, architectes d'intérieur, maîtres d'œuvre et industriels, soit plus de 5 000 professionnels. L'association apporte un soutien à l'organisation de ces agences professionnelles.

Avec l'appui des pouvoirs publics, l'association et ses membres unissent leurs expériences au quotidien pour promouvoir le savoir-faire architectural français et ses acteurs dans le monde. Aussi, au moyen de colloques, de salons, de groupes d'actions et de discussions organisés à travers le monde, l'AFEX met en partage l'expérience d'un vivier de professionnels et se positionne comme un intermédiaire entre ses membres, les clients et partenaires étrangers à la recherche d'une expertise française. LAFEX édite par ailleurs des guides export et des ouvrages, décerne chaque année le Grand Prix de l'architecture française et met en place des expositions.

Site internet : www.afex.fr

Urbanistes Sans Frontières

Acronyme : USF

Date de création : 2004



Urbanistes Sans Frontières est une ONG, fondée en 2004 à Paris, dont l'objectif principal est d'agir à l'échelle internationale pour le développement durable des villes et des territoires.

Ses axes d'intervention sont :

- Le renforcement des compétences en matière de territoire
- La coopération technique et l'intervention pour le développement urbain et rural
- La promotion du développement durable et émergence de la gouvernance urbaine participative

Les projets d'USF sont orientés vers les objectifs de développement durable (ODD) et la préservation du patrimoine bâti, paysager et naturel à l'échelle de la planification stratégique ainsi qu'à l'échelle des projets opérationnels. À ce titre, USF mène des actions ciblant notamment l'ODD 11.4 « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». USF agit également pour la valorisation du patrimoine immatériel et culturel dans le cadre de la programmation des projets urbains.

Site internet : www.usf-f.org

Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise

Acronyme : Les ateliers de Cergy

Date de création : 1982

les ateliers
maîtrise d'œuvre urbaine

Les Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise, association à but non lucratif créée par les urbanistes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, organisent en France et à l'international des ateliers de production collective au service du projet territorial.

L'objectif est d'accompagner les autorités locales dans l'élaboration de leurs stratégies de développement territorial avec une approche créative, innovante et prospective.

Ces ateliers réunissent des professionnels bénévoles, de toutes nationalités, sélectionnés avec une grande exigence, qui prennent part pendant plusieurs semaines à une réflexion en équipe au croisement de différents domaines de l'urbain : géographie, économie, paysage, sociologie, art, ingénierie, design et environnement.

Au fil des années, un réseau international de plus de 3 000 personnes s'est constitué autour du développement territorial et de l'aménagement urbain.

Site internet : www.ateliers.org

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Acronyme : CAUE

La grande majorité des départements français comptent un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Nés de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE sont des associations formées à l'ini-

tiative des responsables locaux et présidées par un élu local. Ils fédèrent les acteurs impliqués dans la gestion de l'espace urbain et rural et œuvrent à la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement à l'échelle du département.

Dans le cadre de projets de coopération autour des patrimoines, les CAUE peuvent être de précieux partenaires en matière de sensibilisation sur les questions d'architecture, d'urbanisme et de paysages.

Partenariat Français pour la Ville et les Territoires

Acronyme : PFVT

Date de création : 2011



Le Partenariat Français pour les Villes et les Territoires (PFVT) est une plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise des acteurs français du développement urbain à l'international. Lancé à l'initiative du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, il fédère une centaine d'organismes représentant la diversité de l'expertise urbaine française : État, établissements publics, collectivités locales et associations d'élus, fédérations et professionnels du développement urbain, entreprises, organismes de recherche et de formation, organisations de la société civile. Le PFVT coordonne l'élaboration de stratégies, la participation des acteurs français au débat international et valorise l'expertise urbaine française, en réponse aux demandes des villes et États partenaires dans les pays en développement et émergents.

Site internet : www.pfvt.fr

Fondation Architectes de l'Urgence**Acronyme :** FAU**Date de création :** 2001

À travers ses programmes d'action dans le monde entier, la Fondation Architectes de l'Urgence (FAU) a su démontrer que le secours aux populations en détresse ne peut se limiter au seul apport de vivres et de soins : reconstruire des vies brisées, c'est aussi permettre aux plus démunis de retrouver des conditions de vie décentes dans les meilleurs délais.

Son but est d'apporter conseil et assistance aux populations éprouvées par des catastrophes naturelles, technologiques ou humaines, et plus généralement de porter assistance à toute personne en état de souffrance physique ou morale en France et à l'étranger.

Elle participe également aux réflexions menées après toute catastrophe, et peut, de par son intérêt pour le patrimoine culturel, intervenir dans le cadre de missions de sauvegarde du patrimoine.

Depuis sa création, la fondation Architectes de l'urgence a pu mener des programmes d'urgence et de reconstruction dans plus de 36 pays dont la France afin de mettre en sécurité, évaluer, mais aussi reconstruire, réhabiliter habitats, écoles, hôpitaux ou centres de santé, et former aux bonnes pratiques constructives.

Site internet : www.archi-urgent.com

Réseau Habitat & Francophonie**Acronyme :** RHF**Date de création :** 1987

Le Réseau Habitat et Francophonie réunit les professionnels francophones de l'habitat convenable afin de mutualiser leurs réflexions, leurs compétences et leurs expériences en faveur de l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à un cadre de vie de qualité. Il est accrédité par l'Organisation internationale de la Francophonie et dispose d'un statut consultatif sur toutes les questions liées au logement abordable.

Il permet à ses membres, qu'ils soient aménageurs, constructeurs, gestionnaires, financeurs, collectivités locales ou experts individuels, d'optimiser leurs pratiques et d'accroître leurs performances grâce aux échanges d'expériences. RHF est amené à traiter de la thématique du patrimoine, notamment à travers les opérations de restauration des bâtiments anciens. Si elles œuvrent quotidiennement dans leur pays pour l'accès à un logement décent pour tous, les organisations membres, unies au sein du Réseau, participent à la réflexion sur l'habitat et agissent en faveur du droit au logement à l'échelle mondiale.

Site internet : <http://habitatfrancophonie.org>

Compagnons Bâisseurs

Date de création : 1958



Les Compagnons Bâisseurs accompagnent les personnes les plus fragiles dans la restauration ou la construction de leur logement. Le mouvement milite pour la dignité des logements et des personnes en proposant des solutions concrètes d'amélioration de l'habitat. Il soutient les habitants en situation de précarité : ménages aux revenus modestes, personnes âgées, personnes invalides ou handicapées, personnes seules avec enfants.

Les actions des compagnons bâtisseurs visent :

- L'amélioration de l'habitat par des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée, d'auto-construction accompagnée, avec le prêt d'outils, d'animations collectives.
- Le développement de réseaux d'entraide de proximité grâce à des ateliers et animations collectives qui sont des temps d'échange, d'apprentissage et de convivialité.
- L'insertion par l'activité économique dans le secteur du bâtiment par des chantiers d'insertion et des chantiers de formation, supports à l'apprentissage technique, destinés à lever les freins d'accès à l'emploi de personnes en grandes difficultés.
- L'accueil de jeunes volontaires (service civique et service volontaire européen) et de bénévoles engagés dans le mouvement.

Site internet : www.compagnonsbatisseurs.eu

Association Européenne des Entreprises de Restauration du Patrimoine Architectural

Acronyme : AEERPA

Date de création :



LAEERPA est l'unique association représentante des entreprises spécialisées dans la restauration de l'architecture patrimoniale à l'échelle européenne. L'association promeut un certain modèle de sauvegarde du patrimoine, fédère les associations nationales et les entreprises de restauration du patrimoine et s'attache à être le principal interlocuteur auprès des institutions européennes sur les questions qui concernent la restauration de l'architecture patrimoniale.

À travers l'animation de son réseau, notamment via l'organisation de journées d'échanges de savoir-faire et de conférences, l'association est engagée dans la préservation et l'amélioration des compétences et des savoir-faire en matière de restauration et de conservation. Elle favorise également les échanges entre professionnels des différents pays européens. Le transfert de compétences par le biais de l'apprentissage, soutenu et conservé au sein de ces entreprises membres, a rendu possible la sauvegarde de certains artisanats traditionnels.

Au moyen de la recherche, de l'étude, de l'identification et de la promotion des actions contribuant au développement de l'activité de restauration, il s'agit de prendre part au devenir du patrimoine européen.

Site internet : www.aeerpa.com/fr

Institut national des métiers d'art**Acronyme :** INMA**Date de création :** 1889

L'Institut National des Métiers d'Art (INMA), opérateur de l'État sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère de la Culture, mène une mission d'intérêt général en faveur du développement, de la préservation et de la promotion des métiers d'art.

Son centre de ressources réalise une veille active sur l'actualité du secteur des métiers d'art : formation, entreprise, innovation, export, développement durable... Il conçoit et diffuse des produits et outils d'information tels

que la collection « Cahiers des métiers d'art », publiée par la Documentation française, qui propose des éléments d'information et pistes de réflexions sur les enjeux et défis du secteur, les fiches métiers et le répertoire des formations dans toute la France. Le portail documentaire de l'INMA regroupe plus de 6 000 ressources numériques (vidéos, articles de presse, études et ouvrages), à destination de tous les publics, en fonction de leurs besoins.

L'INMA coordonne également le plus grand événement européen dédié aux métiers d'art, les « Journées Européennes des Métiers d'Art » (« European artistic crafts days »), qui fédère une vingtaine de pays, chaque année, au mois d'avril.

Sites internet :

- Le centre de ressources des métiers d'art (portail documentaire)
<http://info.institut-metiersdart.org/>
- Institut National des Métiers d'Art
www.institut-metiersdart.org
- Journées Européennes des Métiers d'Art
www.journeesdesmetiersdart.fr

2.3.4 INSTITUTS ET FORMATIONS

Les compétences nécessaires à la conservation, préservation et mise en valeur des patrimoines relèvent d'une variété de professions spécifiques et en constante évolution, à l'instar des formations qui y préparent. La formation en matière de patrimoine bénéficie d'une reconnaissance à l'international et contribue au rayonnement de la France dans le monde.

Centres de ressources et réservoirs de futurs professionnels encadrés par une équipe pédagogique qualifiée,



Ville de Rangoon, en Birmanie.

les universités et les écoles qui dispensent ces formations sont de précieux partenaires pour la mise en place de projets de coopération internationale autour du patrimoine.

Les masters dans ce domaine qui dépendent des universités et de plusieurs écoles spécialisées, telles que l'École du Louvre, **forment aux métiers de conservateur et de médiateur du patrimoine.** La plupart des villes universitaires abritent ce type de formations aux côtés des laboratoires de recherche qui leur sont affiliés.

On dénombre également plusieurs **Masters communs du programme européen Erasmus Mundus** dans le champ des patrimoines qui ont l'avantage d'offrir une approche internationale. Ce programme d'étude englobe des formations de haut niveau qui se déroulent dans au moins deux établissements d'enseignement supérieur de deux pays distincts participant au programme.

Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), au nombre de 20, peuvent aussi être des acteurs pertinents. En effet, le réseau des ENSA développe des modules de formation tournés vers l'international ; il s'agit d'inciter les étudiants à conjuguer architecture, patrimoine et action internationale. À ce titre, le laboratoire CRATERre qui dépend de l'ENSA de Grenoble a développé une expertise de terrain dans le domaine de l'architecture en terre et mène de multiples projets à l'international, notamment en Afrique de l'Ouest, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique Centrale.

Les établissements de formation aux métiers techniques constituent également des ressources intéressantes. On peut ici citer **les écoles et instituts d'art, de design,**

de mode et d'artisanat, les écoles de gastronomie ou encore les lycées hôteliers. Le **Centre National des Arts et Métiers (CNAM)** représente lui aussi un acteur majeur dans ce domaine, d'autant plus qu'il est engagé dans de multiples projets de coopération à l'international dans les champs de la formation et de la recherche. Il en va de même pour l'École d'Avignon, spécialisée dans les techniques de restauration et de réhabilitation du bâti ancien, qui mène régulièrement des missions d'expertise et réalise des formations à l'étranger.

Il existe par ailleurs plusieurs **chaires UNESCO** qui portent sur le patrimoine⁶.

En outre, **l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), créée en 1961, regroupe des universités, des grandes écoles, des réseaux universitaires et des centres de recherche scientifique francophones.** Son réseau compte 909 membres dans 113 pays. L'AUF est donc l'une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Dans le respect de la diversité des cultures et des langues, l'AUF promeut une francophonie universitaire solidaire engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés. Elle favorise ainsi la solidarité active entre ses établissements membres et les aide à relever les défis auxquels ils sont confrontés, tels que la qualité de la formation, la recherche et la gouvernance universitaire, l'insertion professionnelle ou encore l'implication dans le développement des sociétés.

En 2011, le Département des Affaires Européennes et Internationales du ministère de la Culture, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université numérique francophone mondiale (UNFM),

⁶ Une chaire UNESCO est un label scientifique international. Elle est créée sous la tutelle de l'Université et placée sous la responsabilité du porteur du projet sur la base d'un accord signé entre l'université et l'UNESCO. Sur la thématique du patrimoine, on peut citer par exemple la chaire « Tourisme, culture, développement » en étroite collaboration avec l'Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

a lancé un dispositif de formation continue à distance dans les domaines du patrimoine matériel et immatériel à destination d'un public francophone : e-patrimoines. **Gratuit et accessible, ce dispositif a pour objectif d'accroître les compétences des professionnels et des universitaires dans le domaine des patrimoines (patrimoine monumental, archéologie, musées, archives, architecture etc.), de créer et/ou de renforcer des partenariats entre professionnels et universitaires et de maintenir le lien entre la France et les régions francophones y compris dans les zones instables.** L'accès de plus en plus facile à internet permet d'amplifier les liens avec les pays, au-delà des projets ponctuels.

Institut national du patrimoine

Acronyme : INP

Date de création : 1990



L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture, qui a pour mission le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la ville de Paris ainsi que la sélection et la formation de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques.

La formation dans un même établissement à ces deux métiers étroitement complémentaires est une spécificité française, qui fait l'objet d'un intérêt international. L'INP est ainsi régulièrement amené à recevoir des délégations du monde entier, des stagiaires internationaux mais aussi à échanger avec des lieux de formation, centres de recherche scientifique, lieux dédiés à la conservation



Toulou, architectures traditionnelles de la province chinoise de Fujian.

et à la restauration et organismes de gestion du patrimoine dans de nombreux pays. L'INP est impliqué dans le réseau européen des formations à la conservation-restauration, il participe aux réflexions communautaires sur les métiers du patrimoine, ainsi qu'à des projets transdisciplinaires sélectionnés par l'Union européenne. L'INP inscrit la scolarité dans une perspective internationale par l'envoi d'élèves en stage à l'étranger et organise des chantiers-école hors du territoire français. Il mène par ailleurs des actions dans le pourtour méditerranéen grâce à l'Institut méditerranéen des métiers du patrimoine (I2MP), basé à Marseille et conçoit des formations sur-mesure, adaptées aux besoins des pays demandeurs et impliquant un large réseau de la chaîne patrimoniale sur le territoire français. En 2018, la pédagogie d'enseignement à l'INP a reçu le Prix européen du patrimoine culturel - Europa

Nostra et plusieurs initiatives de l'établissement ont été labellisées Année européenne du patrimoine culturel.

Il est aussi un lieu de diffusion culturelle à travers des conférences et des colloques qui sont autant d'occasions de collaborer avec les autres institutions patrimoniales et universitaires, françaises et étrangères.

Site internet : www.inp.fr

École de Chaillot

Date de création : 1887



Le Centre des hautes études de Chaillot, plus connu sous l'appellation d'École de Chaillot, constitue depuis 2004 le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine au Palais de Chaillot, à Paris.

Il dispense notamment une formation post-master sur un domaine qui s'étend des monuments et centres historiques, jusqu'au patrimoine ordinaire. Par ailleurs, l'École organise des cours publics accessibles à tous, assure la formation post-concours des architectes et urbanistes de l'État⁷ en partenariat avec l'École des Ponts Paris-Tech et participe à la formation des élus et techniciens des collectivités territoriales. Son domaine d'excellence concerne l'expérimentation du projet de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural, dans son contexte territorial, urbain et paysager. La pédagogie développée s'appuie sur des méthodes éprouvées - cours magistraux, travaux dirigés,

visites de sites et de chantiers - et surtout sur l'atelier continu, lieu d'apprentissage pratique des enseignements.

Outre l'échange d'élèves et d'enseignants, l'École est régulièrement sollicitée par d'autres pays sur les cinq continents pour participer à la formation d'architectes qui veulent se spécialiser dans les domaines précités. Elle conçoit et met en œuvre, en liaison avec des partenaires habilités à délivrer des diplômes universitaires dans leur pays, une pédagogie appropriée à chaque contexte local. Le cursus peut ainsi s'établir, soit dans une longue durée (deux ans) en ouvrant la possibilité d'un co-diplôme, soit à plus court terme en se limitant à un ou plusieurs ateliers intensifs ou à des séminaires d'étude qui peuvent donner lieu à la délivrance de certificats. Les enseignants de l'École participent également à des missions de conseil et d'expertise effectuées à la demande de gouvernements ou pour le compte d'organisations internationales.

Sites internet :

www.citedelarchitecture.fr/fr/article/ecole-de-chaillot

www.citedelarchitecture.fr/fr/article/cooperations-internationales

Volontariats internationaux et implication de doctorants

Les entreprises, associations et collectivités engagées dans un projet à l'international ont la possibilité de faire appel à une personne spécifiquement dédiée au projet de coopération dans le cadre d'un volontariat international ou d'une thèse.

Le volontariat peut prendre la forme d'un *Service Volontaire Européen (SVE)* dans le cadre du volet Jeunesse et Sport du programme européen de mobilité Erasmus +. Adressé aux jeunes âgés de 17 à 30 ans, le SVE vise

⁷ Le corps des Architectes et Urbanistes de l'État (AUE) est né en 1993 du rapprochement de deux corps existants : celui des Architectes des Bâtiments de France (ABF), créé en 1946, et celui des Urbanistes de l'État (UE), instauré en 1962. Il s'agissait en effet de concrétiser, au niveau des compétences des agents de l'État, la nécessaire cohésion entre respect du patrimoine et dynamiques d'aménagement. Cette double origine historique transparait dans les deux spécialités que recouvre actuellement le statut d'AUE : une spécialité patrimoine architectural, urbain et paysager et une spécialité urbanisme-aménagement.

l'engagement des jeunes à l'international au sein d'organismes, associations ou entreprises.

Le volontariat peut également s'inscrire dans le cadre de Services civiques à l'international pouvant revêtir plusieurs formes :

- *Le Service civique à l'international* : À destination de jeunes de 16 à 25 ans, il s'inscrit dans une politique jeunesse visant la cohésion nationale et la mixité sociale dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif
- *Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)* : Sans condition de nationalité et sans limite d'âge, il a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération pour le développement et de l'action humanitaire
- *Le Volontariat international en entreprise (VIE) et le Volontariat international en administration (VIA)* : Réservés aux 18-28 ans, ils s'effectuent, pour le premier, au sein d'une entreprise française à l'étranger, d'une entreprise étrangère liée à une entreprise française par un accord de partenariat ou d'un organisme étranger engagé dans une coopération avec la France et, pour le second, auprès d'un service de l'État français à l'étranger (consulats, ambassades, etc.)

Le recours à un doctorant bénéficiant du *dispositif de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)* constitue une autre possibilité d'assurer une implication soutenue dans un projet de coopération internationale d'intérêt scientifique.

Ce dispositif s'appuie sur l'établissement d'un contrat de collaboration entre un laboratoire de recherche et une entreprise avec une subvention annuelle de l'association nationale de recherche et de la technologie.

2.4. Principaux financeurs et maîtres d'ouvrage

L'appréhension du patrimoine comme moteur de développement est un phénomène nouveau dans la communauté internationale. Les analyses économiques tiennent de plus en plus compte des effets d'entraînement liés au patrimoine culturel et naturel, qui est aujourd'hui reconnu comme un levier de développement territorial.

Pourtant, les bailleurs de fonds qui financent des projets dans ce secteur ne sont pas nombreux et, comme vu précédemment, le patrimoine ne constitue pas une thématique dédiée des appels d'offres internationaux.

En raison de l'insuffisance des sources de financement et de la non-prédictibilité de la mise à disposition de fonds par les États, le financement international peut constituer une offre de financement complémentaire. Les projets prioritaires sont ceux qui présentent les conditions optimales de rentabilité économique et contribuent de façon substantielle à la réduction de la pauvreté, objectifs principaux de l'aide internationale au développement.

Il est donc important que les collectivités jouent un rôle



Alliance française du Cap-Haïtien , à Haïti.

actif auprès de leurs administrations centrales et aussi, directement, auprès des agences de développement afin que le secteur du patrimoine soit considéré comme un levier de développement à part entière.

Banque mondiale

Date de création : 1944



La Banque mondiale est une source essentielle d'appui financier et technique pour l'ensemble des pays en développement. Elle fournit aux États des ressources aux projets éligibles sous forme de prêts à faible intérêt, de crédits ne portant pas intérêt, d'assistance technique, de contribution au renforcement des capacités. Son action

s'appuie sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), et est centrée sur deux objectifs principaux qui sont d'éliminer l'extrême pauvreté et favoriser le partage de la prospérité. La culture est, depuis 1999, une composante des stratégies de la Banque mondiale. Les projets d'infrastructures sont systématiquement évalués en fonction de leur impact potentiel sur le patrimoine culturel, intégrant tout récemment la patrimoine matériel ainsi qu'immatériel. La Banque mondiale soutient de nombreux projets autonomes axés sur le patrimoine culturel et le tourisme durable. L'intervention de la Banque mondiale se fait selon le contexte juridique et institutionnel du pays. Si le monument ou le bien historique relève de la responsabilité d'une autorité locale en ce qui concerne sa préservation, son exploitation et sa maintenance, la Banque mondiale signe un accord de projet avec ce niveau décentralisé, en sus de l'accord de prêt conclu avec le ministère des Finances du pays en question. L'accord de projet définit toutes les responsabilités techniques, fiduciaires, de sauvegarde et de rapport de l'administrateur au niveau sous-national.

Site internet : www.banquemondiale.org

Les banques et agences régionales de développement

Les banques et agences régionales de développement sont des institutions multilatérales adossées à leurs États membres. On peut notamment citer la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque Asiatique de développement ou encore la Banque ouest-africaine de développement. Tout comme les autres banques de développement, telles que la Banque mondiale ou les Banques nationales de développement, **ces banques et agences financent et développent des projets s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda**

2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations unies (ONU), qui identifient les patrimoines comme des secteurs cibles pour le développement mondial.

Les banques et agences régionales de développement soutiennent l'investissement public par différents intermédiaires (subventions, prêts sans intérêt ou à taux réduits...)

Selon une logique sectorielle fondée sur les ODD, les banques et agences régionales de développement élaborent des projets de développement en lien avec les pays bénéficiaires, et supervisent les emprunts publics des opérateurs appelés à travailler sur ces financements. Elles interviennent notamment dans les secteurs du tourisme et du développement territorial et durable des villes. Bien que les patrimoines ne soient pas appréhendés comme un secteur à part entière des agences et banques de développement, ils peuvent apparaître dans les appels d'offres de ces dernières, dans les secteurs du tourisme, du développement urbain ou bien du développement durable.

Les banques et agences participent à la formulation de projets transversaux dans ces domaines et y contribuent techniquement. Très souvent, l'assistance technique des banques et agences est enrichie par une assistance locale fournie par les ministères et les agences nationales, telles qu'Expertise France, pouvant donner lieu à la création de consortiums d'acteurs complémentaires sur le plan technique.

Enfin, il est à préciser que l'offre des banques régionales de développement peut être complémentaire à celle d'autres bailleurs de fonds internationaux (Union européenne, Organisation des Nations Unies, agences nationales de coopération internationale comme l'AFD, l'USAID, la GIZ, la CIDCA, la JICA...) **ou de fonds bilatéraux d'investissement et de coopération.**

Agence française de développement

Acronyme : AFD

Date de création : 1941



Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent le quotidien des populations dans les pays en développement et émergents ainsi que dans les territoires français ultramarins. Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation -, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3 600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

Site internet : www.afd.fr

Programme des Nations Unies pour le Développement

Acronyme : PNUD

Date de création : 1965



Le Programme des Nations unies pour le développement est l'agence de l'ONU qui se concentre sur l'élimination de la pauvreté. Son rôle est d'aider les pays en développement en leur apportant des connaissances acquises, des plus petits pays aux grandes économies émergentes. Le PNUD attire les investissements et sert de porte-parole

pour les petits pays sur la scène mondiale. Son action s'inscrit dans les trois objectifs suivants : élimination de la pauvreté, transformations structurelles et renforcement de la résilience. Face à la complexité des défis de développement actuels qui varient selon les contextes, le PNUD adapte ses interventions aux besoins des pays et des communautés.

Dans le domaine des patrimoines, en 2009, grâce à un financement de l'Union européenne, le PNUD a entrepris de mener une étude sur le patrimoine culturel à Chypre. Depuis plusieurs années, l'agence travaille à la restauration des grands lieux de culte de cette île divisée, impliquant les populations locales dans la conservation des églises, des mosquées et d'autres bâtiments emblématiques. Au Kosovo, l'Union européenne et le PNUD ont lancé la deuxième phase d'un programme de restauration des monuments culturels et religieux, doté d'un budget total de 2 millions d'euros, associant des jeunes de divers horizons de ce territoire.

Site internet : www.undp.org/content/undp/fr/home

Union européenne

Acronyme : UE

Date de création : 1957



L'UE mène des actions de manière autonome (domaines de compétence exclusive) ou en coopération avec ses États membres, comme c'est le cas pour la culture (compétence de soutien).

Les programmes communautaires européens sont mis en place par la Commission européenne au sein de chaque Direction générale, selon les thématiques

concernées (Direction générale de la culture et de l'éducation, Direction générale de l'environnement...), pour une durée de 7 ans. Les appels à projets permettent le financement d'actions au sein de l'UE ou avec des pays candidats à l'adhésion. Il s'agit, au travers de ces divers programmes, de favoriser les échanges d'expériences en Europe, et de soutenir le développement équilibré des politiques européennes. Plusieurs programmes contribuent à la coopération européenne sur le patrimoine :

- INTERREG : programme de coopération territoriale européenne multi-thématique (innovation, développement durable, culture...)
- URBACT : initiative européenne permettant des échanges entre villes européennes sur le thème du développement durable urbain
- LEADER : programme de soutien aux territoires ruraux
- LEONARDO : programme pour la formation professionnelle
- EUROPE CREATIVE : soutien à la coopération culturelle et au développement des industries culturelles et créatives

Pour sa coopération extérieure, l'UE a mis en place l'office de coopération EuropeAid. Cet organisme, piloté par la Direction Générale du développement, gère les programmes communautaires destinés aux pays non adhérents à l'UE. Outre une aide humanitaire assurée pour les Pays les moins avancés (PMA), EuropeAid finance sous forme d'appels à projets des actions de coopération entreprises par une entité publique ou privée - selon les critères d'éligibilité - d'un pays de l'UE. Les bénéficiaires sont les pays candidats et candidats potentiels à l'UE, les pays proches de l'UE concernés par la politique européenne de voisinage et tous les autres pays européens par le biais d'accords de partenariat bilatéraux. Les appels à projets concernent de multiples thématiques, dont la culture et le patrimoine.

Le programme Europe Créative est le programme-cadre de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Il est directement dédié à la coopération culturelle transnationale. De nombreux autres programmes peuvent potentiellement soutenir des projets culturels ayant une dimension internationale et patrimoniale. Ces programmes demandent aux acteurs culturels d'inscrire leur projet dans une démarche transversale (culture et cohésion, culture et relations extérieures, culture et éducation, culture et jeunesse, culture et développement durable...). Le patrimoine culturel est l'un des principaux secteurs bénéficiant de ce programme. Entre 2014 et 2017, près de 27 millions d'euros ont été consacrés à des projets liés au patrimoine.

Dans le cadre de la négociation des nouveaux cadres financiers pluriannuels européens (2021-2027), la Commission européenne a publié le 31 mai 2018 sa proposition de règlement pour le programme « Europe Créative ». Il reprend la structure et les grandes lignes du programme actuel, tout en l'enrichissant au regard du développement des secteurs culturels et audiovisuels (objectifs de renforcement de la compétitivité des secteurs culturels face à la concurrence accrue de nouveaux acteurs et d'atteindre de nouveaux publics, notamment via la numérisation) et avec des moyens financiers augmentés (d'environ 27 %). Par ailleurs, le Conseil de l'Union européenne a choisi de renforcer la dimension « culture et développement » de ses programmes, ouvrant de nouvelles perspectives de coopérations.

Plusieurs programmes de financement de l'UE soutiennent le patrimoine culturel, notamment Horizon 2020, Erasmus+, L'Europe pour les citoyens et les fonds structurels et de cohésion.

Sites internet : http://europa.eu/index_fr.htm
<https://ec.europa.eu/europeaid/node/22>
www.europecreativefrance.eu

La Banque européenne d'investissement (BEI)

Acronyme : BEI

Date de création : 1958



La Banque européenne d'investissement est la banque de l'Union européenne. Elle est la seule banque ayant pour actionnaires les États membres de l'UE, dont elle représente les intérêts. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres institutions européennes pour mettre en œuvre la politique de l'UE. La BEI est le plus grand emprunteur et prêteur multilatéral au monde. Elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement durables qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. La Banque concentre plus de 90 % de son activité en Europe mais elle investit aussi beaucoup dans le reste du monde.

Ses financements se présentent sous forme de prêts, mais elle propose également des garanties, de la microfinance, des investissements en fonds propres etc. L'appui de la BEI mobilise des ressources auprès d'autres sources de financement, notamment du budget de l'UE. Enfin, elle délivre des conseils en matière de gestion et d'administration afin de faciliter les investissements.

En matière de patrimoine, la BEI travaille notamment sur toute une palette d'initiatives liées au développement régional, à la régénération urbaine, aux PME et au tourisme afin de partager son savoir avec des décideurs

locaux et régionaux en vue d'améliorer leur accès aux financements et de les aider à utiliser plus efficacement les fonds existants.

L'institut BEI fondé par la BEI compte parmi ses missions la sauvegarde du patrimoine via une coopération depuis 2013 avec l'ONG Europa Nostra dans le cadre du programme 7 Most Endangered qui identifie et protège les sites les plus menacés.

Sites internet : www.eib.org
<https://institute.eib.org/>

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Acronyme : MEAE



Le MEAE soutient la coopération décentralisée entre collectivités françaises et autorités locales étrangères, liées par convention, sur la base des orientations géographiques et thématiques de la politique de coopération de l'État. Le patrimoine est une des thématiques les plus emblématiques de l'action internationale des collectivités territoriales. Aussi, la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) apporte son soutien aux projets menés par les collectivités territoriales ainsi qu'aux réseaux nationaux et aux structures de concertation ou de coordination régionale, dans le cadre d'appels à projets annuels et triennaux, de fonds spécifiques en soutien aux coopérations décentralisées ou encore dans le cadre d'appels à projets conjoints bilatéraux.

Site internet : www.diplomatie.gouv.fr/fr

Mécénat et dons

Le mécénat, entendu comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »⁸ et le don constituent de potentiels apports financiers et techniques. Bien que mineurs dans le champ de la coopération patrimoniale, les dons et mécénats se sont largement développés en France depuis l'entrée en vigueur de plusieurs mesures incitatives, notamment fiscales, à travers la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et le décret du 11 février 2009 portant sur les fonds de dotation et leur création.

Le mécène peut également être directement en charge de la réalisation des projets par le biais du mécénat dit de « compétence », largement employé pour la restauration et la réhabilitation du patrimoine bâti. De plus, certaines fondations réalisent des donations dans le domaine des patrimoines.

À ce titre, *l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH)* soutient des actions de prévention, de protection ou de restauration du patrimoine dans des zones en conflit ou post-conflit, sans restriction géographique, via des d'appels à projets.

⁸ Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière.

III.

LES GRANDS TYPES D'INTERVENTION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES

Hisser les patrimoines au rang de levier de développement pour les territoires, c'est prendre en considération les enjeux patrimoniaux et culturels dans les stratégies politiques locales. Les projets de coopération sur ce thème sont alors tenus de répondre aux besoins exprimés par chacun des partenaires, de s'adapter aux réalités locales et d'envisager les débouchés concrets d'une politique de mise en valeur des patrimoines (création d'emplois, attractivité du territoire, renforcement des compétences et de la gouvernance locale, cohésion sociale etc.)

Ce type de projet s'inscrit dans une démarche transversale et pluridisciplinaire, respectant plusieurs étapes de la « chaîne des patrimoines », allant de la connaissance, à la préservation jusqu'à la mise en valeur.

La diversité des situations présentées dans ce Vademecum témoigne de la pluralité des possibilités pour conduire un projet de coopération internationale dans le domaine du patrimoine. Impliquant collectivités de toutes tailles et de toutes régions, les coopérations concernent également des territoires aux contextes bien différents, en Europe, en Afrique, en Asie ou encore en Amérique.

La pluralité est également celle des thématiques des projets, à l'image même de la notion de patrimoines, particulièrement étendue. Aussi, les 26 coopérations développées ici portent sur la réglementation et la gouvernance, la préservation des patrimoines bâti et naturel, la participation citoyenne et la médiation patrimoniale, le développement des territoires ou encore l'attractivité, notamment à travers la valorisation du patrimoine immatériel.

Répartition géographique des exemples présentés dans l'ouvrage

p156

Rapport d'étonnement paysage : mise en regard de deux stratégies de protection et de mise en valeur de paysages

CTF : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron
P : Municipalité Régionale du Comté de l'Île d'Orléans (Canada)

p170

CREACITY – Trois villes unies pour la promotion d'un patrimoine culturel commun

CTF : Ville de Bayonne
P : Ville d'Hondarribia et ville de Pampelune (Espagne)

p110

Soutien au développement du Cap-Haïtien par la réhabilitation de son centre ancien

CTF : Ville de Suresnes
P : Ville du Cap-Haïtien (Haïti)

p122

Connaître et reconnaître le patrimoine Art Déco de Casablanca et de Bordeaux

CTF : Ville de Bordeaux
P : Ville de Casablanca (Maroc)

p87

Expérimentation et institutionnalisation du concept de Parc naturel régional français au Mexique

CTF : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
P : Paysage Biocultural de l'État de Jalisco (Mexique)

p144

Valorisation et promotion du patrimoine de l'Oriental comme levier de développement territorial

CTF : Région Grand-Est
P : Région de l'Oriental (Maroc)

p177

La « Fiesta de la Luz » a Quito, transmission de l'événement emblématique lyonnais « La Fête des Lumières »

CTF : Ville de Lyon
P : Ville de Quito (Équateur)

p106

Sauvegarde de la mangrove de Saint-Louis et promotion d'énergies alternatives

CTF : Ville de Lille
P : Ville de Saint-Louis du Sénégal (Sénégal)

p91

Former à la restauration du patrimoine architectural d'inspiration française de Santa Fe

CTF : Communauté urbaine de Grand Poitiers
P : Ville de Santa Fe (Argentine)

p115

« Éclotions urbaines », réhabilitation et valorisation multimédia des places vodun de Porto-Novo

CTF : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
P : Ville de Porto-Novo (Bénin)

p95

Art du vitrail et formation professionnelle entre Chartres et Lujan

CTF : Ville de Chartres
P : Ville de Lujan (Argentine)

LÉGENDE

CTF : Collectivité territoriale française
P : Partenaire

LES GRANDS TYPES D'INTERVENTION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES :

- Législation, réglementation et gouvernance autour des patrimoines
- Préservation des patrimoines
- Sensibilisation des publics au patrimoine
- Patrimoines et développement territorial
- Patrimoines et attractivité

p148

Mise en réseau, urbanisme et écotourisme en Bosnie centrale

CTF : Sites & Cités remarquables de France, Office de tourisme de l'Entre-deux-mers

P : Villes de Jajce, Vitez, Travnik, Donji Vakuf (Bosnie-Hérzégovine)

p152

EMbleMatiC, réseau de montagnes méditerranéennes

CTF : Syndicat mixte Canigó Grand Site ; Métropole Aix-Marseille-Provence - Grand Site Sainte Victoire
P : Partenaires en Espagne, Italie, Grèce et Albanie

p119

Fête de l'Histoire, « vivre les patrimoines » à l'échelle européenne

CTF : Ville de Périgueux

P : Ville de Parme (Italie)

p79

Vers une réglementation pour la protection des centres anciens de Berat et Elbasan

CTF : Sites & Cités remarquables de France

P : Ville d'Elbasan et ville de Berat (Albanie)

p83

Législation pour l'amélioration du système de gestion et de protection du centre historique de Tbilissi

CTF : Sites & Cités remarquables de France

P : Ville de Tbilissi (Géorgie)

p174

Économie Créative autour de la Céramique

CTF : Ville de Limoges

P : Ville d'Icheon (Corée du Sud)

p166

Mise en valeur et appropriation du patrimoine touristique de Zgharta-Ehden

CTF : Département de l'Aude

P : Municipalité de Zgharta-Ehden (Liban)

p134

Valorisation des sites patrimoniaux urbains emblématiques et archéologiques de Hanoï

CTF : Ville de Toulouse

P : Ville de Hanoï (Vietnam)

p138

Développement éco-touristique et valorisation des patrimoines dans les Provinces de Lao Cai et Thua Thien Hué

CTF : Région Nouvelle-Aquitaine

P : Province de Lao Cai et Province de Thua Thien Hué (Vietnam)

p126

Sensibilisation à la préservation du patrimoine bâti et immatériel de Sfax

CTF : Ville de Grenoble

P : Ville de Sfax (Tunisie)

p162

Mahdia, Cœur de Tunisie : Pour un tourisme de patrimoine durable au bénéfice de la population locale

CTF : Ville de Saint-Nazaire

P : Ville de Mahdia (Tunisie)

p102

Restauration du bâti religieux d'Akono

CTF : Communauté de communes du Canton d'Erstein et ville de Sierentz

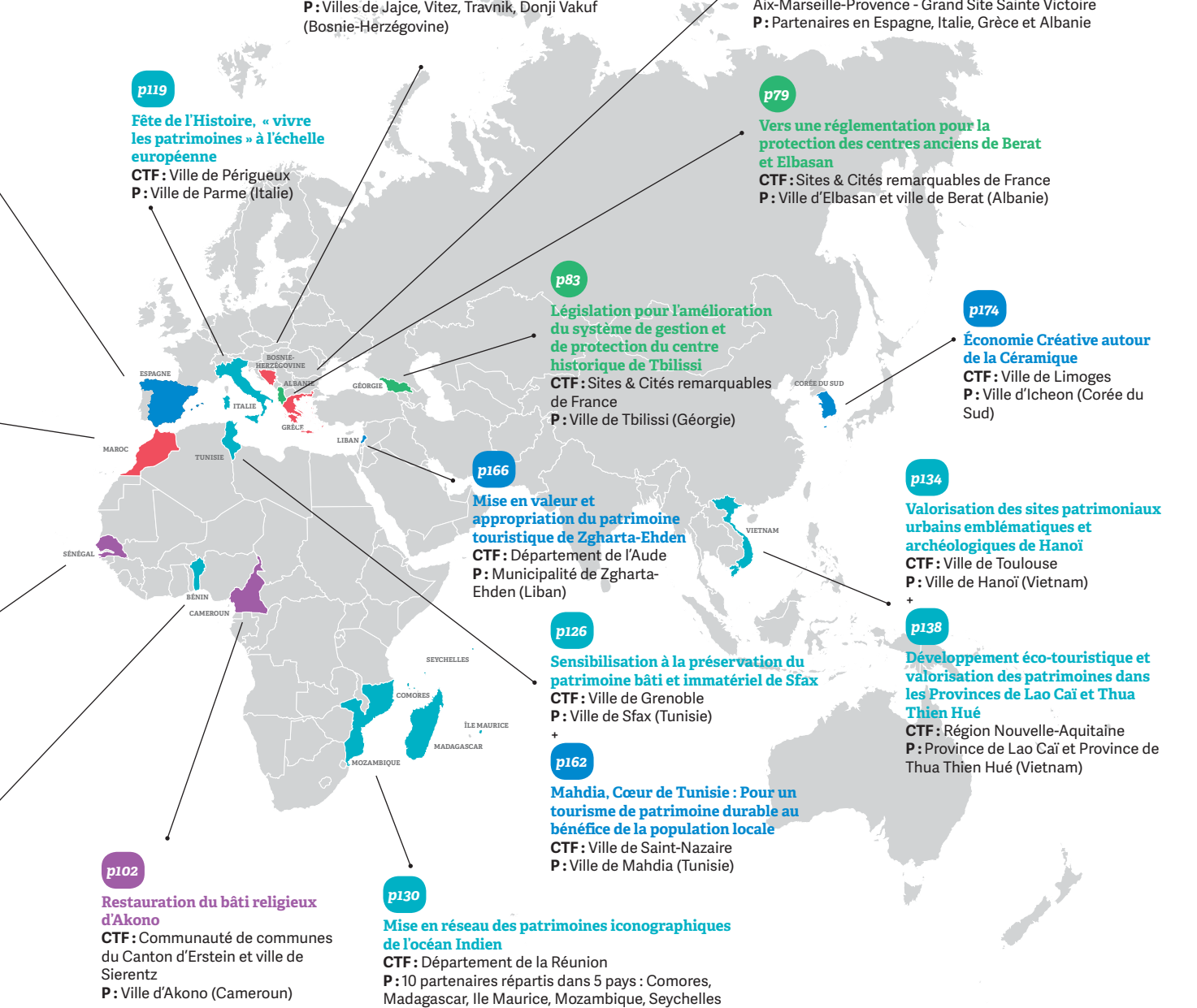
P : Ville d'Akono (Cameroun)

p130

Mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien

CTF : Département de la Réunion

P : 10 partenaires répartis dans 5 pays : Comores, Madagascar, Ile Maurice, Mozambique, Seychelles



3.1. Législation, réglementation et gouvernance autour des patrimoines

La décentralisation conduit les collectivités de nombreux pays à assumer de nouvelles compétences, notamment en ce qui concerne l'urbanisme, en général, et la gestion des centres anciens, en particulier. Cela implique de nouvelles structurations au niveau local ainsi qu'une redéfinition des relations entre collectivités et institutions régionales et nationales.

Les collectivités françaises, bénéficiant de la décentralisation dans les domaines de l'urbanisme et du patrimoine depuis 1983, ont développé des compétences et outils pour répondre à leurs besoins et expériences qu'elles peuvent partager avec leurs partenaires. Elles interviennent plus particulièrement sur la gouvernance urbaine, sur les plans d'urbanisme patrimonial et donc les outils de connaissance, telles que les opérations d'inventaire montées par voie de conventions avec les Régions.

Comment accompagner les collectivités partenaires dans le développement de nouvelles compétences et mettre en place des structures de gouvernance modernes et participatives en matière de gestion, de planification,

d'urbanisme patrimonial, d'habitat, de logement et de restauration du cadre de vie ?

Recommandations :

- Identifier la répartition des compétences entre les ministères, instituts et agences nationales, ainsi qu'entre les différents niveaux de collectivités
- Prendre connaissance du dispositif législatif et réglementaire du pays, des outils et documents d'urbanisme et de gestion du patrimoine existant ainsi que leur fonctionnement
- Identifier les ressources culturelles, financières, techniques et humaines mobilisables
- Évaluer la volonté politique

Notons que la question de la législation et de la réglementation ne peut être abordée qu'en lien avec les autorités responsables (ministères, assemblées parlementaires, élus au niveau régional ou national) en France et dans le pays partenaire.

Même s'il existe une méthodologie commune, les coopérations internationales dans le domaine de la réglementation patrimoniale se distinguent selon leur mise en œuvre au niveau local ou national.

POUR DES ACTIONS LOCALES :

- Recenser l'ensemble des acteurs qui participeront au projet : mairie, collectivités et leurs services (urbanisme, culture, tourisme, patrimoine, cadastre...), opérateurs, habitants etc.
- Recenser les partenaires potentiels : universités, écoles d'architecture, cabinets d'études, experts juridiques etc.
- Définir des opérations pilotes à valeur d'exemple : inventaire, projet de plans de gestion des centres historiques, restauration-réhabilitation etc.

A - Développer la gouvernance sur le patrimoine :

Il s'agit d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des outils de protection du patrimoine et de planification urbaine pour l'établissement d'une réflexion prospective sur les politiques culturelles et patrimoniales et le développement durable. Il est essentiel que le travail sur la gouvernance s'accompagne d'une animation permanente du projet par la formation des différents acteurs privés et publics (élus, services des collectivités, architectes, ingénieurs, artisans etc.), la sensibilisation de la population locale et par un engagement opérationnel aux côtés des habitants.

Renforcement des compétences :

- Des élus : échanges d'expériences et organisation de rencontres
- Des techniciens des collectivités à différents niveaux
- Des intervenants en matière d'identification du patrimoine (inventaire)
- Des architectes, des artisans et des entreprises : il est primordial de s'appuyer sur des corps de métiers qui maîtrisent les techniques de réhabilitation et sont capables de répondre aux demandes des décideurs et clients, tout en les conseillant.

Création de structures de gestion, de concertation et d'accompagnement des habitants : maisons du patrimoine ou de l'habitat, services urbanisme et patrimoine.

Émergence d'actions pour et par la société civile :

- Création de lien social autour du patrimoine : mise en place d'événements et participation aux réunions et aux inventaires, notamment sur le patrimoine immatériel
- Mise en place d'outils de communication et d'information

- Diffusion au sein des populations des savoir-faire, du désir et de la volonté de conserver et d'entretenir leur bâti traditionnel, tout en sachant le protéger et le faire évoluer
- Valorisation de l'action sur les patrimoines en matière d'emplois : métiers du bâtiment, médiation, tourisme

B - Mettre en place des méthodologies et des outils réglementaires ou techniques

Sur la base des règles de droit national, il s'agit de proposer que les collectivités se dotent des outils et moyens leur permettant de prendre les décisions concernant l'évolution harmonieuse, équilibrée et durable de leurs cités et territoires ou qu'elles suscitent des évolutions juridiques allant dans ce sens.

Ces études sont réalisées en plusieurs étapes :

- Détermination du périmètre d'étude en fonction de l'urgence de la sauvegarde et de la stratégie urbaine générale développée par les élus
- Constitution et formation de l'équipe de travail pluridisciplinaire
- Études du tissu urbain, de ses composantes historiques, architecturales et paysagères, sociales, économiques, environnementales etc., tout en intégrant le patrimoine immatériel

Elles peuvent prendre différentes formes complémentaires, à travers :

- Les documents d'urbanisme patrimonial pour une compréhension de la formation du territoire, de ses fonctions, de son histoire et l'inventaire opérationnel qui fondent le projet exprimé par le plan d'urbanisme patrimonial de protection et mise en valeur d'ensembles urbains
- L'inventaire et le fichier à l'immeuble qui consistent

à élaborer un fichier par immeuble s'appuyant sur une fiche type mise au point par l'équipe de travail en lien avec des experts. Ce fichier est analytique et prescriptif et a pour objectif de faire connaître les conditions du projet à la parcelle et de donner une consistance au projet d'aménagement urbain

Ces études permettent une connaissance fine du bâti et du territoire. Elles donnent la possibilité aux communes de réaliser ou de renforcer des documents d'urbanisme. Elles permettent également d'argumenter et de motiver un règlement d'urbanisme patrimonial par îlot et par parcelle et d'orienter la planification urbaine. Elles contribuent enfin à enrichir la connaissance du territoire et servent de base à des publications destinées à différents publics.

POUR DES ACTIONS NATIONALES :

Elles relèvent davantage d'un partenariat avec les ministères, instituts et agences nationales, ainsi qu'avec les associations de collectivités. Il est essentiel qu'elles reposent sur les actions menées localement qui ont valeur d'exemples et peuvent favoriser :

- Les échanges sur la législation, les outils de protection et les règles d'urbanisme
- Un débat public autour des questions de la qualité du cadre de vie, des économies d'énergie, des matériaux compatibles et de la durabilité du patrimoine
- L'élaboration d'un projet de texte de loi
- Des partenariats multilatéraux et pluridisciplinaires (avec des institutions nationales, collectivités, universités etc.)
- La création d'un réseau de collectivités autour de la mise en valeur des quartiers anciens, comme cela existe aujourd'hui en France, République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Inde etc.
- Le développement d'un tourisme responsable avec une meilleure préservation du patrimoine
- Le développement de formations universitaires

Vers une réglementation pour la protection des centres anciens de Berat et Elbasan

Partenaire français : Sites & Cités remarquables de France

Collectivités partenaires : Villes d'Elbasan et Berat

Durée de réalisation du projet : Depuis 2010



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

C'est en 2010 que Sites & Cités remarquables a organisé sa première mission en Albanie, dans le cadre d'une mission TAIEX (Technical Assistance Information Exchange Instrument) de la Commission européenne.

L'ambassade de France en Albanie a mis en relation les autorités locales et nationales avec Sites & Cités remarquables afin d'échanger sur les attentes dans le domaine de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur des patrimoines. En lien avec le ministère albanais de la Culture, Sites & Cités remarquables a noué des relations privilégiées avec la ville d'Elbasan, puis avec celle de Berat ainsi qu'avec les Directorats régionaux de la culture nationale (DRKK), services déconcentrés du Ministère de la Culture albanais présents dans les deux collectivités précitées.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Berat

Ville située au sud de l'Albanie, Berat est, depuis 2008, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec Gjirokastrër, en tant que « rares exemples de styles architecturaux représentatifs de la période ottomane ».



Quartier Mangalem de la Ville de Berat.

Depuis 2010, Sites & Cités remarquables mène une coopération avec Berat sur les sujets suivants :

- ***La mise en place d'une méthode de travail pour la restauration du patrimoine vernaculaire intégrant les problématiques liées à la qualité patrimoniale et à l'efficience énergétique***

L'interdépendance entre patrimoines et développement durable est un sujet apparu récemment en France et à l'international. En s'appuyant sur sa propre expérience et sur celle de ses membres, Sites & Cités remarquables a répondu à la demande de la ville de Berat pour initier une opération pilote afin d'améliorer l'efficacité énergétique du centre ancien de Berat et en particulier dans le quartier Gorice.

- **L'accompagnement sur l'évolution de la méthode d'inventaire**

En tant que zone inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et zone protégée « ville-musée » par le ministère de la Culture albanais, la ville a bénéficié d'un inventaire complet de son bâti. À la demande de la ville, Sites & Cités remarquables accompagne également Berat dans une visée plus opérationnelle de l'urbanisme patrimonial afin de concilier préservation du patrimoine et projet urbain.

- **L'évolution urbaine et l'intégration du bâti contemporain dans le centre ancien, notamment dans la zone tampon**

Le site étant également inscrit pour la qualité de ses paysages culturels et urbains, Sites & Cités remarquables et Berat ont collaboré de manière étroite sur ce sujet. À cet égard, une formation ainsi qu'une mission d'expertise d'une gestionnaire d'un site UNESCO et d'un paysagiste ont été menées sur place, assorties de recommandations opérationnelles pour la ville.

Elbasan

À 50 km au sud de la capitale Tirana, Elbasan est positionnée de manière stratégique au croisement des axes nord-sud-est et sud-ouest, reliant les villes principales du pays.



Présentation des livrets de médiation patrimoine, à Elbasan, en 2014.

Une citadelle, marquée par plusieurs phases de construction, allant de la période romaine à la période ottomane en passant par la période byzantine, qui arbore aujourd'hui une architecture traditionnelle balkanique typique du XIX^e siècle aux années 1930, est implantée dans le centre de la ville.

En 2013, les premières missions ont mis en avant les principaux enjeux liés au patrimoine de la ville d'Elbasan :

- L'absence de mesures juridiques en matière d'urbanisme
- Une instruction des autorisations d'urbanisme inefficace
- Un plan d'urbanisme partiel contraire aux objectifs de valorisation du patrimoine
- Un manque de formation des acteurs et des décideurs locaux sur le patrimoine
- Une absence de sensibilisation des habitants au patrimoine local

Tout au long de ce projet, connaissance, protection et valorisation du patrimoine ont alors été pensées comme

intrinsèquement liées, ce qui a donné lieu à un travail transversal associant les outils d'urbanisme patrimonial à la sensibilisation des habitants et des décideurs, dont les principales actions ont été :

- **La mise en place d'ateliers « Médiation et Valorisation du patrimoine »** ayant d'abord consisté en une collecte de contenus, de matériaux (documents, iconographie, plans de la ville, relevés archéologiques, etc.) et de témoignages oraux des habitants puis, à partir de 2015, en la création d'outils de médiation, destinés au tout public et plus particulièrement au jeune public. Ces documents sont depuis utilisés régulièrement par les services éducatifs de la ville et du Directorate régional de la culture nationale de Durrës Secteur Elbasan. Ces ateliers portent aujourd'hui sur la mise en place d'une signalétique patrimoniale permettant d'informer et de sensibiliser habitants et visiteurs à l'intérêt du patrimoine local.
- **La mise en œuvre d'ateliers « Urbanisme patrimonial »** a donné lieu à la réalisation d'un inventaire des fiches-immeubles sur chaque parcelle - bâtie et non bâtie - d'un îlot test. La méthodologie employée a ensuite été appliquée à l'ensemble de la Citadelle. Les fiches-immeubles et la démarche liée ont permis d'analyser les espaces publics et les liens entre constructions et espaces libres au sein de la Citadelle, de faire ressortir les connexions entre la ville ancienne protégée et ses abords immédiats, de rédiger un cahier des charges architectural et de mettre en place une stratégie de communication adaptée en direction des habitants, des acteurs et des décideurs locaux afin d'attirer leur attention sur la nécessité d'une réglementation pour le patrimoine de la citadelle.

Ces ateliers franco-albanais ont mobilisé des urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes du patrimoine, du tourisme et des étudiants des deux pays. Ils ont fait l'objet de restitutions conjointes qui ont permis d'alimenter chacun des deux ateliers et de concilier les deux principaux objectifs du projet, à savoir la préparation d'un plan d'urbanisme patrimonial et la sensibilisation de tous les acteurs du territoire au patrimoine local.

À Elbasan comme à Berat, en parallèle des missions d'expertises, l'organisation de séminaires et l'accueil de professionnels et d'élus en France ont permis d'assurer la pérennité des projets et des partenariats et la connexion entre professionnels et élus des deux collectivités albanaises.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- Sites & Cités remarquables de France, ses villes membres (Cahors, Saint-Flour, Beaulieu-lès-Loches, Chartres, Ray-sur-Saône...) et ses experts
- L'ambassade de France en Albanie
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Le ministère de la Culture

Partenaires albanais :

- La ville de Berat
- La ville d'Elbasan
- Le ministère albanais de la Culture
- L'Institut des Monuments de Culture (IMK)
- Le Directorate régional de la Culture Nationale (DRKK) de Berat
- Le Directorate régional de la Culture Nationale (DRKK) de Durrës - Secteur Elbasan
- L'Université d'Elbasan
- Archivi Digital Elbasan

ÉLÉMENTS FINANCIERS

La coopération, débutée en 2010, a connu un budget variable en fonction des années et selon les activités menées. À titre d'exemple :

Montant total en 2015 : 43 500 € (incluant le temps de travail) réparti de la manière suivante :

- Sites & Cités remarquables : 18 500 € (42,5 %)
- Villes membres de Sites & Cités remarquables : 5 000 € (11,5 %)
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Ambassade de France en Albanie : 10 000 € (23 %)
- Ville d'Elbasan : 10 000 € (23 %)

Montant total en 2016 : 36 000 € (incluant le temps de travail) réparti de la manière suivante :

- Sites & Cités remarquables : 11 000 € (30,5 %)
- Villes membres de Sites & Cités remarquables : 9 000 € (25 %)
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'ambassade de France en Albanie : 9 000 € (25 %)
- Villes d'Elbasan et de Berat : 7 000 € (19,5 %)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

À Berat comme à Elbasan, les ateliers organisés depuis 2010 ont permis de produire des méthodes et habi-



Présentation des livrets de médiation patrimoine, à Elbasan, en 2014.

tudes de travail et de mettre en place des outils dans les domaines de la médiation du patrimoine et de l'urbanisme patrimonial. Le renforcement des compétences des professionnels locaux a également été favorisé par de nombreux temps de formation et de partage d'expériences.

La transversalité mise en œuvre, ainsi que le soutien de nombreux partenaires locaux et nationaux, ont garanti le succès des différents axes de coopération : sensibilisation du patrimoine, valorisation du patrimoine, urbanisme patrimonial, gestion des paysages et patrimoine et développement durable.

Les échanges de Sites & Cités remarquables et de l'association des municipalités d'Albanie en 2018 permettent d'envisager une meilleure mise en réseau des autorités locales albanaises partenaires ou intéressées par les travaux de coopération. Les retours positifs auprès des élus et professionnels des villes d'Elbasan et de Berat en contact avec Sites & Cités remarquables et le renforcement du partenariat entre l'association française et le ministère albanais de la Culture annoncent une poursuite enrichie des opérations.

En France

Jonathan FEDY, Chargé de mission
Coopération internationale et Mise en
valeur des patrimoines, Sites & Cités
remarquables de France
(+33) 9 72 49 97 02
j.fedy@sites-cites.fr

En Albanie

Albana DRENOGLAVA, Chargée de
mission Patrimoine, Directeur régional de la
Culture Nationale Durrës, Secteur Elbasan
(+355) 54 24 22 29
albana_dre@yahoo.fr
Etleva KËNUTI, Directrice générale
des services de la ville d'Elbasan
(+355) 2 32 34 935

etleva.kenuti@elbasani.gov.al

Marius QYTYKU, Chargé de mission
Culture et Patrimoine, ville de Berat
(+355) 69 37 71 773
marius.qytyku@bashkiaberat.gov.al

Eugen KALLFANI, Directeur du Directeur
régional de la Culture Nationale Berat
(+355) 03 23 39 10
kallfani2007@yahoo.it

Législation pour l'amélioration du système de gestion et de protection du centre historique de Tbilissi

Partenaire français : Sites & Cités remarquables de France

Collectivité partenaire : Ville de Tbilissi

Durée de réalisation du projet : Depuis 2018



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Le cœur historique de Tbilissi, capitale de la Géorgie, s'étend sur 23 km², représente 4,6% de la superficie de la ville et intéresse 5 % de sa population. Le centre historique, dont l'architecture civile se développe principalement du XVIII^e au XX^e siècle, compte 12 000 édifices et est inscrit sur la liste indicative de l'UNESCO depuis 2007.



Ville de Tbilissi.

Le 24 mai 2017, Sites & Cités remarquables a obtenu le label PACT 3 « Expertise territoriale internationale » sur la thématique Patrimoine et urbanisme patrimonial. Cette labellisation apporte une reconnaissance aux travaux de coopération internationale portés par Sites & Cités remarquables, en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et le Ministère de la Culture.

C'est dans le cadre de PACT 3 et à la demande de la Ville de Tbilissi qu'une première mission exploratoire s'est déroulée, avec Antoine Bruguerolle, Architecte du patrimoine, Marylise Ortiz, Directrice de Sites & Cités remarquables et Jacky Cruchon, Consultant urbanisme et patrimoine.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

L'objectif de la mission de Sites & Cités remarquables à Tbilissi a été de contribuer à l'élaboration d'un cadre législatif et financier pour la protection et le développement du centre historique de la ville.

En octobre 2018, Sites & Cités remarquables a été accueillie par la Municipalité de Tbilissi pour une première mission d'expertise, après avoir soigneusement



Echanges entre experts géorgiens et français.

étudié les différentes mesures du pays et de sa capitale en faveur de la préservation des centres anciens. Sur place, des présentations croisées - présentation des leviers financiers et des outils pour la protection des ensembles urbains pour la partie française ; protection du patrimoine au niveau local et national pour la partie

géorgienne - ont permis de mieux connaître les enjeux culturels, techniques, sociaux, politiques et économiques liés à la préservation du centre ancien de Tbilissi.

Plusieurs rencontres ainsi qu'une visite de terrain dans le cœur de la ville ont ensuite permis aux experts de partager les avis et de réaliser un état des lieux précis avant de formuler plusieurs recommandations et de proposer un plan d'actions à la ville.

Les outils en faveur de la préservation des ensembles patrimoniaux ont été étudiés, comprenant des initiatives prises au niveau local ou national. La Ville de Tbilissi a ainsi mis en place l'inventaire des quartiers historiques, un système d'informations géographiques et un atlas archéologique de la ville. La préservation des Monuments historiques et de leurs abords ainsi que la loi sur la Protection du Patrimoine culturel entrée en vigueur en 2007 constituent les principaux leviers proposés par le Ministère de la Culture. Les échanges ont également permis d'identifier les moyens techniques et humains dont disposent la Ville et ses partenaires.

Au cours de cette mission, plusieurs problématiques ont été soulevées en matière de protection et de gestion du patrimoine bâti dans le centre historique.

Les immeubles sont dégradés et le phénomène tend à s'amplifier, les différents lots dans les copropriétés ne sont pas clairement délimités et les logements du centre-ville sont soumis à une forte spéculation d'investisseurs locaux ou étrangers. Les experts ont également observé un manque de documents de gestion dans certains quartiers et des contradictions réglementaires. La loi géorgienne sur la Protection du Patrimoine culturel est d'ailleurs trop large pour offrir un véritable cadre au projet urbain.



Habitat dégradé dans le centre ancien de Tbilissi.

La transdisciplinarité entre les services municipaux compétents constitue également une dynamique à développer, de même que l'encadrement des fonds dédiés, afin que ces derniers répondent à un réel projet urbain s'attachant à l'urgence sociale et culturelle de la ville.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ambassade de France en Géorgie
- Sites & Cités remarquables de France

Partenaires géorgiens :

- Municipalité de Tbilissi
- Ministère de la Culture de Géorgie

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet en 2018, incluant le temps de travail : 21 700 €, réparti de la manière suivante :

- Sites & Cités remarquables : 8 500 € (39,2 %)
- Ville de Tbilissi : 6 200 € (28,6 %)
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Ambassade de France en Géorgie : 7 000 € (32,2 %)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

La première mission d'expertise réalisée par Sites & Cités remarquables à Tbilissi a permis de mieux appréhender la demande locale afin d'établir clairement les objectifs et orientations de la coopération.

Le bon déroulement du projet dépend néanmoins d'un engagement de la municipalité. Les recommandations formulées par les experts français ont été présentées au Maire de la ville, dont le retour est déterminant pour les suites du projet.

Les échanges entre les services techniques de la Ville et Sites & Cités remarquables, en lien avec l'Ambassade, ont permis d'identifier trois principaux axes de coopération :

- Au niveau local : la rédaction et la mise en œuvre d'un instrument proactif de gestion et de dévelop-



Thermes dans le quartier Abanotubani de Tbilissi.

pement du centre historique de Tbilissi

- Au niveau national : la relance de l'Association des villes historiques de Géorgie
- Au niveau national : la participation à l'élaboration d'un cadre national de législation contraignante, en prévision d'une présentation officielle au Parlement à l'automne 2019

Une convention de partenariat est en cours d'élaboration

repreant ces trois axes et définissant les modalités concrètes de coopération (expertise, ateliers techniques, formations, voyages d'études).

Dans le cadre d'une poursuite du projet, le partenariat s'étendra aux villes françaises pouvant apporter leur expertise et aux partenaires géorgiens, afin de mobiliser l'ensemble des partenaires pouvant garantir le succès du projet de coopération.

Jonathan FEDY, Chargé de mission Coopération internationale et Mise en valeur des patrimoines, Sites & Cités remarquables de France
(+33) 9 72 49 97 02
j.fedy@sites-cites.fr

Rusudan MIRZIKASHVILI, Consultante auprès du Service urbanisme, Ville de Tbilissi
(+995) 5 77 25 33 34
r.mirzikashvili@gmail.com

Expérimentation et institutionnalisation du concept de Parc naturel régional français au Mexique

Partenaire français : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Collectivité partenaire : Paysage biocultural de l'État de Jalisco couvrant les quatre communes de San Sebastian del Oeste, Mascota, Talpa de Allende, Atenguillo

Durée de réalisation du projet : Depuis 2012



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Le gouvernement mexicain, dont le pays regroupe environ 12% de la biodiversité mondiale, a souhaité définir de nouvelles modalités de conservation, distinctes des aires protégées classiques, qui souffrent d'un manque de reconnaissance sociale, dans le but d'étendre la surface du territoire consacrée à la conservation de ses écosystèmes. L'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ont souhaité soutenir le gouvernement mexicain dans cette démarche. Cette initiative repose sur les notions d'identité culturelle du territoire, de formulation concertée d'instruments de gestion territoriale, inspirés des chartes de Parcs naturels régionaux (PNR), d'implication des communes et des acteurs socio-économiques locaux, de mise en cohérence des politiques publiques en matière de protection et valorisation des patrimoines.

L'AFD a confié à la Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNRF) une composante du projet FFEM, à savoir l'accompagnement des acteurs mexicains dans la construction d'un mécanisme de gestion concertée du territoire autour du renforcement de l'identité territoriale et de la consolidation des filières de production et de services locaux durables. La FPNRF a délégué au Parc naturel régional

des Volcans d'Auvergne (PNRVA) l'assistance technique afin que cette collaboration entre un PNR français et le Paysage Biocultural de Jalisco puisse se poursuivre en coopération décentralisée.



Paysage de volcans dans le Paysage Biocultural de Jalisco.

En 2012, l'équipe du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est rendue au Mexique pour découvrir et s'imprégner du contexte mexicain et échanger sur l'expérience des parcs naturels régionaux. Au-delà de leur volonté partagée de créer et faire vivre un projet territorial intégré, les échanges ont révélé les similarités des deux territoires : la présence de volcans, d'une forêt multifonctionnelle, les enjeux et potentiels liés à la valorisation des différents patrimoines et produits locaux etc.

OBJECTIFS

- Créer une nouvelle catégorie d'aire protégée, correspondant au Paysage Biocultural¹
- Co-construire un projet de territoire consistant en une démarche participative avec tous les acteurs, l'élaboration d'un diagnostic territorial puis d'une charte qui sera mise en œuvre sur plusieurs années (15 ans pour les Parcs français)
- Préserver et valoriser la biodiversité, les paysages et les patrimoines
- Aménager et développer le territoire de façon durable

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont été menées, complétées par des échanges à distance tout au long du projet :

- En 2012, une mission de repérage du Président et de la Chargée de mission tourisme du PNRVA a eu lieu afin de comprendre le contexte mexicain, de découvrir le territoire pilote et de présenter le concept de PNR (création et fonctionnement, expertises thématiques) aux partenaires mexicains.
- En 2014, une délégation de 9 personnes a été accueillie par le PNRVA dans le but d'échanger sur



Echange entre la délégation française et les producteurs de café mexicains.

le fonctionnement d'un PNR, de présenter les expériences et d'avancer sur la démarche du projet. La délégation était composée de représentants des institutions mexicaines impliquées dans le projet, à savoir la Commission Nationale des Espaces Naturels Protégés (CONANP), le Secrétariat de l'Environnement et du Développement Territorial (SEMADET), la Commission Nationale Forestière (CONAFOR), ainsi que le Paysage Biocultural de Jalisco et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

- En 2015, le Président, la Directrice du PNRVA et la Chargée de mission chartes / international de la FPNRF ont effectué une mission pour poursuivre le travail de partage d'expériences avec les acteurs locaux, afin de travailler sur l'expérimentation du Parc naturel régional, en particulier la gouvernance, le tourisme, la valorisation des productions locales et des patrimoines, l'aménagement du territoire et les outils de gestion du territoire.
- En 2016, une délégation élargie de 16 personnes a été invitée au sein du PNRVA pour poursuivre les échanges et découvrir le fonctionnement d'un PNR. La même année, l'équipe du Paysage Biocultural de l'État de Jalisco et les représentants de la Commission Nationale des Espaces Naturels Protégés (CONANP) ont participé au Congrès des PNR puis, accompagnée

¹Le « Paysage Biocultural » est une expérimentation, dont le résultat sera fortement inspiré du concept et de la définition d'un Parc naturel régional.

d'une délégation équatorienne, a été accueillie par le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

- De plus, le Vice-Président du PNRVA est intervenu lors de la COP 13 à Cancún, dans le but de diffuser l'expérience de coopération entre le PNRVA et le Paysage Biocultural de l'État de Jalisco.
- En 2018, le Vice-Président et la Directrice du PNRVA ont réalisé une mission au Mexique afin de suivre les avancées de la démarche et donner un avis sur un premier projet d'accord territorial et d'accompagner le gouvernement fédéral, l'inscription dans la loi n'ayant pas encore été réalisée.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- La Fédération des Parcs naturels régionaux de France : coordination et appui complémentaire
- Les acteurs locaux du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : communes et professionnels
- Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- Le Museum National d'Histoire Naturelle : une docteurante et des stagiaires mis à la disposition du Paysage Biocultural de l'État de Jalisco

Partenaires mexicains :

- La Commission Nationale des Espaces Naturels Protégés (CONANP)
- La Commission Nationale Forestière (CONAFOR)
- Le Secrétariat de l'Environnement et du Développement territorial (SEMADET)
- Le Secrétariat de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT)
- L'État de Jalisco

Partenaires financiers :

- L'Agence Française de Développement
- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Enveloppe globale du projet mexicain : Environ 5,5 M€

- Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial : 1,5 M€ (27,3 %)
- L'Agence Française de Développement : 0,6 M€ (10,9 %)
- La Commission Nationale des Espaces Naturels Protégés : 990 000 € (18,2 %)
- La Commission Nationale Forestière (dont fonds UE-LAIF) : 1,75 M€ (31,8 %)
- État de Jalisco : 0,65 M€ (11,8 %)

Une subvention de l'Agence Française de Développement dans le cadre du programme 2013-2016 a été accordée à hauteur de 150 000 € ainsi que la prise en charge des frais de participation à la COP 13 pour la composante de coopération avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France et le PNRVA.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est investi par le temps de travail d'agents en complément de l'ingénierie apportée.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Les principaux résultats de la coopération ont été :

- La mise en place d'une équipe d'ingénierie « Paysage Biocultural » au service du territoire
- La création d'un groupe d'ambassadeurs du Parc, permettant de sensibiliser la population locale
- La mobilisation des acteurs locaux dans la démarche « Paysage Biocultural »
- La participation à la réflexion et aux actions collectives sur les filières économiques (produits locaux -

confiseries, café, alcool de raicillia, agave, élevage...-, tourisme et valorisation des patrimoines - pèlerinage religieux, volcans...-)

- L'élaboration d'un premier accord territorial
- Le renforcement des collaborations entre les différents niveaux institutionnels
- La capitalisation du projet pilote sur le plan national

Points forts

- Appropriation du territoire par ses acteurs autour d'un projet collectif
- Naissance d'une gouvernance locale, d'une réflexion stratégique et prospective
- Échanges d'expériences entre acteurs de deux territoires
- Valorisation et remise en question par un regard extérieur
- Création de relations humaines entre participants
- Cohésion d'équipe
- Découverte d'autres cultures et réalités

Points faibles

- Dynamique nationale inaboutie (pas d'évolution législative)
- Durée de financement inférieure à la durée du projet (création d'un Parc sur 5-10 ans)
- Réalisation d'actions concrètes accaparant l'équipe



Rencontre entre les petites productrices artisanales du Paysage Biocultural et la délégation française.

locale et freinant la démarche (rallier à la démarche en répondant aux besoins)

- Risque d'essoufflement de la démarche (co-construction longue face aux attentes de résultats à court-terme)

Perspectives

- Poursuite de la réflexion autour du projet de l'Agence Française de Développement
- Prolongement de l'appui à l'expérimentation, avec pour objectifs de finaliser le projet de charte et la définition du concept et de la procédure de Paysage Biocultural
- Renforcer l'appui aux institutions (évolution législative, cohérence des politiques publiques)
- Aider au développement du concept de connectivité biologique sur tous types de territoires
- Souhait, dans un souci de réciprocité, de pérenniser les échanges noués par un projet de coopération décentralisée

En France

Roger GARDES, Vice-Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
(+33) 4 73 65 64 00
accueil@parcdesvolcans.fr

Katy MONIER, Chargée de mission Chartes et International, Fédération des

Parcs naturels régionaux
(+33) 1 44 90 73 83
kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr

Au Mexique

Santiago MACHADO MACIAS, Coordinateur du Paysage Biocultural de Jalisco
(+52) 388 386 0280
jose.machado@endesu.org.mx

Erika RODRIGUEZ MARTINEZ DEL SOBRAL, Chargée de projets, Commission Nationale des Espaces Naturels Protégés (CONANP)
(+52) 5449 7000, ext. 17133
erika.rodriguez@conanp.gob.mx

Former à la restauration du patrimoine architectural d'inspiration française de Santa Fe

Partenaire français : Communauté urbaine de Grand Poitiers

Collectivité partenaire : Ville de Santa Fe de la Vera Cruz

Durée de réalisation du projet : Depuis 2017



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

La mise en relation et les premières actions de coopération entre la ville de Santa Fe et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers ont débuté en 2012 lorsque cette dernière, par l'intermédiaire du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Argentine et de l'Ambassade d'Argentine en France, a établi un premier contact avec l'Agence de Coopération, d'Investissement et de Commerce Extérieur de la ville de Santa Fe, dans le but de construire un projet de coopération entre les deux villes.

Santa Fe et Grand Poitiers ont d'abord coopéré sur les savoirs innovants des entreprises et des laboratoires de recherche en biotechnologies. Centré autour de la coopération économique, un accord de coopération décentralisée a donné la possibilité aux deux collectivités d'élargir leur collaboration à d'autres thèmes.

Sur la base de ces premières et fructueuses collaborations, Grand Poitiers et Santa Fe ont été lauréates d'un deuxième appel à projets de soutien à la coopération décentralisée sur un sujet d'intérêt mutuel qui représente un enjeu majeur en matière de développement et d'attractivité pour les deux territoires, à savoir la valorisation et la préservation d'un patrimoine architectural d'origine française.



Visite de chantier.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Le projet vise le renforcement des capacités des artisans de Santa Fe en matière de restauration du patrimoine bâti. Le résultat final escompté est la contribution au développement du secteur économique de la restauration patrimoniale de la ville par le renforcement des capacités des professionnels locaux. L'objectif est également de consolider les relations entre la France et l'Argentine en générant des liens transversaux entre institutions locales et nationales.

Le projet comprend :

- La réalisation d'un inventaire du patrimoine architectural d'inspiration française de Santa Fe afin de mieux le protéger et de le mettre en valeur
- La réappropriation de techniques et de métiers du bâtiment de tradition européenne aujourd'hui quasi disparues, tout en promouvant l'usage de technologies contemporaines dans la restauration d'édifices d'intérêt patrimonial
- Un échange de bonnes pratiques et le transfert de compétences et de savoirs entre les partenaires, notamment à travers le partage d'expériences dans le domaine de la restauration de bâtiments et la formation de professionnels partenaires via des cours portant sur les travaux de restauration
- La réalisation d'une publication présentant l'inventaire et relatant l'expérience

Le bâtiment choisi pour la phase de mise en valeur est l'École Industrielle Supérieure de Santa Fe. Il est question de restaurer et de remplacer les matériaux et systèmes d'une partie identifiée des toits du bâti puis d'intervenir sur les revêtements de simili pierre afin de redonner à la coupole de l'École son aspect originel. Plus que de préserver le bâtiment, il s'agit de limiter son processus de détérioration qui met en péril une partie de la structure.



État actuel de l'École Industrielle Supérieure.

Un enseignant du Centre de Formation Apprentis en BTP de la Vienne forme les professionnels du bâtiment argentins aux techniques traditionnelles d'exécution de ce type de couverture, en particulier à l'utilisation de l'ardoise et de la zinguerie d'art. Des entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques interviennent dans le renforcement de compétences de formateurs sur les plâtres et stucs simili pierre ainsi que sur les parements décoratifs.



Les apprenants de l'atelier couverture.

PARTENAIRES

Partenaires techniques :

Partenaires français

- La Fédération Française du Bâtiment - Délégation de la Vienne
- Le Centre de Formation Apprentis en BTP de la Vienne
- L'Université de Poitiers

Partenaires argentins

- La Chambre Argentin du Bâtiment - Délégation de Santa Fe
- Le Collège des Architectes de Santa Fe
- L'Université Nationale du Littoral (UNL)

Partenaire financier :

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 68 000 €, réparti de la manière suivante :

- La ville de Santa Fe, l'Université Nationale du Littoral, la Chambre Argentin du Bâtiment, le Collège des architectes de Santa Fe et le ministère des Relations Extérieures et du Culte : 34 000 € (50%)
- La Communauté urbaine Grand Poitiers et la Fédération Française du Bâtiment : 17 000 € (25%)
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 17 000 € (25%)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

La première formation de professionnels du bâtiment argentin a été un succès pour les deux parties. Elle a répondu aux attentes de la Municipalité de Santa Fe et a

permis de confirmer le choix des formateurs sélectionnés par le Grand Poitiers.

L'objectif est désormais de développer un programme de formation pérenne et d'optimiser le savoir-faire de la filière locale du bâtiment afin qu'elle puisse, à terme, être autonome dans la restauration de ses bâtiments anciens et essayer son savoir-faire à travers le pays. Par ailleurs, il s'agit de permettre à Santa Fe d'optimiser la valeur de son patrimoine urbain et de son attractivité territoriale.

Le projet a permis de mettre en relation les Universités de Santa Fe et de Poitiers déjà partenaires sur une nouvelle thématique : le patrimoine.

En perspective, la signature d'une convention de partenariat entre la Faculté de Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers et les Facultés d'Architecture, de Design et d'Urbanisme et de Sciences Humaines et Sciences de l'Université Nationale du Littoral est en prévision afin de favoriser la mobilité des étudiants entre les deux collectivités.

Par ailleurs, les partenaires souhaitent répondre conjointement à des appels à projets européens.

La réalisation de ce projet a été plus longue que prévue et n'a pu aboutir que grâce à l'implication sans faille des partenaires locaux.



Cours pratique de plâtre.

En France

Dorothee SCARWELL, Chargée de mission Relations Internationales, Grand Poitiers
(+33) 5 49 30 22 98
dorothee.scarwell@grandpoitiers.fr

En Argentine

Simón GONZALEZ, Coordinateur de l'Agence de Coopération, d'Investissement et de Commerce Extérieur de Santa Fe
(+54) 342 4571 533
relaciones.internacionales@santafeciudad.gov.ar

Art du vitrail et formation professionnelle entre Chartres et Lujan

Collectivité française : Ville de Chartres

Collectivité partenaire : Ville de Lujan

Durée de réalisation du projet : Depuis 2012



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Les villes de Lujan et Chartres sont liées par leurs patrimoines religieux et, pour cause, la prestigieuse Cathédrale de Chartres a servi de modèle à la Basilique Notre-Dame-de-Lujan, construite entre 1889 et 1937. La Société Mutuelle Française - aujourd'hui Société Française - organisation créée par des français immigrés en Argentine à la fin du XIX^e siècle et destinée à l'origine à l'entraide entre français installés en Argentine, a permis grâce à son dynamisme de développer des liens durables entre les deux villes.

Le partenariat politique entre les deux villes existe depuis 2008 et s'articule autour du pèlerinage, de l'action culturelle, de la protection du patrimoine bâti, de la piétonisation du centre urbain, des risques naturels - en particulier d'inondation - et de la gestion d'un pôle de compétitivité et de la francophonie.

À la demande du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'ambassade d'Argentine en France, le partenariat a été formalisé en 2009.



Basilique de Lujan.

La cathédrale de Chartres, datant du XII^e siècle, est réputée pour ses vitraux et la ville demeure, grâce à sa vingtaine d'ateliers, un centre névralgique pour la restauration et la création de vitraux contemporains. À ce titre, Chartres dispose d'un Centre International du Vitrail qui forme au métier de maître-verrier. Le centre est également un espace d'exposition et de démonstration qui reçoit près de 60 000 visiteurs par an.

Le Ministère des Affaires Étrangères, dans le programme PACT 3, a d'ailleurs labellisé Chartres comme experte en matière de création et de restauration des vitraux.

L'Argentine dispose aussi d'un important patrimoine de vitraux classiques français datant des XIX^e et XX^e siècles comme l'illustrent les vitraux de la Cathédrale de La Plata qui ont été conçus par le chanoine Delaporte de la Cathédrale de Chartres et réalisés dans les ateliers Lorin à Chartres.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Dans le cadre de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée France-Argentine du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la ville de Chartres, avec l'appui de la ville de Lujan et de la Société Française de Lujan, a déposé une demande pour la création d'un Centre du Vitrail à Lujan dont l'objectif est de délivrer une formation de maîtres-verriers amateurs à des étudiants de différentes Provinces d'Argentine. Le centre du vitrail a créé des formules de formation incluant l'hébergement en demi-pension à tarif préférentiel dans un hôtel à proximité. À l'issue de leur formation, les participants ont la possibilité de créer des vitraux.

De plus, grâce à ce centre du vitrail, la ville de Lujan finance la formation pour la réinsertion de personnes en difficultés. À la suite de ces stages, ces citoyens de

Lujan peuvent produire des petits vitraux qu'ils ont l'opportunité de vendre sur l'esplanade de la Basilique aux 8 millions de pèlerins et touristes qui la visitent annuellement. C'est une réinsertion sociale qui est liée à une production locale et non à des souvenirs importés. C'est aussi un moyen pour le centre du vitrail de générer des revenus.



Stage de restauration.

Une délégation, composée d'élus de la ville de Chartres et de la Présidente du Centre International du Vitrail de Chartres et accueillie par le Ministère argentin des Affaires étrangères, s'est rendue à Lujan en 2012 afin de présenter le projet aux élus et à la population de Lujan.

Le Centre du Vitrail de Lujan a été installé dans les locaux de la Société Française de Lujan. La ville de Lujan a pris en charge l'aménagement de deux grandes salles dédiées à la conception et la réalisation des vitraux. La ville de Chartres a financé l'achat et la livraison du matériel et des matières premières utiles au démarrage de l'activité du Centre (four, verre, plomb, peinture spécifique, outils, etc.).

Afin d'organiser la gestion du Centre et des cours dispensés à Lujan, l'actuelle Directrice a été formée au Centre International du Vitrail de Chartres. Quelques étudiants de Lujan sont aussi venus compléter leur formation à Chartres afin d'être reconnus en qualité de maître-verrier.

Depuis 2015, le Centre du Vitrail de Lujan travaille à la réalisation d'un vitrail représentant le pape François, ancien cardinal archevêque de Buenos Aires. Le carton¹ a reçu l'accord du Vatican et ce vitrail a pris place dans le transept de la Basilique Notre-Dame en avril 2019. Il a été inauguré le 4 mai 2019.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- L'ambassade de France en Argentine
- La ville de Chartres
- L'établissement public administratif Chartres International
- Le Centre International du Vitrail de Chartres

Partenaires argentins :

- Le ministère des Affaires étrangères et des Cultes
- L'ambassade d'Argentine en France

- La ville de Lujan
- La Société française de Lujan

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 85 100 €, reparti de la manière suivante :

Pour la partie française, le montant s'élève à 42 550 € (50%) :

- Appel à projets du ministère français des Affaires étrangères : 16 000 € (18,8%)
- La ville de Chartres, Chartres international et le Centre International du Vitrail de Chartres, pour le matériel, la communication, la médiation et l'expertise : 26 550 € (31,2%)

Pour la partie argentine, le montant s'élève à 42 550 € (50%) :

- Le ministère des Affaires étrangères argentin
- La ville de Lujan et la Société française de Lujan pour la restauration des salles du Centre du Vitrail, la promotion et la médiation

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Le Centre du Vitrail de Lujan fonctionne depuis 2015 et reçoit près de 100 étudiants par an. Il a permis à plusieurs habitants de Lujan de se réinsérer dans la vie active. Cette opération a aussi mis en valeur le savoir-faire chartrain et encourage les étudiants en art du vitrail à venir terminer leur formation à Chartres. L'existence du Centre de Lujan qui reçoit des étudiants de toute l'Argentine permet la restauration et la création de vitraux sur place évitant l'importation, les transports coûteux et peu respectueux de l'environnement.

¹ Maquette grandeur nature d'un vitrail où sont indiqués les détails de sa réalisation tels que les teintes, motifs ou les formes.

De plus, l'Alliance française de Chartres reçoit des étudiants de l'Alliance française de Lujan pour leur permettre d'approfondir leur pratique de la langue française et leur proposer des ateliers de formation sur l'art du vitrail. Chaque réalisation et échange fait l'objet d'une promotion dans les médias.

Depuis 2017, le Centre du Vitrail organise des visites de découverte des vitraux de la Basilique pour les jeunes de Lujan et les pèlerins.

Les villes de Chartres et de Lujan se sont engagées à pérenniser le Centre de Lujan et à accompagner son expansion. La réussite de ce projet encourage la mise en place de coopérations dans d'autres domaines tels que la gastronomie, le tourisme et l'économie.



Le vitrail réalisé.

En France

Patrick GEROUDET, Adjoint au Maire de Chartres en charge de la promotion de la ville, du tourisme et du patrimoine ;
Président de Chartres International
(+33) 9 54 68 07 35
contact@chartresinternational.com

En Argentine

Maria BELÉN RODRÍGUEZ, Présidente de la Société Française de Lujan
rodriguez-mabelen.mbr@gmail.com

3.2. Préservation des patrimoines

Il existe plusieurs modes d'intervention pour la protection de sites patrimoniaux.

La redéfinition de la notion de patrimoine, qui tend vers l'élargissement de ce concept, amène à reconsidérer la préservation des patrimoines au-delà du prisme de la restauration et de la réhabilitation des patrimoines bâti, architectural et mobilier. Le patrimoine industriel, scientifique et technique, incluant les friches industrielles, ainsi que le patrimoine naturel s'invitent alors dans les projets de préservation et de sauvegarde des patrimoines.

À l'échelle des territoires, les patrimoines reposent sur la relation entretenue par l'Homme et son lieu d'implantation, la géographie de ce lieu, sa végétation, les paysages environnants, les formes, tracés urbains, les monuments implantés, les espaces publics, les espaces dédiés à la nature, les vestiges enfouis, les formes architecturales vernaculaires et les activités artisanales et industrielles. Néanmoins, ces patrimoines ne sont pas simplement constitués de formes, de volumes et de matériaux mais s'établissent sur des éléments liés aux perceptions et aux représentations d'un territoire par ses habitants et visiteurs.

Dans le cadre d'une coopération, la protection du bâti comme celle des sites naturels implique la mise en œuvre d'actions spécifiques suivant certaines étapes qu'il convient de respecter pour garantir la réussite du projet.

INTERVENIR SUR UN ÉDIFICE, UN ENSEMBLE URBAIN OU UN CENTRE HISTORIQUE

Une collectivité peut choisir de s'engager dans la réhabilitation¹ ou la restauration² d'un bâtiment unique (monument majeur, architecture vernaculaire), d'un ensemble urbain ou encore d'un centre historique. Se posent d'abord des questions liées à la propriété du bien, à la maîtrise d'ouvrage et à la responsabilité des travaux auxquelles il est important de répondre dès le départ.

Très vite intervient la phase opérationnelle des travaux qui requiert le financement d'investissements.

Or, les collectivités interviennent le plus souvent via un appui institutionnel. Il faut donc choisir en amont un positionnement clair. Il peut s'agir par exemple d'échanges d'expériences, de conseil-expertise avant une opération - ce qui est le plus fréquent - ou d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le choix de l'édifice à retenir dépend alors des objectifs et modalités de coopération que l'on se fixe : échanges sur les principes et les savoir-faire de la restauration ou réflexion partagée sur le devenir du patrimoine en termes d'usage, de formation des maîtres d'œuvre et des artisans par exemple.

Le choix du type d'intervention est déterminé par :

- La qualité du patrimoine identifié : ancienneté, rareté, qualité architecturale ou constructive, notoriété, représentativité

¹Opération de réaffectation d'un bâtiment sans démolition dans le respect du caractère architectural de ce dernier et du quartier concerné.

²Opération de transformation d'un édifice dans l'optique d'un retour à son état initial.

- La valeur qui lui est accordée par l'ensemble de la communauté
- L'usage qui lui est destiné : maintien ou mutation de l'usage initial

Quand on choisit de travailler sur l'habitat vernaculaire, l'intervention peut consister en une aide à l'auto-construction ou à la réparation en direction des habitants : identification, production et fourniture de matériaux, techniques de mise en œuvre et solutions d'amélioration des conditions de vie dans le bâtiment.

Ces initiatives supposent de trouver ou de relancer la production de matériaux traditionnels de construction (terre crue, chaux, brique etc.), de soutenir la structuration de filières de production et de soutenir l'artisanat apte à les mettre en œuvre.

Entreprendre un chantier de restauration ou de réhabilitation offre un intérêt démonstratif, car il a valeur d'exemplarité. C'est effectivement un excellent moyen de rendre visible une coopération entre collectivités. De plus, il permet de maintenir ou de revitaliser des savoir-faire ou des productions de matériaux locaux et représente l'occasion de créer de l'échange par le biais de formations, de rencontres et d'ateliers.

Néanmoins, la restauration ou la réhabilitation du bâti ancien implique une volonté politique forte de la part des partenaires et pose de nombreuses questions en matière de responsabilités. À l'échelle urbaine, le projet dépend de nombreux facteurs extérieurs que la coopération ne maîtrise pas toujours, comme la multiplicité des acteurs, la difficulté d'appréhension des textes juridiques, le droit du sol ou la politique économique du pays de la collectivité partenaire.

INTERVENIR SUR UN SITE NATUREL

La préservation et la gestion des sites naturels constituent l'un des points de rencontre entre les politiques patrimoniales et la protection de l'environnement. L'urgence climatique et l'engagement de nombreuses collectivités sur le volet environnemental favorisent l'essor de cette thématique d'intervention dans le domaine des coopérations.

Agir pour la conservation d'un espace naturel contribue à accroître sa valeur patrimoniale et permet une meilleure appropriation du lieu par les riverains et visiteurs. À cet égard, on peut œuvrer au maintien d'activités agricoles, industrielles ou artisanales traditionnelles propres à cet espace, recourir à des techniques modernes de protection ou de conservation ou mettre en place une veille autour de l'évolution naturelle au sein du site dans le but d'entretenir, de rétablir ou de réfréner un équilibre écologique. Ces actions doivent dès lors répondre à des objectifs de conservation précis et définis au préalable par les partenaires du projet.

Dans le cadre d'un tel projet, la mise en place d'un plan de gestion détaillé, qui fixe l'ensemble des actions prévues sur une période donnée, est vivement recommandée.

On dénombre trois types d'actions pour la gestion d'espaces naturels :

- Les actions de suivis d'un écosystème ou territoire délimité : inventaires, comptages ou estimations, mesures régulières, analyses, surveillance
- Les études, les mesures incitatives ou coercitives ainsi que l'ensemble des démarches qui tendent à préserver, protéger ou étudier davantage le site

- Les travaux, internalisés ou externalisés, tels que l'aménagement de sentiers pédestres ou des opérations de reboisement

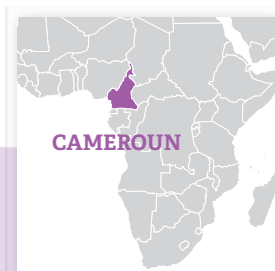
Préserver l'authenticité et le caractère remarquable des sites naturels contribue à l'amélioration du cadre de vie urbain et rural et de l'attractivité d'un territoire. Cette démarche qui inclut bien souvent la participation des habitants, d'associations et d'entreprises locales peut permettre la redynamisation d'un territoire.

Elle suppose cependant la conciliation de deux types d'enjeux en apparence antinomiques, à savoir l'attractivité et la modernité des territoires face à l'urgence de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité mise en péril par l'activité humaine. L'alliance de ces deux enjeux réside principalement dans la définition claire et précise des objectifs qui dépendent nécessairement du contexte des territoires coopérants et des politiques publiques des pays en matière d'environnement.

PRÉSERVER DES PATRIMOINES MATÉRIELS DANS LE CADRE D'UNE COOPÉRATION

Pour réussir, la coopération dans le domaine de la préservation des patrimoines matériels, implique une inscription dans les enjeux du développement urbain et rural - logement, gestion de l'eau et assainissement, transports, activités économiques - gérés au premier plan à l'échelle locale.

La mise en œuvre de coopérations décentralisées est donc fondamentale mais suppose la recherche de méthodes adaptées et non la réplique de modèles. Elle nécessite aussi l'appui de partenariats multiples - universitaires, professionnels, techniques, entrepreneurs - complémentaires aux compétences possédées en interne par les collectivités partenaires.



Restauration du bâti religieux d'Akono

Collectivités françaises : Communauté de communes du Canton d'Erstein et ville de Sierentz

Collectivité partenaire : Commune d'Akono

Durée de réalisation du projet : Depuis 2010

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Commune de 18 300 habitants située dans la Région Centre du Cameroun, Akono possède une histoire intimement liée à l'Alsace. Arrivés en 1920 dans la ville, les pères Spiritains alsaciens ont poursuivi l'évangélisation menée par les pères Pallotins allemands à partir de 1890. Ils ont été à l'origine de la construction d'un site missionnaire d'une exceptionnelle richesse architecturale, dominé par la majestueuse église Notre-Dame des Sept Douleurs. Le site abrite de nombreux bâtiments, tels que la Maison-mère des Sœurs de la Croix, le presbytère ou le Petit Séminaire, édifiés à partir des années 1930 en s'inspirant des modèles de construction alsaciens (utilisation de tuiles « bieberschwanz - queues de castor », de briques, de bois etc.) et en les adaptant aux matériaux locaux disponibles.

Les liens avec l'Alsace ont perduré avec la présence depuis les années 1930 de la Congrégation des Sœurs de la Croix qui a développé des activités sociales variées au bénéfice de la population d'Akono (dispensaire, maternité, maison de retraite).

Depuis 2010, le réseau Grand Est Solidarités et Coopération pour le Développement (GESCOD), la Commu-

nauté de communes du Canton d'Erstein et la ville de Sierentz accompagnent la commune d'Akono dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée.

La commune souhaite développer l'attrait touristique de son territoire en valorisant son patrimoine historique et naturel (forêt équatoriale, fleuve Nyong et rivière Akono).

Cette ambition se conjugue à d'autres initiatives portées par l'Archidiocèse de Yaoundé qui a réhabilité le Petit Séminaire - transféré à Yaoundé en 1972 - réouvert en 2018 et la Congrégation des Sœurs de la Croix qui ouvriront un centre d'accueil d'une centaine de lits en 2019.

L'Archidiocèse prévoit d'ériger l'église Notre-Dame des Sept Douleurs en sanctuaire marial afin qu'il devienne un lieu de pèlerinage portant des valeurs culturelles et pastorales.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Un projet multi-partenarial, fédérant les initiatives des différents partenaires mobilisés autour de la réhabilitation du patrimoine d'Akono, a vu le jour pour accompagner ces actions, s'assurer du respect des techniques



Eglise Notre Dame des Sept Douleurs d'Akono avant restauration.



Façade restaurée de l'Eglise Notre Dame des Sept Douleurs d'Akono.

et matériaux d'origine et faire de cette mise en valeur du patrimoine historique et naturel un levier de développement pour la commune et les acteurs locaux tout en renforçant l'attrait touristique du territoire.

Le projet vise ainsi à valoriser le patrimoine historique et naturel d'Akono à travers :

- La mobilisation de l'expertise technique nécessaire pour évaluer la nature des travaux à réaliser, leur coût et le phasage technique et apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des travaux
- Le diagnostic technique réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin qui a permis d'enclencher une première phase de travaux grâce à la mobilisation financière des partenaires locaux (travaux d'urgence sur l'église, réfection de la Sacristie, réhabilitation du Petit séminaire et construction de la nouvelle Maison-Mère des sœurs)

- La préservation et la réhabilitation du patrimoine bâti remarquable du site missionnaire - Maison mère des Sœurs de la Croix, église, presbytère, Petit séminaire etc. - dans le respect de l'architecture d'origine du bâti existant
- La valorisation du patrimoine naturel autour de la rivière Akono et du fleuve Nyong : aménagement des berges, sentiers pédestres, ballades en pirogues, activités de sensibilisation à l'environnement, préservation de la biodiversité
- Le renforcement des liens historiques entre l'Alsace et Akono : organisation de manifestations, expositions photographiques et voyages solidaires

PARTENAIRES

Porteurs du projet :

- Communauté de communes du Canton d'Erstein
- Ville de Sierentz
- Commune d'Akono

Partenaires techniques :

- Archidiocèse de Yaoundé
- Caritas Alsace Réseau Secours Catholique
- Centre de Coopération et Formation au Développement et à l'Organisation de solidarité internationale (CEFODE)
- Congrégation des Sœurs de la Croix
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin
- Électriciens sans frontières (ESFA)
- Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD)
- Institut de Recherche pour le développement (IRD)

Partenaires financiers :

- Caritas Alsace Réseau Secours Catholique
- Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD)
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère du Tourisme et des Loisirs du Cameroun
- Ministère des Finances du Cameroun
- Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun
- Paroisse d'Akono
- Région Grand Est



Danse de l'Esani, lors des célébrations pascales à Akono.

L'église est dotée d'une excellente acoustique et peut accueillir plus de 3000 fidèles lors des grandes cérémonies. De nouveaux bancs, fabriqués par un artisan local, ont été offerts par une élite d'Akono.



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du budget (2016-2018) : 85 000 €, réparti de la manière suivante :

- Collectivités françaises via GESCOD : 14 000 € (17 %)
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 7 500 € (9%)
- Caritas Alsace Réseau Secours Catholique : 30 000 € (35%)
- Ensemble des partenaires camerounais : 33 500 € (39%)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Le travail d'études se poursuit pour évaluer les coûts de restauration et définir un phasage technique cohérent des travaux en fonction des disponibilités financières locales et internationales. Une première opération pilote de réhabilitation doit permettre de tester un dispositif opérationnel de suivi et de contrôle des travaux mobilisant un expert pour accompagner et former les acteurs locaux.

En parallèle, les travaux de réhabilitation se poursuivront, en fonction des financements mobilisés par les



La danse de l'Esani est reprise par tous les fidèles à la fin de la messe du Vendredi Saint.

différents partenaires. Une réflexion sur l'aménagement paysager global du site sera également engagée.

Les actions déjà réalisées en matière de communication, à savoir la réalisation d'une plaquette et d'une exposition photographique, seront développées pour valoriser cette coopération. Le Bureau Afrique Centrale de l'UNESCO est également prêt à accompagner le projet.

En France :

Catherine CARON, Chargée de mission, Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD)

(+33) 3 88 45 59 87

catherine.caron@gescod.org

www.gescod.org

Au Cameroun :

Philippe NAEGEL, Représentant de Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement au Cameroun (GESCOD), Antenne au Cameroun

(+237) 222 20 85 77

philippe.naegel@gescod.org



Sauvegarde de la mangrove de Saint-Louis et promotion d'énergies alternatives

Collectivités françaises : Ville de Lille

Collectivité partenaire : Commune de Saint-Louis du Sénégal

Durée de réalisation du projet : Depuis 2014

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Les villes de Lille et de Saint-Louis sont jumelées depuis le 28 novembre 1978.

Ce partenariat historique, l'un des premiers de la coopération décentralisée franco-sénégalaise, relie les populations et les maisons de quartier des deux villes, favorisant le dialogue interculturel et la participation citoyenne. Ce partenariat s'inscrit depuis 40 ans dans une démarche d'ouverture, de solidarité et d'échange entre les peuples.

De 1995 à 2010, la coopération entre la Ville de Lille et la Commune de Saint-Louis est opérée directement par des acteurs associatifs et l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, en charge des projets de développement urbain de la Commune. Un programme de coopération triennuel est en particulier co-financé par le Ministère des Affaires étrangères de 2007 à 2010.

Depuis 2010, la Ville de Lille finance directement ses actions à Saint-Louis, sans intermédiaire associatif. La coopération s'est alors intensifiée grâce à la présence permanente d'un(e) volontaire à Saint-Louis, facilitant les relations entre les deux villes et assurant le bon suivi du programme de coopération, et aux projets structurants co-financés dans le cadre des appels à projets du Ministère des Affaires étrangères.

Depuis 2016, les actions de coopération entre les villes de Lille et Saint-Louis se concentrent notamment sur les thématiques suivantes : protection de l'environnement - notamment des espaces investis par la mangrove -, promotion des énergies alternatives, gestion de l'éclairage public et échanges culturels et citoyens.

La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, qui sont également patrimoine de l'humanité, est ainsi devenue un axe prioritaire de la coopération entre les deux villes. La commune de Saint-Louis, par ailleurs inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, est en effet directement menacée par le dérèglement climatique et la montée des eaux.

Afin de lutter contre ces phénomènes qui entraînent chaque jour des conséquences dramatiques pour la population locale, la Ville de Lille a souhaité s'engager auprès de la Commune de Saint-Louis pour protéger la mangrove de ce territoire, la plus septentrionale du continent africain et une réserve importante de biodiversité.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Avec le soutien financier de la ville de Lille via le Fonds Solidarité Climat, l'ONG « Le Partenariat », en tant qu'opérateur du projet, accompagne les collectivités locales pour



Formation sur le biogaz et l'utilisation des cuves à destination des femmes transformatrices de produits halieutiques à Guet Ndar.

la restauration, la préservation et la mise en valeur de la mangrove de Saint-Louis, dans une démarche de gestion durable, intégrée et planifiée. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Préserver la mangrove et la biodiversité qu'elle abrite
- Promouvoir des activités économiques alternatives, développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- Encourager la diffusion, la promotion et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables et notamment le procédé biogaz¹

Le bois, issu principalement de la mangrove, représente 87% de la consommation en énergie des ménages de

Saint-Louis. La promotion des énergies alternatives est vitale pour préserver cet espace naturel.

Dans ce contexte, le Ministère sénégalais de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables a lancé le Programme National Biogaz sur la période 2014-2017, en faveur de la diffusion de la technique de construction de biodigesteurs² au profit des ménages ruraux. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus globale de développement durable, le « Plan Sénégal Émergent », que l'État sénégalais a défini en 2012.

Ce projet soutenu par l'intermédiaire du Fonds Solidarité Climat, premier Fonds mis en place à l'échelle d'un territoire, Lille et la Région Hauts de France, a permis de :

- S'adresser directement à plus de 2 000 personnes à travers des activités de sensibilisation dans les quartiers, les écoles, les communes et collectivités voisines ou au sein de collectifs et de groupements d'individus
- Distribuer 45 foyers améliorés³ dans les quartiers situés dans la zone d'intervention
- Délivrer 500 kg de biocharbon pour chacun des 4 Groupements de Promotion Féminine localisés dans trois quartiers d'intervention
- Revitaliser une dizaine d'hectares de mangroves (plantation de propagules de palétuviers) et reboiser 8 ha avec 9 000 pieds de filaos⁴
- Concevoir un système d'information géographique élaboré et un plan de gestion environnementale

En complémentarité du projet de sauvegarde de la mangrove, un projet de diffusion du biogaz a également été mis en place dès 2015, notamment pour réduire la

¹ Gaz produit par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. C'est un combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone qui peut être brûlé pour obtenir de la chaleur et de l'électricité.

² Dispositif technique utilisé pour produire du biogaz.

³ Foyer à bois qui permet une économie d'énergie en évitant la dispersion de la chaleur.

⁴ Plante originaire d'Asie du Sud-Est qui a la particularité de s'adapter à tout type de sol et d'être tolérante au sel.

déforestation, améliorer les conditions sanitaires lors de la cuisson des aliments et valoriser les déchets organiques. Il a permis de :

- Construire 33 cuves pour la production de biogaz sur les deux phases du projet
- Former 5 maçons sur la période 2017-2018, 40 maraîchers sur l'utilisation du biodigestat⁵ comme compost et 25 femmes dans le cadre de la mise en place d'une coopérative de femmes transformatrices de poissons⁶
- Mettre en œuvre une recherche-action entre établissements universitaires lillois et sénégalais



Construction de la chambre d'entrée (réservoir de mélange) des matières organiques d'origine végétale ou animale pour une cuve domestique de production de biogaz au quartier de Bango à Saint-Louis du Sénégal.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- La ville de Lille, en charge du suivi du projet et du budget, de la mise à disposition d'un(e) volontaire de solidarité internationale sur place en tant que chargé(e) de coopération, de la coordination des partenaires, de l'établissement d'un bilan et des actions de communication autour du projet à Lille et en France
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Métropole européenne de Lille
- La Fondation Raja - Danièle Marcovici
- LONG « le Partenariat », en charge de la maîtrise d'œuvre et de la formation
- Le Fonds Solidarité Climat hébergé par la Fondation de Lille
- YNCREA des Hauts-de-France

Partenaires sénégalais :

- La Commune de Saint-Louis du Sénégal, en charge de la mise en relation des acteurs locaux et de l'animation du Comité de suivi des actions de sensibilisation
- L'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, assistance à la maîtrise d'ouvrage
- le Programme National Biogaz sénégalais
- Kosmos Energy
- L'Université Gaston Berger de Saint-Louis

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Projet Mangrove

Montant total du projet : 69 398 € (2012-2020 sur 4 phases) réparti de la manière suivante :

⁵ Produit résidu de la méthanisation, composé de matière organique non biodégradable (lignine), des matières minérales (azote, phosphore) et de l'eau. Une fois retraité, le biodigestat est utilisé comme fertilisant à haute valeur agronomique : il peut être étendu sur les terres agricoles.

⁶ Au niveau de l'Unité de Transformation des Produits Halieutiques d'Hydrobase, 700 femmes transforment environ 6 000 tonnes de poisson par an. Ce dernier produit transformé nécessite beaucoup d'énergie lors de l'étape de cuisson : le biogaz produit par fermentation des résidus des produits halieutiques leur permet d'éviter l'utilisation du bois de chauffe, dont les fumées sont néfastes pour la santé.

- Union européenne : 34 005,02 € (49%)
- Fondation ITANCIA : 24 983,28 € (36%)
- Fonds Solidarité Climat : 3 469,9 € (5%)
- Ville de Lille : 2 081,94 € (3%)
- Léa Nature : 2 775 € (4%)
- Fondation HUMUS : 1 387,96 € (2%)
- Association ABEJ : 693,98 € (1%)

Projet Biogaz :

Montant total du projet : 63 939 € hors valorisation (dont 14 200 € du MEAE) en phase 1

Montant total du projet : 97 164 € hors valorisation (dont 32 116 € du MEAE) en phase 2

- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : 22% phase 1, puis 33% phase 2
- Ville de Lille : 14% phase 1, puis 16% phase 2
- Commune de Saint-Louis : 5% phase 1 et 5% phase 2
- Métropole Européenne de Lille : 13% phase 1, puis 10% phase 2
- Programme National Biogaz : 46% phase 1, puis 16% phase 2
- Fondation RAJA : 10% en phase 2
- Kosmos Energy : 10% en phase 2

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Sur le plan quantitatif, les objectifs en termes d'énergie produite sont atteints. Le principal défi a surtout été de parvenir à coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet, que ce soit sur les actions menées autour de la mangrove ou plus spécifiquement sur la production de biogaz. Ainsi, la commune de Saint-Louis et ses



Reboisement de la mangrove dans la commune de Gandon.

services techniques ont pu bénéficier de l'expérience de leurs partenaires (privés, publics, associatifs, universitaires). Sans mobilisation politique, cette synergie d'acteurs aurait pu faillir. Elle est donc l'une des clés de réussite du projet, ayant permis de répondre à un besoin réel et de s'adapter au contexte sans imposer les méthodes françaises.

La ville de Lille, avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, entend mettre en place un système de micro-méthanisation qui consiste en l'utilisation de déchets issus d'activités humaines, notamment agricoles, comme ressources énergétiques produisant une quantité d'énergie adaptée aux usages. Avec ce projet, la ville de Lille fait valoir le principe de réciprocité en orientant la coopération du Sud vers le Nord.

Le projet de construction d'une cuve sur le territoire lillois est néanmoins contraint par la législation française et des études sont en cours, permettant d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'installation. À la suite de la finalisation de la Phase 2 du projet biogaz en 2019, la ville de Lille et la commune de Saint-Louis poursuivront de nouvelles actions autour de la préservation de l'environnement et de la ville durable, axe fort de la coopération depuis plus de 40 ans.



Soutien au développement du Cap-Haïtien par la réhabilitation de son centre ancien

Collectivités françaises : Ville de Suresnes

Collectivité partenaire : Ville du Cap-Haïtien

Durée de réalisation du projet : Depuis 2003

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

La coopération décentralisée en Haïti a été initiée en 1998, la ville de Suresnes ayant été sollicitée par l'ambassade d'Haïti en France en vue de promouvoir un jumelage entre Suresnes et une ville haïtienne. À la suite de la candidature de la ville du Cap-Haïtien pour une mission exploratoire, en 1998, un protocole d'accord a été signé entre les deux villes.

Située à 275 kilomètres de la capitale, le Cap-Haïtien est, par sa population, la deuxième ville du pays après Port-au-Prince. Berceau historique de la côte nord du pays, elle est la première ville d'Haïti à avoir été fondée.

Le Cap-Haïtien n'a pas été directement impacté par le séisme de janvier 2010. Cependant, la ville comptant autour de 700 000 habitants alors que les infrastructures ont été conçues pour 40 000 citoyens, elle doit faire face à un afflux de populations venues des zones détériorées ou détruites par les catastrophes naturelles touchant régulièrement le pays.

La ville du Cap-Haïtien dispose de nombreux atouts - patrimoine architectural inscrit au patrimoine national, proximité avec des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, un port et un aéroport - pour amorcer un



Maison typique capoise.

développement économique par le tourisme. Elle doit cependant faire face à une augmentation croissante de sa population, un urbanisme non maîtrisé et à des problèmes d'insalubrité.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Les moyens limités de la collectivité ne permettent pas d'endiguer la dégradation progressive de son patrimoine architectural. Aussi les Municipalités de Suresnes et du Cap-Haïtien ont décidé, en partenariat avec l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National en Haïti, de travailler à la réalisation d'une stratégie municipale pour la sauvegarde du patrimoine bâti.

Les objectifs de l'élaboration de cette stratégie sont :

- La proposition d'outils de valorisation
- La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti remarquable
- La proposition d'actions de réhabilitation
- L'aide à sa préservation
- Le maintien du potentiel touristique

Ainsi dès 2003, la ville de Suresnes a contribué à une action de restauration du patrimoine en mobilisant des partenariats pour la réfection des lanterneaux de la Cathédrale du Cap-Haïtien par des compagnons français qui, à cette occasion, ont formé des ouvriers du Cap-Haïtien.

À l'initiative de la Mairie de Suresnes, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement dans le volet « Préservation du patrimoine », un inventaire du patrimoine du centre ancien du Cap-Haïtien a été réalisé par 6 étudiants l'IUA¹ de la Sorbonne encadré par leur professeur et le directeur de l'IUA de la Sorbonne et en collaboration avec 16 étudiants en architecture de l'Université Quisqueya de Port-au-Prince, en partenariat avec l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National. Cet inventaire a consisté à capitaliser des données (prises de vue, caractéristiques architecturales, réalisation de cartes, rattachement des données aux îlots et bâtiments étudiés), à produire des fiches d'inventaire, proposer des actions à court et moyen termes pour la préservation du patrimoine architectural et urbain de Cap-Haïtien, en tant qu'outil



Etudiants français et haïtiens lors de l'inventaire.

de développement local, et intégrer les données dans un système d'information géographique.

Cet inventaire a été remis à l'UNESCO qui l'a agréé. La Mairie du Cap-Haïtien et son Maire, Wilbrode Beon, ont alors souhaité présenter cette étude à la Banque mondiale, ce qui a permis d'ouvrir une ligne de crédit s'élevant à 20 millions de dollars, pour la réhabilitation de deux monuments capois : la maison d'Anténor Firmin et le bâtiment de l'Alliance française.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la gestion des déchets solides, de sauvegarde du patrimoine et de renforcement de la municipalité du Cap-Haïtien, financé par l'Agence Française de Développement, le volet « préservation du patrimoine » a permis la prise en charge financière des études préalables de réhabilitation de ces bâtiments d'exception.

¹ Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de la Sorbonne.

PARTENAIRES**Partenaires français :**

- La ville de Suresnes
- L'Alliance Française du Cap-Haïtien
- L'Université de la Sorbonne à Paris
- L'Agence Française de Développement

Partenaires haïtiens :

- La ville du Cap-Haïtien
- L'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National d'Haïti
- L'Université de Quisqueya de Port-au-Prince

Partenaires internationaux :

- La Banque mondiale
- L'UNESCO

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 18,1 M€, réparti de la manière suivante :

- Agence française de développement : 100 000 € pour l'étude réalisée par l'IUA Sorbonne, Quisqueya et l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National d'Haïti
- Banque mondiale : 20 M\$ (équivalent à 18 M€ pour le projet de réhabilitation en cours)



Demeure d'Anténor Firmin au Cap-Haïtien.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Depuis la mise à disposition de l'enveloppe budgétaire fournie par la Banque mondiale, les études préalables pour la réhabilitation des deux bâtiments sont en cours de finalisation, et les chantiers devraient pouvoir débuter très prochainement. Une fois les travaux engagés, les mairies partenaires procéderont à l'identification d'autres sites à réhabiliter pour poursuivre la restauration du centre historique du Cap-Haïtien.

En France :

Christine TRUJILLO, Chef de service Relations internationales et Coopération décentralisée, Mairie de Suresnes
(+33) 1 42 04 91 56
ctrujillo@ville-suresnes.fr

En Haïti :

Frantzdy JEAN, Directeur général,
Mairie du Cap-Haïtien
(+509) 4038 8442
jfrantzdy19@yahoo.fr

3.3. Sensibilisation des publics au patrimoine

L'intérêt grandissant des collectivités locales et des populations pour les ressources culturelles de leur environnement les conduit à développer des actions qui visent à reconnaître et faire connaître la diversité de leur patrimoine.

Ces ressources peuvent être utilisées pour un développement local durable, au plus proche des habitants. Les politiques de préservation ne peuvent désormais être dissociées d'une politique de sensibilisation de la population locale. Il est devenu capital de donner du sens au cadre de vie des habitants et de leur transmettre la mémoire de leur quartier, de leur ville, de leur pays, dans toute leur pluralité.

La connaissance de ce patrimoine partagé permet la participation de chacun à l'évolution de l'identité culturelle de son peuple, de sa cité et de son quartier. La transmission de cette connaissance concerne au premier chef les habitants qui peuvent être impliqués dès la première phase du projet de valorisation patrimoniale afin d'en garantir le succès. Dans le cadre d'une coopération, la protection du bâti comme celle des sites

naturels implique la mise en œuvre d'actions spécifiques suivant certaines étapes qu'il convient de respecter pour garantir la réussite du projet.

La démarche bilatérale des projets de coopération décentralisée met en lumière les richesses patrimoniales des collectivités partenaires. Elle permet aussi la confrontation de deux territoires, de deux cultures, offre la possibilité de reconsidérer le patrimoine quotidien, de donner un sens aux traditions et de renforcer les références culturelles de chaque communauté. De surcroît, l'implication des habitants, des communautés locales et de la société civile permet aux projets de coopération de perdurer, en dépit des changements de gouvernance.

SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS : OUTILS ET MÉTHODES

L'inventaire des modes de transmission ne cesse de croître, comme en témoignent les nombreuses expériences menées en France dans les Villes et Pays d'art et d'histoire, label du Ministère de la Culture qui valorise une politique d'animation patrimoniale exigeante et de qualité.

Le choix des outils de sensibilisation dépend de la nature et des caractéristiques de l'objet que l'on souhaite transmettre et des publics concernés.

Ces derniers se définissent selon plusieurs paramètres : habitants ou visiteurs ; étrangers ou non-étrangers ; néophytes ou initiés ; individus ou groupes ; jeunes, adultes ou seniors ; personnes en situation de handicap ou valides ; publics spontanés ou captifs ; etc.

Dans le domaine des patrimoines, les outils de médiation culturelle sont d'une grande diversité.

On peut notamment citer :

- la signalétique patrimoniale
- les expositions permanentes ou temporaires, fixes ou itinérantes ainsi que les musées et les centres d'interprétation
- les circuits touristiques et les visites guidées
- les publications
- les centres culturels et l'organisation d'événements culturels fédérateurs
- les programmes pédagogiques de sensibilisation du jeune public et le matériel éducatif et promotionnel
- les interventions d'artistes contemporains

Depuis le début des années 2010, le numérique a conquis progressivement les outils de médiation patrimoniale. Lorsqu'ils apportent une réelle plus-value, ces outils numériques ont l'avantage de :

- Favoriser l'accessibilité du plus grand nombre aux ressources patrimoniales, notamment en rendant un lieu accessible à distance, via internet, et/ou en l'adaptant aux personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience, par le biais de la technologie
- Prolonger l'expérience de visite dans le temps et renforcer la dimension expérientielle de celle-ci, au moyen de la 3D et plus encore avec la réalité augmentée et la réalité virtuelle
- Offrir un support de connaissances supplémentaires sur l'objet patrimonial et son contexte

Néanmoins, les problématiques d'obsolescence et de couverture réseau doivent être prises en considération en amont du projet.

LES HABITANTS AU CŒUR DU PROJET

Une priorité doit être accordée aux activités interdisciplinaires et interactives qui stimulent le dialogue entre les habitants. La valeur du patrimoine culturel doit rester étroitement liée à l'intérêt des populations locales et à l'implication active de la société civile et des communautés locales. Celles-ci doivent percevoir leur intérêt propre dans le projet de valorisation de « leur » patrimoine culturel.

À cet égard, il convient de mettre en place des partenariats avec les établissements scolaires et universitaires en lien avec les administrateurs locaux et centraux, dans le but d'intégrer la sensibilisation au patrimoine culturel dans le système éducatif.

« Éclosions urbaines », réhabilitation et valorisation multimédia des places vodùn de Porto-Novo

Collectivité française : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Collectivité partenaire : Ville de Porto-Novo

Durée de réalisation du projet : Depuis 2014



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Porto-Novo sont partenaires depuis 1995. De très nombreux projets ont été réalisés dans des domaines très différents : renforcement de capacités, santé, formation et insertion des jeunes, échanges culturels, aménagement urbain, photographie, formation aux métiers du multimédia. Aujourd'hui, ce partenariat se structure autour de 4 axes :

- Aménagement urbain
- Culture, patrimoine matériel, immatériel et naturel, tourisme
- Formation et insertion professionnelle des jeunes et des femmes
- Renforcement des capacités des élus et des cadres

Le projet « Éclosions urbaines », qui associe Porto-Novo et Cergy-Pontoise est né en 2014 de l'initiative de Gérard Bassalé, fondateur du Centre Culturel Ouadada et spécialiste des places vodùn. Ces places structurent le tissu urbain de Porto-Novo et sont pour les habitants des quartiers anciens des lieux essentiels de cohésion sociale à travers les pratiques culturelles et les cérémonies traditionnelles qui s'y déroulent, mais aussi parce qu'elles centralisent au quotidien les relations de proximité et



Danse du Zangbeto, gardien de la nuit, sur la place Djissou Gbossan.

de convivialité de tout un quartier : petits commerces, restauration de rue, jeux, palabres, fêtes familiales etc.

À l'occasion de leurs 20 ans de coopération en 2015, Porto-Novo et Cergy-Pontoise ont eu la volonté de mettre en place un projet concret, bénéficiant directement aux habitants de la capitale du Bénin. Ce projet est ainsi

devenu un des programmes phares de la coopération entre les deux territoires.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

L'objectif du projet est de mettre en œuvre la réhabilitation et la valorisation progressive du réseau des places vodùn, placettes traditionnelles de Porto-Novo, patrimoine matériel et immatériel de la capitale du Bénin.

Fondée sur une démarche participative et inclusive, le projet « Éclosions urbaines » associe, de sa conception à sa réalisation, les collectivités familiales et les dignitaires religieux des places, les habitants du quartier, les artisans et les artistes de Porto-Novo. Transversal,



La réhabilitation des places est réalisée en étroite concertation et coopération avec les collectivités familiales et les dignitaires religieux.

il intègre les principaux axes de coopération des deux collectivités : valorisation du patrimoine, aménagement urbain, échanges culturels, promotion des artistes, insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes et tourisme durable.

Une première opération pilote de réhabilitation de deux places jumelles a été réalisée en 2015 pour expérimenter la démarche et démontrer aux bailleurs de fonds la pertinence de l'approche adoptée. Chaque année, la rénovation totale ou partielle d'une nouvelle place est engagée en fonction des financements qui ont pu être mobilisés. Parallèlement, la valorisation des places et de l'expérience de leur réhabilitation s'appuie sur des ateliers de formation aux technologies multimédias : documents graphiques, vidéos, site web, réseaux sociaux et immersion 3D.

Au fil des années, le projet s'est structuré autour du festival-atelier « Éclosions urbaines » qui investit pendant plusieurs semaines des lieux culturels emblématiques de la ville comme les places vodùn réhabilitées, la rue des artistes, le Jardin des Plantes et de la Nature ou le Centre Culturel Ouadada. Chaque année, un chantier de restauration d'une nouvelle place est lancé et constitue le cœur du festival autour duquel s'articulent les divers ateliers, expositions, projections, débats et concerts programmés.

Les artistes plasticiens de Porto-Novo assurent une mission de médiation essentielle à la démarche. Fortement impliqués dans le projet depuis son origine, ils accompagnent les habitants dans les mutations urbaines et sociales en cours en préservant leur ancrage dans les valeurs et les repères culturels traditionnels, réinterprétés de façon contemporaine.

En 2018, la réhabilitation de la place du Migan est venue



L'artiste François Ablefonlin peignant une fresque sur un mur d'une place vaudou.

achever la rénovation d'un ensemble de cinq places, remarquable et cohérent. Les visiteurs peuvent désormais découvrir la culture vodun via un accès à un patrimoine authentique et vivant et à sa mise en récit grâce à un parcours commenté par des guides spécialement formés. La réplique de cette expérience dans la ville permettra de constituer progressivement un ensemble touristique culturel majeur de niveau international au Bénin.

Pour valoriser le patrimoine des places et l'expérience de leur réhabilitation, un projet spécifique de 14 mois (mai 2018 - juin 2019) a été lancé, prenant la forme d'ateliers d'échanges et de formations aux technologies et se déroulant alternativement en France et au Bénin.

Les principales réalisations de ce programme de valorisation sont les suivantes : le catalogue d'une exposition, un film sur le making-of de la réhabilitation d'une place, les modélisations 3D de 4 places réhabilitées sous la forme d'immersions photographiques interactives à 360°, disponibles gratuitement et sans inscription sur internet dès 2019.

PARTENAIRES

Partenaires financiers :

- La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- L'association « Incite formation » de Cergy-Pontoise
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Ligue de l'enseignement Programme Jeunesse, Ville, Vie vacance, Solidarité internationale
- La ville de Porto-Novo
- Centre Culturel Ouadada de Porto-Novo

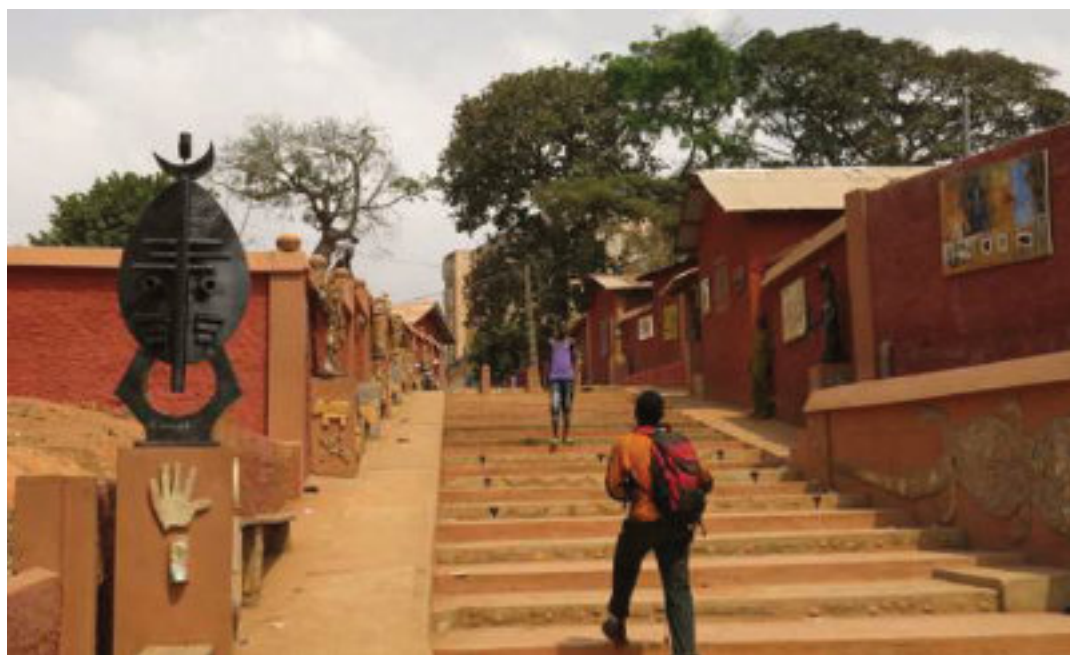
Partenaires techniques :

- L'association « Incite formation » de Cergy-Pontoise
- L'Université de Cergy-Pontoise
- Le Centre Culturel Ouadada de Porto-Novo
- L'Université d'Abomey Calavi de Porto-Novo

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 140 050 €, réparti de la manière suivante :

- La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : 56 000 € (40%)
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 56 000 € (40%)
- L'association « Incite formation » : 15 000 € (11%)
- Ligue de l'enseignement : 7 050 € (5%)
- L'association Ouadada Bénin : 4 500 € (3%)
- La ville de Porto-Novo : 1 500 € (1%)



Emmarchements de la rue des artistes qui conduisent aux places vaudous Djihoué comè et Djissou Gbossan comè.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Ce projet cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères fait suite à un premier projet réalisé en 2016-2017 qui a permis de mettre en place, au sein du Centre Culturel Ouadada de Porto-Novo, un centre de formation aux technologies multimédias et de créer les premiers produits numériques : catalogue d'exposition et vidéos.

Le nouveau projet lancé en mai 2018 et en cours jusqu'en juin 2019 est plus ambitieux quant à la réciprocité des échanges et aux produits multimédias réalisés : film de niveau court métrage et modélisations 3D interactives de places destinées à être disponibles en open source sur internet.

CONTACTS

En France :

Luc RAIMBAULT, Directeur Relations Internationales et Tourisme,
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

(+33) 6 89 99 54 08

luc.raimbault@cergy-pontoise.fr

Au Bénin :

Gérard BASSALÉ, Fondateur et Directeur du Centre Culturel
Ouadada de Porto-Novo

(+229) 9550 50 48

ouadada.benin@yahoo.fr

Fête de l'Histoire, « vivre les patrimoines » à l'échelle européenne

Collectivité française : Ville de Périgueux

Collectivité partenaire : Ville de Parme

Durée de réalisation du projet : Depuis 2015



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

La ville de Périgueux entretient un partenariat privilégié avec la ville de Parme depuis 2013. Martine Balout, Directrice du patrimoine de Périgueux, s'est déplacée à plusieurs reprises à Parme pour présenter les actions du service Ville d'art et d'histoire de Périgueux, notamment celles destinées au jeune public à travers un partenariat avec l'association Paysage et Patrimoine Sans Frontière dont Aline Rutily, plasticienne internationale, docteur à la Sorbonne en Sciences de l'Art, est la fondatrice.

Cette dernière a animé des conférences et exposé les expériences pédagogiques menées avec des écoles, collèges, lycées et habitants, avec l'appui d'intervenants. Le Maire de Périgueux, Antoine Audi, a exprimé son souhait d'organiser une Fête de l'Histoire à Périgueux sur le modèle de celle de Parme, pour fêter les 30 ans du label Ville d'art et d'histoire, en 2015, apportant une dimension européenne à la ville ainsi qu'une opportunité d'échanges de savoirs et de talents.

Des partenariats se sont noués avec la ville de Parme, en matière de pédagogie et de patrimoine. Une délégation parmesane s'est rendue à Périgueux sur l'invitation du Maire à l'occasion de la Fête de la Gastronomie et du Salon

International du Livre Gourmand en septembre 2014. Le Maire a alors proposé la signature d'une convention de partenariat entre Parme et Périgueux sur le thème « Patrimoine et Gourmandise » afin de promouvoir la gastronomie, les talents et le patrimoine des deux villes.



Concert d'époque dans les grands salons
de la Préfecture, en 2017.



Itinérance et escale artistiques avec les scolaires dans la ville, en 2015.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

La première Fête de l'Histoire en France placée sous le signe de l'Europe a été ainsi initiée à Périgueux en juin 2015.

L'édition périgourdine s'est inspirée de la Fête Internationale de l'Histoire née à Bologne et à Parme, villes invitées d'honneur à cette occasion. La Fête de l'Histoire constitue une expérience d'apprentissage pour « vivre les patrimoines ». Elle permet la mise en perspective de l'évolution de la notion d'histoire à travers cet événement multidisciplinaire et entend rendre l'habitant acteur de son cadre de vie et contribuer à l'éducation du jeune public à la citoyenneté.

La Fête de l'Histoire a pour objectif d'interpréter certains besoins particulièrement perçus aujourd'hui en Europe :

- La nécessité de renforcer, à travers l'histoire, les liens des citoyens à leurs territoires
- La volonté de rechercher et de découvrir des aspects et des témoignages du passé qui sont encore peu connus
- La nécessité de comprendre les processus et les

transformations qu'ont vécus nos prédécesseurs, afin de mieux interpréter le présent pour envisager sereinement l'avenir

- Le souhait de développer des relations avec des citoyens d'autres villes européennes notamment pour redécouvrir des liens anciens
- L'urgence de donner aux jeunes générations des clés de lecture en les rendant acteurs de leurs propres apprentissages

La ville se dévoile comme un cabinet de curiosités du patrimoine laissant découvrir les grandes étapes historiques qui l'ont fondée, à travers des conférences, des itinérances artistiques, des concerts, des spectacles de danse dans des lieux culturels et historiques, mettant en scène le jeune public et la population locale. Chaque année, une thématique historique différente est développée en lien avec l'histoire et le patrimoine de la ville, rassemblant autour de 10 000 personnes sur trois jours. Les scolaires - environ 750 enfants - accompagnés par le Service Ville d'art et d'histoire de Périgueux tout au long de l'année scolaire et encadrés par leurs professeurs, animent des parcours thématiques et présentent au public leurs réalisations artistiques.

Des actions complémentaires ont été menées comme :

- Le programme artistique autour d'un « Tapis de jardin volant européen », œuvre éphémère conduite par la plasticienne Aline Rutily. L'artiste a coordonné les installations de tapis de jardins et d'arbres témoins de l'histoire, dont celui de Périgueux réalisé par des habitants d'un quartier en devenir, dans des ateliers du patrimoine, également présenté à Ravenne, en Italie.
- Le projet « Les chemins du bleu en Europe : transversalité des apprentissages, transculturalité des langages » réalisé à l'occasion des 30 ans du programme Erasmus



Partage et échange autour de l'œuvre transculturelle du « tapis Bleu » avec les écoles en Italie à Ravenne, en 2017.

et dans le cadre du mois des Droits des Femmes, en 2017.

- Accueil en novembre 2018 par la ville de Parme d'une délégation périgourdine sur la thématique Patrimoine / Tourisme et Gastronomie dans le but de renforcer les échanges entre les deux villes.

PARTENAIRES

Partenaires français

- La ville de Périgueux
- L'association « Paysage et Patrimoine sans frontière »

CONTACTS

En France :

Martine BALOUT, Directrice du Patrimoine, ville de Périgueux
(+33) 6 75 87 02 48
martine.balout@perigueux.fr

Aline RUTILY, Directrice de l'association « Paysage et Patrimoine sans frontière »
(+33) 1 74 13 45 58

Partenaires italiens

- La ville de Parme
- L'association parmesane « Fête internationale de l'Histoire »

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet depuis 2015 : 50 000 €, réparti de la manière suivante :

- La ville de Périgueux : 25 000 € (50 %)
- La ville de Parme : 20 000 € (40 %)
- Paysage et Patrimoine sans frontière : 5 000 € (avec des fonds européens) (10 %)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Les échanges entre Parme et Périgueux vont se poursuivre et se renforcer entre les deux villes. Des représentants de la Municipalité de Parme seront présents à la prochaine Fête de l'Histoire du 13 au 15 juin 2019 sur la thématique « Le patrimoine de Périgueux au fil de sa rivière ».

Par ailleurs, un partenariat est prévu autour du projet de Manufacture Gourmande, qui constituera un nouveau lieu unique d'innovation, d'application et de dégustation, dont les objectifs seront de mettre en valeur les talents, les atouts et le patrimoine de Périgueux liés à la gourmandise et à la gastronomie.

contact@paysage-patrimoine.eu

En Italie :

Paolo FABBRÌ, Président de l'association « Fête internationale de l'Histoire » de Parme
fabbrì.p@gmail.com
(+39) 339 287 5235

Connaître et reconnaître le patrimoine Art Déco de Casablanca et de Bordeaux



Collectivité française : Ville de Bordeaux
Collectivité partenaire : Ville de Casablanca
Durée de réalisation du projet : Depuis 2016

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Casablanca et Bordeaux ayant toutes deux connu un fort développement dans les années 1930, l'architecture Art Déco y a laissé ses traces et constitue aujourd'hui un pan majeur de leurs patrimoines respectifs.



Cinéma Rialto à Casablanca.

En 2016, la Municipalité de Casablanca s'est donnée pour objectif d'offrir à ses habitants une meilleure qualité de cadre de vie, tout en valorisant et en protégeant le patrimoine architectural de la ville.

Ayant apprécié la mise en valeur du patrimoine historique de Bordeaux, Casablanca a proposé à sa ville jumelle depuis 1988 de la soutenir dans l'étude et la mise en lumière du patrimoine Art Déco de son cœur urbain.

Ainsi dès novembre 2016, les deux villes ont lancé un important projet de valorisation et de mise en lumière du patrimoine Art Déco.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

En 2016 et 2017, la Ville de Bordeaux a sensibilisé un groupe d'acteurs en partageant son savoir-faire technique en matière de protection, de mise en valeur et de mise en lumière (éclairage) du patrimoine bâti. Elle a ensuite aidé Casablanca à définir les enjeux et les moyens à mettre en œuvre pour la mise en lumière de son patrimoine Art Déco.

Les services de Bordeaux Métropole ont alors réalisé un co-diagnostic du patrimoine Art Déco de Casablanca,



Conférence à deux voix « Bordeaux/Casablanca, regards croisés sur le patrimoine des années 1930 ».

avec leurs confrères de la Société de Développement Local Casa Patrimoine, permettant de définir à long terme un parcours lumière dans la ville, regroupant une vingtaine de sites. Bordeaux a par la suite apporté son soutien à la rédaction d'un cahier des charges technique permettant d'appeler l'expertise d'un concepteur lumière. Trois premiers sites ont été choisis pour être valorisés et mis en lumière : l'église du Sacré-Cœur, la Coupole Kora Ardia et la Villa Karl Ficke.

En 2017, la Ville de Casablanca a participé à la Semaine de formation internationale de Sites & Cités remarquables, qui s'est déroulée à Bordeaux, afin de présenter le projet de mise en valeur et en lumière du patrimoine Art Déco et de bénéficier d'une formation sur l'axe tourisme et patrimoine.

L'accompagnement sur le plan technique s'est poursuivi en 2018 par le choix d'un concepteur lumière puis du scénario de mise en lumière des différents monuments.

Conjointement à cette mise en valeur matérielle du patrimoine architectural, le programme de coopération s'est attaché à faire « Connaître et reconnaître le Patrimoine Art Déco des deux villes ». Afin d'accompagner ces travaux, la Municipalité de Casablanca a souhaité informer et sensibiliser les habitants à l'existence et à l'importance de ce patrimoine lors des chantiers de réhabilitation (accueil du public sur le site, informations sur le projet de mise en lumière et discussions ouvertes etc.). Cet effort en matière de médiation a représenté la moitié du budget du projet en 2018.

Un programme commun de valorisation du patrimoine Art Déco de chacune des villes a été conçu et mis en œuvre en 2018 :

- Des ateliers « ArchiDéco », animés par Natacha Jolivet, ont été organisés à Bordeaux et à Casablanca (octobre, novembre 2017 et mai 2018) pour sensibiliser les plus jeunes à l'existence de ce patrimoine dans leur ville
- Des visites guidées ont eu lieu à Casablanca et à Bordeaux lors des journées du patrimoine (mai et septembre 2018) afin de faire connaître le patrimoine Art Déco au grand public
- Des conférences et ateliers ont permis de mettre en regard le patrimoine Art Déco des deux villes, en septembre 2018, à Bordeaux (lors des journées européennes du patrimoine) et au mois de février 2019, à Casablanca
- La quinzaine « Vivre l'Art déco » conçue par les étudiants de l'association Archimuse du Master « Patrimoine et Musées » de l'Université Bordeaux-Montaigne est venue compléter ce programme en février 2019, avec la présentation d'une exposition sur l'Art Déco Bordeaux-Casablanca, agrémentée de visites guidées et d'ateliers pour les plus jeunes
- Au mois de février 2019, M. Sylvain Schoonbaert,



Atelier Archidéco, journées du patrimoine de Casablanca.

de la direction de l'architecture et du patrimoine urbain de Bordeaux Métropole a participé à une conférence à deux voix à l'École des Beaux-Arts de Casablanca avec Monsieur Tarik Oualalou et a participé aux rencontres régionales du patrimoine de Casablanca-Settat

Tout au long du projet, des spécialistes de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et de la médiation culturelle des deux collectivités ont été mobilisés.

A la suite de ces échanges, la ville de Bordeaux a proposé que la coopération en 2019 se poursuive sur le thème de l'expertise du secteur protégé de Casablanca.

PARTENAIRES

Partenaires techniques :

- Direction de l'Énergie de Bordeaux-Métropole
- Service de l'architecture et du patrimoine urbain en projet
- Bordeaux Patrimoine Mondial
- L'Ordre des architectes de Bordeaux
- L'Office du Tourisme de Bordeaux Métropole
- Natacha Jolivet, Architecte de la Rue du P'tit Chantier
- Le Master « Patrimoine et Musées » de l'Université Bordeaux Montaigne
- L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
- L'association Sites & Cités remarquables de France
- La Société de Développement Local Casa Patrimoine
- L'Institut français marocain de Casablanca
- L'Association Casa Mémoire
- L'Ordre des architectes de Casablanca
- Le Comité Régional du Tourisme de Casa-Settat

Partenaires financiers :

- La Ville de Bordeaux
- La Mairie de Bordeaux, Directions des Relations Internationales et de la Culture
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Municipalité de Casablanca
- Le ministère de l'Intérieur marocain

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet (2017-2018) : 41 668 €, réparti de la manière suivante :

- La Ville de Bordeaux à hauteur de 12 500 € (30%)
- La Ville de Casablanca à hauteur de 4 168 € (10%)
- La ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 12 500 €, dans le cadre de l'appel à

- projets franco-marocain 2017-2018 (30%)
- Le ministère de l'Intérieur marocain à hauteur de 12 500 € (30%)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Ce projet est un axe majeur de la coopération entre les deux villes depuis 2016.

Techniquement, il a permis à la Municipalité de Casablanca de trouver des solutions à la mise en valeur de son patrimoine Art Déco tout en valorisant le savoir-faire bordelais.

Il a par ailleurs renforcé le réseau des acteurs du patrimoine à Casablanca, à Bordeaux mais aussi entre Bordeaux et Casablanca.

Enfin, un des résultats notables de ce projet a été de révéler le patrimoine Art Déco des deux villes auprès de leurs habitants par le biais d'actions de sensibilisation et de communication. Cette question mérite d'être développée dans les années à venir, tant elle a suscité de l'intérêt.

Bordeaux Patrimoine Mondial (CIAP) a poursuivi immédiatement l'impulsion amorcée autour de ce patrimoine architectural local, par une exposition photographique de février à juin 2019 : Tentations Art déco.



Cathédrale du
Sacré-Cœur à
Casablanca.

En lien, un ensemble de visites de sites, balades urbaines et ateliers patrimoine jeune public est programmé au printemps 2019, dont deux nouvelles séances des ateliers « Archi'déco, A/R Bordeaux-Casablanca » confiées à la Rue du P'tit chantier.

L'inauguration du premier bâtiment mis en lumière (le Sacré Cœur) aura lieu en 2019. Plusieurs années de travaux sont encore nécessaires avant d'assister à la mise en lumière de l'ensemble des sites répertoriés en 2017. Le volet médiation culturelle sur l'Art Déco, en direction des habitants et du public, est donc indispensable pour faire connaître le projet.

En France :

Direction des relations internationales de Bordeaux Métropole
(+33) 5 56 10 21 80
ri@bordeaux-metropole.fr

Au Maroc :

Saïd DOUH EL IDRISI, Chef de la Division de la Coopération et Relations Internationales, Municipalité de Casablanca
(+212) 522 42 29 48
cooperationcasa@hotmail.com ;
sdouh@casablancacity.ma
Taoufik Ahmed NACIRI, Directeur de Casablanca Patrimoine S.A.
(+212) 661 047 130
naciri.afc@gmail.com

Sensibilisation à la préservation du patrimoine bâti et immatériel de Sfax



Durée du projet : Depuis 1998¹

Collectivité territoriale française : Ville de Grenoble

Collectivité territoriale partenaire : Municipalité de Sfax

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Des échanges scolaires, culturels et sportifs ont été mis en place dès 1968 entre les villes de Sfax et Grenoble. Ce jumelage a ensuite pris la forme d'une coopération décentralisée à partir de 1998. Les comités de jumelage



Les souks.

dans les deux villes ont été force de propositions, d'abord dans le domaine du handicap mental infantile.

D'autres partenaires, tels que les grandes écoles, les universités, facultés de médecine et écoles d'art ont enrichi et élargi cette coopération vers d'autres thématiques. Les services municipaux - dédiés aux espaces verts, aux bibliothèques, à la collecte des déchets, au handicap et à l'accessibilité - ainsi que les acteurs de la société civile des deux villes ont eu l'opportunité d'échanger sur leurs pratiques respectives.

Cette coopération recouvre de nombreux domaines dont fait partie le patrimoine, appréhendé de manière transversale à travers l'artisanat traditionnel, l'urbanisme et la restauration du bâti ancien.

OBJECTIFS ET ACTIONS

Trois espaces emblématiques de la ville de Sfax ont été visés par le projet : la médina², en plein cœur de la ville, le projet urbain de Tapurara, établi sur les côtes Nord de Sfax et les îles de Kerkennah, faisant face à la ville. La coopération a également porté sur la valorisation d'habitats traditionnels datant de l'époque médiévale.

¹Cette coopération s'inscrit dans le cadre du jumelage Grenoble-Sfax, débuté en 1968.

²Centre ancien typique des villes arabo-musulmanes.



Les remparts de la Médina de Sfax et la porte Bab El Diwan.

La médina de Sfax

La préservation des savoir-faire participe à la redynamisation de la médina, en particulier, le secteur du cuir et chaussures, dont la production est représentative d'une culture et tradition locale et relève du patrimoine immatériel de la ville.

Les étudiants du Master 2 Économie Territoriale, Projets de Développement de Territoire de l'Université de Grenoble ont établi un diagnostic de la situation de ce secteur révélant que les artisans, au nombre de 2500, éprouvent des difficultés à faire vivre cette filière, qui n'a pas pu se structurer et se moderniser face à la concurrence d'autres pays comme la Chine.

Faisant suite à ce constat, une étudiante grenobloise a été recrutée pour travailler auprès des artisans durant une année, en vue de mettre en place un réseau territorial de soutien à la filière cuir et chaussures.



Le café Kammoun sur les toits de la Médina.

L'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, basé à Grenoble, effectue chaque année, depuis 7 ans, des ateliers sur l'accessibilité, la collecte des déchets et l'étude du foncier dans la médina, à destination des pouvoirs locaux afin de les encourager à entreprendre des travaux de restauration et de réhabilitation.

Enfin, un circuit touristique a été créé non seulement pour la mise en valeur du bâti de la médina mais également pour celle de l'ensemble de l'activité économique de ce centre ancien.

La zone d'aménagement de Taparura

Après la dépollution de la baie de Sfax, 450 ha de terrain ont été gagnés sur la mer, surface sur laquelle la Municipalité prévoit l'aménagement d'un quartier nouveau, le quartier de Taparura. Les concepteurs de Taparura se sont particulièrement inspirés de la zone urbaine « La Caserne de Bonne » créée au centre de Grenoble dans une démarche durable, tenant compte des aspects et enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés à cet aménagement.

Par ailleurs, la Direction des Espaces verts de la ville de Grenoble a participé à la végétalisation d'un tertre dans cette zone, destinée à améliorer le cadre de vie urbain et paysager des habitants et usagers du quartier.

Les îles Kerkennah

L'archipel des îles de Kerkennah, situé au large de Sfax, est reconnu pour la spécificité de sa pêche et la qualité des poissons en voie de disparition. Des étudiants de l'Uni-



Le port de Kerkennah.

versité de Grenoble, issus du Master 2 Economie territoriale et développement, ont alors réalisé un diagnostic et émis des préconisations concernant la préservation de ces espèces et des savoir-faire liés à l'activité de pêche.

Ces travaux ont permis aux habitants de Kerkennah de prendre conscience de la richesse de leur patrimoine culinaire et halieutique et de l'importance de le valoriser.

Les bordjs¹

Ces habitations traditionnelles disséminées dans la ville, parfois oubliées et laissées à l'abandon par les habitants de Sfax, constituent un patrimoine riche témoignant de l'histoire de la ville que les ateliers organisés par l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine ont permis de valoriser auprès des habitants.

L'inventaire de ces bordjs, réalisé par les étudiants de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, dans le cadre de la coopération Grenoble-Sfax, a également créé l'opportunité pour les habitants d'entreprendre leur restauration. Des études de composition des sols et des formations à la méthode du compostage ont également favorisé l'amélioration de l'agriculture urbaine présente à Sfax.

PARTENAIRES**Partenaires français**

- L'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de l'Université Grenoble Alpes
- La Faculté d'Économie de l'Université Grenoble Alpes
- L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
- La Direction de la collecte et de la valorisation des déchets de Grenoble Alpes Métropole
- Le service des Espaces Verts de la ville de Grenoble

¹ Forts et fortins construits pour la protection des villes arabo-musulmanes à l'époque médiévale.

- La Direction Accessibilité de la Ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole
- Le service propreté urbaine de la Ville de Grenoble
- Le laboratoire CRAterre
- La Direction de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Partenaires tunisiens

- La Ville de Sfax
- Le comité de jumelage Sfax-Grenoble
- L'Université de Sfax
- L'Ecole supérieure de Commerce de Sfax
- La faculté de médecine
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax
- Les bibliothèques de Sfax
- Les écoles Bagdad 1 et 2, Nour el Maaref, l'Ecole Simone de Beauvoir
- La Maison de France à Sfax (Institut Français)
- Les associations : les Aventuriers pour le développement, Sfax el Meziana, Ibtik'art, Jnen Sfax, Graines d'Espoir, Association de Continuité des Générations, Aouledouna, El Mouroua, Utaim l

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Au mois de mai 2018 ont eu lieu les premières élections municipales dans le pays, depuis la Révolution tunisienne en 2011. Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour cette coopération, notamment après la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le nouveau Maire élu.

En France :

Eric RECOURA, Directeur de l'Action Internationale et Européenne, ville de Grenoble
(+33) 4 76 00 76 72
eric.recoura@grenoble.fr

En Tunisie :

Sabeh AYADI, Directrice des Relations Extérieures, ville de Sfax
(+216) 99 711 755
cooperation.mairie.sfax@gmail.com

Mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien



Collectivité française : Département de La Réunion

Partenaires : 10 partenaires répartis dans 6 pays : Les Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, le Mozambique, les Seychelles

Durée de réalisation du projet : Depuis 2 ans

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

L'Icônothèque historique de l'océan Indien (IHOI), pilotée par le Département de La Réunion, a été initiée en 2011. Ce portail numérique offre l'accès à des archives visuelles et documentaires portant sur l'histoire des différents territoires qui entourent et composent l'océan Indien.

LIHOI bénéficie aussi de la légitimation de la Commission de l'océan Indien (COI), dont elle concrétise une priorité de la stratégie culturelle (renforcement de l'identité culturelle de « l'Indioocéanie ») qui a amené cette dernière, à l'occasion de réunions de trois Conseils des Ministres, à apporter ses encouragements et son soutien à ce projet régional d'envergure.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Depuis 2011, L'Icônothèque historique de l'océan Indien poursuit l'objectif de mise en réseau des patrimoines iconographiques en sortant les documents des bibliothèques, des



Carte du Royaume de Congo, du Monomotapa et de la Cafrerie, dressée sur les Mémoires les plus exacts et les observations les plus Nouvelles. Henri Abraham Chatelain (1684-1743). 1718 -1720. Cartes, plans.



Initiation aux procédés photomécaniques
Séminaire international - île Maurice
11-16 novembre 2018.

musées et des archives, non seulement pour les numériser et les rendre disponibles sur les supports numériques, mais aussi en mettant en lumière la richesse, la diversité et la singularité des sociétés de l'Indiaocéanie.

Sacralisées, oubliées ou méconnues, ces images se présentent comme la vitrine de plusieurs communautés. Pour faire vivre ces fonds et ces collections, l'Iconothèque doit faire des choix techniques de numérisation, de traitement documentaire, d'identification des droits, de suivi des demandes de reproductions avant d'envisager la valorisation, afin que l'image retrouve sur les écrans son cadre naturel.

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la dispo-

nibilité des outils et des services qui aident à créer des contenus culturels sous une forme numérique à l'échelle indiaocéanique :

- La première étape est celle du chantier de numérisation dont la mise en œuvre doit être facilitée par l'identification et la recommandation de formats et de normes liés à cette opération
- La deuxième étape consiste à structurer les référentiels documentaires qui permettront de constituer un réseau de professionnels du patrimoine iconographique à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, riche de cette diversité de compétences et d'expériences professionnelles
- Enfin la valorisation et l'animation amélioreront la visibilité et l'impact des activités mises en œuvre par la mise en réseau, en collectant les sorties du projet et en identifiant les canaux de communication appropriés pour les diffuser

C'est au moment même de sa création, tout au long du déploiement de sa stratégie de développement, que l'IHOI s'est positionnée comme un projet fédérateur, en témoignant :

- Les pages d'accueil proposées dans 4 langues (français, anglais, portugais et malgache)
- Les premières séries d'images mises en ligne qui donnent à voir la richesse et la diversité du patrimoine iconographique de La Réunion ainsi que dans une moindre mesure celles d'autres îles de l'océan Indien
- Son respect des droits des propriétaires des fonds : droits de la propriété intellectuelle et droits d'exploitation
- Sa démarche patrimoniale au gré des conventions de partenariats, des fonds publics et des fonds privés conservés dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien et ailleurs



Mozambique. Peuples de Mozambique
Lemaître, Augustin François (1797-1870).
1820-1830. Estampe.

- La mise en place d'un travail en réseau, depuis 2015, grâce à la désignation dans chaque île de la Commission de l'océan Indien d'un point de contact national positionné en tant que correspondant et comme relais privilégié de l'IHOI

Au 1^{er} janvier 2019, des fonds iconographiques de Mayotte et de Maurice ont déjà été mis en ligne sur le site internet de l'Iconothèque.

PARTENAIRES

- Le Département de La Réunion
- La Préfecture de La Réunion
- Les Archives départementales de Mayotte
- L'Union européenne
- Le Centre national de Documentation et de Recherche scientifique des Comores
- La Bibliothèque nationale de Madagascar
- Le Musée de la Photographie de Madagascar
- Blue Penny Museum à Maurice
- Le fonds de l'Aapravasi Ghat Trust Fund à Maurice
- Des collections privées mauriciennes
- Les Archives historiques du Mozambique
- ARPAC - l'Institut d'études socio-culturelles du Mozambique
- Les Archives nationales des Seychelles

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du budget : 331 642 €, réparti de la manière suivante :

- L'Union européenne dans le cadre du programme FEDER Interreg océan Indien 2014-2020 : 281 896 € (85 %)
- L'État français : 24 873 € (7,5 %)
- Le Département de La Réunion : 24 873 € (7,5 %)



Grande Comore -
Embarquement de marchandises
à M'roni. Jean-Louis Pelletan.
1897. Tirage d'époque bleu.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Après 5 ans de fonctionnement et une stratégie de coopération essentiellement dédiée à la prise de contacts et à la promotion du projet, fructueuse mais empirique, l'IHOI doit pour les années à venir passer à une autre étape de son développement et à cet effet :

- Amplifier ses axes de coopération dans une logique

de co-construction du projet de l'Iconothèque

- Structurer et inscrire dans la durée son réseau partenarial
- Construire des partenariats multidimensionnels (scientifique, technique, pédagogique, juridique) impliquant toutes les parties
- Rechercher les moyens de développer les publics de l'IHOI

CONTACTS

David GAGNEUR, Chef de mission et responsable de l'Iconothèque historique de l'océan Indien
(+262) 692 974 694
david.gagneur@cg974.fr

Annabelle ALBANY, Chef de projet du développement de l'Iconothèque historique de l'océan Indien à l'international
(+262) 692 974 894
annabelle.albany@cg974.fr



Valorisation des sites patrimoniaux urbains emblématiques et archéologiques de Hanoï

Collectivité territoriale française : Toulouse

Collectivité territoriale partenaire : Hanoï

Durée du projet : 30 mois

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Toulouse entretient des liens particuliers avec la capitale vietnamienne, Hanoï, depuis 1996. La coopération renforcée avec Hanoï constitue la voie d'entrée de Toulouse en ce qui concerne les actions et projets menés au Vietnam. Les deux collectivités partenaires mobilisent les acteurs des différents secteurs économiques de leurs territoires, valorisant leurs domaines d'excellence respectifs.

Les deux villes bénéficient d'une reconnaissance au niveau mondial : la Citadelle impériale de Thang Long de Hanoï est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010 ; quant à Toulouse, la ville est traversée par les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, avec pour principaux témoignages la Basilique Saint-Sernin et l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, ainsi que par le canal du Midi, tous deux inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO respectivement depuis 1998 et 1996. Un protocole d'accord pour la période 2014-2020 dédié à la valorisation du patrimoine a été conclu entre les deux villes.

Depuis 1996, cinq bâtiments anciens (pagodes, temples et habitats anciens) ont été réhabilités dans le cadre des échanges de bonnes pratiques entre Toulouse et Hanoï. Il s'agit d'une initiative durable qui a permis d'accompagner

l'évolution du quartier populaire du centre-ville de Hanoï des Trente Six Rues en un centre d'attraction culturelle, touristique et économique au profit des résidents et des visiteurs.



Rue du quartier des 36 rues, ayant bénéficié de la requalification dans le cadre de la coopération Toulouse-Hanoï.

Le présent projet se concentre sur le site de la Citadelle de Hanoï.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Ce projet vise plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies, tels que l'Objectif 11, « Villes et communautés durables », l'Objectif 8, « Travail décent et croissance économique » et l'Objectif 4 « Éducation de qualité ».

Fort de travaux réalisés sur son bâti ancien, la ville de Hanoï souhaite acquérir des compétences dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine et en particulier des sites urbains historiques et archéologiques. Il s'agit d'accompagner la Municipalité d'Hanoï dans la conservation et la mise en valeur de la Citadelle impériale de Thang Long. Le Centre du Conservatoire du Patrimoine de Thang Long est un pivot essentiel de la gestion du site de la Citadelle impériale, qui héberge aujourd'hui le musée de la Citadelle, les vestiges archéologiques (espace de fouille actif) de la Citadelle ainsi que le bâtiment de la Citadelle dans son ensemble. Il a joué et joue encore un rôle majeur dans la valorisation du site.

Les quatre axes de coopération suivants ont été identifiés autour du projet de mise en valeur de la Citadelle de Thang Long :

- Échanges entre experts sur les méthodologies et les techniques d'inventaire de la documentation archéologique et mise en place d'une base de données pour la gestion des mobiliers archéologiques
- Établissement d'un projet scientifique et culturel qui tient compte du contexte environnemental et climatique vietnamien
- Appui et conseil auprès des professionnels de la Citadelle, dans le domaine de la conservation du

patrimoine archéologique (site archéologique de Hoang Dieu), avec notamment la création d'un centre de fouilles et la formation des cadres du Centre de Conservation du Patrimoine de Thang Long à Toulouse sur la gestion des archives et la conservation des biens immobiliers

- Communication et valorisation du projet de coopération Toulouse-Hanoï et échanges culturels et touristiques autour du patrimoine comme facteur de développement économique

PARTENAIRES

Maîtrise d'ouvrage du projet :

- La ville de Toulouse
- La ville de Hanoï
- Le Centre de Conservation du Patrimoine de Thang Long du Comité Populaire de Hanoï

Assistance à la maîtrise d'ouvrage :

Un expert de la ville de Toulouse présent à Hanoï.

Suivi administratif et financier :

- Le Service Action Internationale, Direction Internationale, Europe et Contractualisation de la ville de Toulouse

Suivi technique :

- La Direction Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie de la ville de Toulouse
- L'atelier du patrimoine et du renouvellement urbain de la ville de Toulouse
- L'atelier de Restauration de la ville de Toulouse,
- Le Projet Toulouse Patrimoine Mondial,
- La Direction de la Culture Scientifique du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse
- La Ville de Hanoï

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 400 000 €, réparti de la manière suivante :

- La ville de Toulouse : 100 000 € (25 %)
- La ville de Hanoï : 100 000 € (25 %)
- Agence Française de développement (AFD) : 200 000 € (50 %), dans le cadre de la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL), dispositif proposé par l'Agence AFD, qui accompagne l'acquisition d'expertises techniques des collectivités des pays en développement.



Espace couvert de feuilles dans l'enceinte de la Citadelle impériale de Thang Long.

Ce projet inclut le recours au dispositif de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), qui apporte une subvention pour le recrutement d'un doctorant placé au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Initié sur une trentaine de mois, ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux engagés entre Toulouse et Hanoï autour de la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Engagés depuis 1996, les échanges entre Toulouse et Hanoï se sont centrés sur la gestion du patrimoine, en prenant soin d'associer les acteurs de la formation (université et écoles d'architecture notamment), permettant l'inscription durable des savoir-faire techniques dans les territoires.

Sur le plus long terme, l'implication transversale des deux services sur les enjeux patrimoniaux a vocation à renforcer les connaissances et l'expertise en matière de gestion des sites classés. Ce projet constitue un atout pour la démarche d'inscription UNESCO esquissée par la ville de Toulouse.

Plus largement, la Ville de Toulouse ambitionne de valoriser son expertise et ses savoir-faire au travers de la mise en œuvre de projets d'envergure et de partenariats internationaux stratégiques.

Ballet du Capitole devant
la citadelle d'Hanoi.

**CONTACTS****En France :**

Eva NEUKUM, Cheffe de service Action Internationale, Direction
International, Europe et Contractualisation, ville de Toulouse
(+33) 5 62 27 43 27
eva.neukum@toulouse-metropole.fr

Au Vietnam :

Nguyen LAM, Chargé de coopération internationale, Service des
Relations extérieures, ville de Hanoi
(+84) 9 02 25 13 50
nguyenlam_songv@hanoi.gov.vn

Développement éco-touristique et valorisation des patrimoines dans les Provinces de Lao Cai et de Thua Thien Hué



Collectivité française : Région Nouvelle-Aquitaine

Collectivités partenaires : Province de Lao Cai et Province de Thua Thien Hué

Durée de réalisation du projet : Depuis 2017

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Les coopérations entre la Nouvelle-Aquitaine et ces deux Provinces vietnamiennes ont été initiées au début des années 2000 :

- La Région Aquitaine coopérait avec la Province du Lao Cai sur les questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'agriculture, de tourisme et de conservation des patrimoines, de développement durable et de développement de la langue française
- La Région Poitou-Charentes coopérait avec la Province de Thua Thien Hué sur les thèmes de la formation professionnelle de niveau universitaire, du développement durable, du tourisme et de la conservation des patrimoines et de la culture

Au regard des impacts positifs, des sujets communs de coopération et des besoins de développement, les Provinces de Lao Cai et Thua Thien Hué ont fait la démarche de se rapprocher dans le cadre de la coopération avec la Nouvelle-Aquitaine afin de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de chacune et de capitaliser les compétences acquises grâce à la coopération.

Ainsi, un nouvel accord de coopération a été signé entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Provinces de Lao

Cai et de Thua Thien Hué en 2017 autour de plusieurs thématiques dont la conservation des patrimoines et le développement touristique.



Hmongs fleuris, fête de village, district de Bac Ha.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Dans le cadre de cette coopération, un travail est effectué dans la Province de Lao Cai avec quatre sites culturels et patrimoniaux : le Musée provincial de Lao Cai, le Palais de Hoang A Tuong à Bac Ha, le Parc National de Hoang Lien ainsi que l'Office du Tourisme de Sa Pa, installé dans une ancienne maison coloniale et auquel sont associés un musée dédié aux minorités ethniques du district ainsi qu'une exposition sur l'histoire de la ville.

Une démarche similaire est appliquée pour les différents sites concernés par la coopération :

- Mettre en valeur un site architectural ou naturel, représentatif du patrimoine local ou provincial
- S'appuyer sur chacun des sites pour développer l'attractivité touristique du district et de la Province autour des patrimoines locaux et régionaux, au travers de trois types d'actions :
 - Des expositions et ateliers pédagogiques
 - Des aménagements muséographiques et scénographiques
 - Des routes touristiques et circuits patrimoniaux

Les objectifs, conduits de manière transversale selon les sites, sont de :

- Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine bâti, notamment le Palais Hoang A Tuong et le site de l'Office de Tourisme de Sa Pa
- Définir les (ré)aménagements du site de l'Office de Tourisme de Sa Pa et du Musée de Lao Cai, en adéquation avec l'identité du territoire et la nature des collections disponibles
- Contribuer au rayonnement touristique des sites en mettant en place une programmation événementielle in situ et hors-les-murs pour le Palais Hoang A Tuong et mettre en réseau le Musée de Lao Cai avec

les autres sites présents sur le territoire

- Favoriser l'implication de la population locale dans la préservation des patrimoines : le Parc Naturel de Hoang Lien est particulièrement engagé sur cet axe. À travers une stratégie multi-acteurs et des partenariats étroits avec des établissements scolaires, le Parc a souhaité associer les habitants, notamment le jeune public, dans le processus de protection du site. Des équipements et aménagements ont également été mis en place pour améliorer l'accueil des visiteurs et du public local

Le projet de coopération avec la Province de Thua Thien Hué concerne le patrimoine immatériel. Il allie formation, recherche et promotion.

L'École Nationale du Tourisme de Hué, partenaire principal du projet, a souhaité poursuivre la collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine orientée vers la formation des enseignants dans le domaine de la médiation cultu-



Palais Hoang A Tuong, à Bac Ha.



Office du tourisme de Sa Pa, maison coloniale.

relle et du e-tourisme et vers la mise en place d'un centre d'interprétation dédié à la gastronomie impériale, patrimoine immatériel de la ville de Hué, ancienne capitale impériale de la dynastie des Nguyen.

La collecte d'informations sur les plats impériaux - recettes, origines, ingrédients, évolutions, ustensiles, histoires et mythes autour de cette gastronomie etc. - et les arts de la table permettront la conservation et la valorisation touristique et culturelle de ce patrimoine immatériel et serviront de support de formations et d'animations.

PARTENAIRES

Porteurs de la coopération décentralisée :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Province de Lao Cai (Vietnam)
- Province de Thua Thien Hué (Vietnam)

Partenaires français :

- L'Université de La Rochelle : Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Master E-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines et Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs
- Le Museum d'Histoire Naturelle de La Rochelle
- Le bureau d'étude INSITE
- Le bureau d'étude Objectif Patrimoine
- Les cinq Parcs Naturels Régionaux de Nouvelle-Aquitaine, ou en projet : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, Parc Naturel Régional Médoc
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Partenaires vietnamiens :

- Le Département du tourisme, de la culture et du sport de la Province Lao Cai
- Le Palais Hoang A Tuong
- Les offices du tourisme de la Province de Lao Cai
- La Musée de Lao Cai
- Le Parc National de Hoang Lien
- L'École Nationale du Tourisme de Hué



Rizière, district de Sa Pa.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coût estimé du projet (2017-2020) : 492 000 €. Les financements proviennent de la Région Nouvelle-Aquitaine, des Provinces de Lao Cai et de Thua Thien Hué, des partenaires impliqués dans le projet ainsi que du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

La forte implication des partenaires vietnamiens a permis une avancée rapide du projet et un dépassement des objectifs initiaux. En ce qui concerne le Musée de Lao

Caï, une programmation détaillée a été réalisée afin qu'il puisse demander plus rapidement aux autorités locales et nationales les budgets nécessaires pour la programmation et l'aménagement des locaux.

Les attentes des partenaires vietnamiens sont grandes au vu des résultats déjà obtenus et de l'appréciation de ces derniers par les autorités locales. Il s'agit maintenant de répondre à de nouvelles demandes, notamment en matière de formation (conservation, muséographie, scénographie, animation etc.) et d'accompagnement, notamment en matière de restauration des bâtiments et de création d'espaces d'exposition.

CONTACTS

En France :

Pascale MAÎTREAU, Chargée de mission, Région Nouvelle-Aquitaine
(+33) 5 57 57 38 25
pascale.maitreau@nouvelle-aquitaine.fr

Au Vietnam :

Laurent FAGES, Assistant technique au Vietnam pour la Région Nouvelle-Aquitaine
(+84) 912 78 66 61
laurentfages@hotmail.com

3.4. Patrimoines et développement territorial

Les interventions sur le patrimoine viennent en complémentarité des politiques locales. Elles enracinent les stratégies de développement du territoire dans son histoire locale.

Le partage d'expériences entre collectivités locales est l'occasion d'intégrer la dimension patrimoniale dans une stratégie d'aménagement à travers notamment la recherche d'identité et de différenciation de l'offre territoriale.

En effet, le patrimoine représente un élément distinctif pour un territoire qui sait valoriser ses spécificités. Il contribue à l'émergence de territoires cohérents qui non seulement correspondent à un bassin de vie mais sont aussi marqués par une identité naturelle ou culturelle propre. On pense aux vallées, aux « pays », zones de mémoire et d'histoire commune incitant à une réflexion sur l'intercommunalité et, au-delà, sur la gouvernance.

MÉTHODE(S)

Tout projet d'aménagement doit commencer par un travail d'enquête permettant de bien cerner les compo-

santes, les lieux et l'essence des pratiques. Cette identification permet de donner aux responsables les éléments de connaissance nécessaires pour prendre des décisions et adopter des stratégies. Il convient alors de formuler plusieurs interrogations, à savoir :

- Comment réaliser des aménagements sans détériorer le patrimoine caractéristique, l'identité urbaine, l'ambiance d'un lieu ou la spécificité d'un paysage ?
- Comment aménager les espaces publics, les réseaux d'assainissement et de voirie d'une ville, tout en préservant les lieux de sociabilité des habitants ?
- Quels règlements établir pour que certaines qualités des espaces traditionnels puissent être préservées : lieux de transition public/privé, espaces de communication entre voisins ou avec les passants ?
- Comment choisir les lieux d'implantation des zones d'urbanisation nouvelles tout en préservant le paysage constituant la spécificité du lieu ?
- Quels tracés choisir pour construire une voie sans détruire les vestiges et quels revêtements choisir pour que cette route s'insère dans le paysage ?

PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

La préservation et la valorisation des centres anciens figurent comme une priorité de la stratégie extérieure française en matière d'appui à la gouvernance urbaine. Participer à une réflexion avec son partenaire pour définir les « paysages urbains historiques » dans la recherche d'un équilibre entre conservation et évolutions permanentes constitue un défi d'envergure dans le cadre de coopérations décentralisées. Le travail sur les centres anciens est en quelque sorte une refondation, noyau d'une stratégie de développement urbain moderne et dynamique respectant l'identité de la ville.

À cet effet, Sites & Cités remarquables de France et les

viles de son réseau développent une démarche dans laquelle la dimension patrimoniale intègre la politique du logement, la mobilité et la qualité de vie des habitants.

La planification urbaine doit être en cohérence avec :

- Les tracés structurants de la ville
- L'histoire du territoire et l'identité urbaine
- Les valeurs d'usage des espaces urbains

PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

L'aménagement d'un territoire rural équilibré doit avant tout tenir compte du patrimoine culturel et architectural, des paysages et des espaces naturels à protéger. Les chartes des Parcs Naturels Régionaux ou les programmes d'opération des Grands Sites de France sont des exemples significatifs de documents d'aménagement intégrant le patrimoine dans la dynamique territoriale.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La coopération décentralisée va dans le sens d'une plus grande responsabilité des décideurs locaux qui sont au cœur des systèmes de gestion des biens sur leur territoire, systèmes qui comportent nécessairement des mécanismes de partage de valeurs avec les populations.

Elle est un outil efficace pour faire évoluer les modes de gestion du patrimoine au niveau local et s'inscrit dans une tendance d'approche territoriale du développement. Aussi, il s'agit de s'appuyer non seulement sur la conservation des patrimoines, mais aussi sur une gestion plus complexe des villes ou paysages, dans laquelle les ressources culturelles et le patrimoine deviennent des outils de développement local.

PATRIMOINE ET VILLE DURABLE

Les actions menées pour la promotion des villes durables, intelligentes, inclusives, vertes et résilientes au changement climatique, nécessitent l'ajout d'un volet patrimoine aux actions de promotion de l'expertise française. L'alliance du patrimoine et du développement durable permet en effet d'apporter une plus-value aux projets de revitalisation, en France et dans le monde. Les quartiers anciens et, plus largement, les patrimoines sont intrinsèquement dotés de toutes les qualités du développement durable défendus aujourd'hui : mixité, proximité, cadre de vie etc.

Valorisation et promotion du patrimoine de l'Oriental comme levier de développement territorial



Collectivité française : Région Grand Est

Collectivité partenaire : Région de l'Oriental

Durée de réalisation du projet : Depuis 2012

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

L'Oriental est un territoire d'une richesse remarquable : « Maroc en miniature », il offre du Nord au Sud tous les climats et paysages du pays, du littoral méditerranéen aux plaines puis aux Hauts-Plateaux jusqu'aux montagnes du Haut Atlas. Au croisement des grands axes migratoires,

bénéficiant d'une situation stratégique à la frontière algérienne et dans le voisinage de l'Espagne et de l'Europe, il est depuis toujours un creuset ethnique et culturel.

La coopération à l'échelon régional permet de saisir la richesse du patrimoine d'un territoire dans l'acceptation la plus large et dans sa diversité, sans se limiter au patrimoine bâti et urbanistique, et à sa conservation matérielle : monuments historiques, vestiges archéologiques, paysages et sites remarquables, roches, minéraux et fossiles, flore - plantes aromatiques et médicinales -, faune, artisanat d'art, produits du terroir, gastronomie, musique et danses traditionnelles et sites d'intérêt biologique et écologique.

Le partenariat entre le Grand Est et l'Oriental remonte à 1990, avec une première convention-cadre établie en 1999 et renouvelée en 2018 à la suite de réformes du découpage régional dans les deux pays. Des coopérations ont été menées dans tous les domaines du développement territorial (agriculture, santé, développement durable, culture, tourisme, etc.), complétées par un accompagnement à la gouvernance locale. L'État marocain, à travers la Wilaya¹ et l'Agence de l'Oriental, lui a apporté un soutien actif et régulier.



La palmeraie de Figuig.

¹Équivalent de la préfecture au Maroc.

Les partenaires se sont depuis longtemps appuyés sur les atouts et spécificités de cette Région au potentiel considérable. Un état des lieux a toutefois mis en lumière un manque de connaissance et de compréhension des patrimoines, la nécessité d'une sensibilisation du grand public à sa protection et sa valorisation et des besoins en matière de professionnalisation et de développement des infrastructures de recensement et de diffusion.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Deux projets ont été mis en œuvre à cette fin, s'inscrivant dans l'axe 3 du plan de développement régional de l'Oriental - « Un territoire authentique » - ainsi que dans les stratégies sectorielles nationales et régionales marocaines. Ils concrétisaient également un accord-cadre signé avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du Programme d'initiative de la société d'information pour la Méditerranée (ISI@Med), destiné à des projets libanais, syriens et marocains et encourageant un travail pour la culture scientifique et technique à la fois aux plans humain et infrastructurel et au niveau des outils numériques.

Les deux collectivités, accompagnées de leurs partenaires techniques de part et d'autre, ont mis en œuvre plusieurs actions permettant de répondre aux enjeux identifiés :

- La formation d'une trentaine d'experts aux méthodes de recensement et d'inventaire conformes aux normes internationales
- L'identification des lieux phares qui a entraîné l'élaboration d'un référentiel, la réalisation d'enquêtes de terrain et le récolement des données déjà existantes mais dispersées et inexploitées, puis la constitution d'une base de données et de connaissance couvrant

sept thématiques, sous la forme d'un inventaire de fiches incluant 60 articles, des photographies et des vidéos

- La diffusion, la sensibilisation et la mise à disposition du résultat de travail auprès du grand public, notamment des jeunes, par le biais d'expositions physiques et virtuelles, la publication de supports de promotion et un site dédié aux « Messages de l'Oriental »
- L'élaboration de circuits pédestres ou routiers et d'activités à partir des données référencées, associant aux sites mis en valeur des productions et traditions locales
- L'édition d'un guide de tourisme gastronomique et culturel, intitulé Routes & Saveurs de l'Oriental marocain



Four traditionnel dans l'ancienne médina de Debdou.



Plat de mouton Beni Guil.

L'originalité de cette démarche a consisté à saisir le patrimoine comme outil de développement territorial durable. Partant du principe que chaque territoire délivre un message et que le patrimoine réside dans la vie des populations autant que dans la pierre, elle s'est attachée à transmettre la connaissance acquise lors du projet au service de la valorisation intérieure du territoire, facteur de citoyenneté et de cohésion sociale, et de sa promotion extérieure, afin de contribuer à l'attractivité, au rayonnement et à la création de richesses sur le territoire de l'Oriental.

PARTENAIRES

Partenaires techniques :

- La Direction régionale des affaires culturelles de la Région Grand Est
- L'Université de Reims Champagne-Ardenne

- Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD)
- L'Association Nature et Patrimoine
- La Direction régionale de la culture de l'Oriental
- La Direction régionale des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification de l'Oriental
- La Direction régionale de l'industrie et des mines de l'Oriental
- La Délégation régionale du tourisme de l'Oriental
- L'Académie régionale d'éducation et de formation de l'Oriental
- L'Agence urbaine d'Oujda
- L'Université Mohammed Ier d'Oujda
- L'Agence de développement de l'Oriental
- Le Centre euro-méditerranéen de ressources et de services

Partenaires financiers :

- Le Programme des Nations unies pour le développement
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Le ministère marocain de l'Intérieur

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet (avec valorisation) : 347 482 €, réparti de la manière suivante :

- La Région Grand Est : 69 891 € (20,1 %)
- La Région de l'Oriental et l'Agence de développement de l'Oriental : 93 250 € (26,8 %)
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Programme des nations unies pour le développement : 75 841 € (21,8 %)
- Le ministère marocain de l'Intérieur : 53 800 € (15,5 %)
- Partenaires techniques : 54 700 € (15,8 %)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

La campagne de recensement des patrimoines a connu un succès immédiat, les résultats ayant nettement dépassé les objectifs quantitatifs prévus et les supports de valorisation ayant été amplement diffusés et utilisés. Dans le prolongement de ces projets, un ouvrage et une exposition itinérante sont en cours de conception. Cette dernière sera présentée auprès de 10 000 lycéens dans les huit Provinces de la Région.

Plus largement, l'inventaire réalisé constitue un outil quotidien d'aide à la décision et à la gestion des patrimoines et contribue aux stratégies économiques, touristiques et numériques de développement du territoire, notamment à la mise en œuvre d'un système d'information touristique et à l'identification de grands projets touristiques à vocation culturelle, artistique et gastronomique qui présentent un potentiel économique de premier plan pour cette Région.

De nouvelles coopérations, dans des domaines élargis, bénéficieront également du travail de mise en réseau



Femme habillée en haïk dans le ksar Igh, à Fuiguig.

qui a été réalisé, tant pour les institutions publiques concernées que pour les partenaires des deux pays ayant apporté leurs compétences et expertise technique au projet.

En France :

Abderrahim EL KHANTOUR, Directeur-adjoint chargé des partenariats européens et internationaux, Région Grand Est
(+33) 3 26 70 66 18
abderrahim.elkhantour@grandest.fr

Au Maroc :

Mohammed ZEROUALI, Chef de la division de la coopération et des partenariats, Région l'Oriental
(+212) 666 03 65 79
m.zerouali@yahoo.fr



Mise en réseau, urbanisme et écotourisme en Bosnie centrale

Collectivités et partenaires français : Sites & Cités remarquables de France et Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers

Collectivités partenaires : Villes de Jajce, Travnik, Vitez et Donji Vakuf

Durée de réalisation du projet : Depuis 2016

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

En 2015, Edin Hozan, Maire de la ville de Jajce, a sollicité Sites & Cités remarquables pour coopérer sur les problématiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine local.

Plusieurs professionnels de cette collectivité de Bosnie centrale ont ensuite participé aux Semaines de formation internationales de 2017 et 2018 organisées par Sites & Cités remarquables sur l'interprétation et la mise en tourisme des patrimoines, notamment à partir de retours d'expériences de plusieurs collectivités françaises.

L'ambassade de France en Bosnie-Herzégovine a souhaité soutenir ce projet de coopération de manière plus approfondie, dans la mesure où il s'inscrit dans la stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans les pays des Balkans et qu'il répondait à une forte attente au niveau local.

Une coopération s'est alors développée entre plusieurs associations et collectivités bosniennes - les villes de Jajce, Travnik, Donji Vakuf et Vitez - et françaises - la ville de Troyes, l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers et Sites & Cités remarquables -.

Après une première mission exploratoire, une deuxième a permis d'établir un diagnostic territorial et de coopération, permettant aux partenaires français de se familiariser avec le contexte du pays et des collectivités concernées, d'identifier les ressources humaines dispo-



Vue du centre historique de Travnik.

nibles, de repérer les enjeux socio-culturels, historiques, patrimoniaux et touristiques ainsi que les attentes de la population locale et des collectivités. Ceci afin d'établir une vision partagée du projet de coopération entre les différents acteurs.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Le diagnostic territorial et de coopération a déterminé les principaux objectifs de coopération :

- Améliorer la gestion et la réglementation des centres anciens dans les villes partenaires
- Engager une démarche plus collaborative entre les services consacrés à la culture, au patrimoine, au tourisme et à l'urbanisme
- Mettre en réseau les collectivités de Bosnie-Herzégovine, assurant la pérennité des échanges à l'échelle intercommunale et nationale
- Améliorer la sensibilisation au patrimoine des autorités publiques locales et de la population
- Développer une stratégie régionale inclusive avec les autres pays des Balkans

La coopération s'est déclinée en trois axes majeurs :

Urbanisme patrimonial :

En octobre 2016 et en mai 2017, deux missions ont été organisées à Jajce et Travnik avec Sites & Cités remarquables et le Directeur de l'urbanisme de la ville de Troyes. À Travnik, les échanges ont mis en exergue le besoin de développer un projet de coopération portant sur un îlot du quartier Osoje. Plusieurs suggestions ont alors été émises dont la réalisation d'un inventaire du patrimoine urbain parcelle par parcelle, accompagnées d'une série de recommandations.

Le Musée de Travnik a ensuite engagé un travail d'inven-



Atelier de travail sur la préservation du centre ancien de Travnik, en 2016.

taire du patrimoine de type « bosnien », en partenariat avec l'Université de Sarajevo. L'inventaire exhaustif réalisé constitue aujourd'hui un outil de connaissances et d'aide à la décision pour la ville de Travnik en matière d'urbanisme.

Parallèlement, une réflexion est menée sur la mise en place d'actions de sensibilisation autour des patrimoines destinées aux habitants : distribution de livrets avec fiches techniques, organisation de réunions publiques, meilleur accompagnement des propriétaires dans le cadre de leurs travaux etc.

Mise en place d'une voie verte touristique :

Au milieu de l'Entre-deux-Mers, territoire français situé à l'est de Bordeaux, entre la Garonne et la Dordogne, une ancienne voie de chemin de fer, aujourd'hui aménagée en voie verte, relie Bordeaux à Sauveterre-de-Guyenne. L'Office de tourisme de l'Entre-deux-Mers est en charge de l'aménagement et de la promotion de cette voie verte.

Par le biais de Sites & Cités remarquables et en partenariat avec l'ambassade de France, l'office de tourisme de l'Entre-deux-Mers a été sollicité par plusieurs villes de Bosnie-Herzégovine : Travnik, Jajce, Donji Vakuf et Vitez, toutes positionnées sur une ancienne voie de chemin de fer qu'elles désirent convertir en voie verte.

L'Office de tourisme de l'Entre-deux-Mers intervient dans le but d'accompagner la réflexion d'un projet de route touristique. L'objectif est d'établir une méthodologie de travail et d'animation du projet, à distance, et d'organiser des interventions sur place afin de garantir la mise en place de cet équipement amené à structurer l'offre touristique du territoire.

La convergence des contextes territoriaux a facilité la coopération directe entre les deux collectivités et a permis à l'Office de tourisme de valoriser son territoire et son expertise en matière de tourisme rural et durable.

Mise en réseau des collectivités bosniennes autour des patrimoines :

En matière de patrimoine, de culture et d'urbanisme, en Bosnie-Herzégovine, les projets d'une collectivité locale à une autre sont parfois méconnus faute de communication. De plus, une telle capacité d'émulation nécessite la présence de certains outils, notamment en ce qui concerne les politiques patrimoniales régionales et nationales.

En novembre 2018, les Maires de Travnik, Jajce, Donji Vakuf et Vitez ont signé la convention-cadre sur la valeur du patrimoine pour les collectivités locales de Bosnie-Herzégovine, annonçant la création d'une Association nationale de villes historiques de Bosnie-Herzégovine.

La constitution de ce réseau de villes patrimoniales a deux principaux atouts. D'une part, elle permet le partage

d'expériences, de compétences et de bonnes pratiques des collectivités membres, pouvant aboutir à la mise en place de projets communs qui n'auraient pu être portés par une collectivité seule. D'autre part, le réseau peut représenter ses collectivités auprès des ministères, des assemblées parlementaires et des instances référentes en matière de patrimoine.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- Sites & Cités remarquables de France
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine
- Office de tourisme de l'Entre-deux-Mers
- Ville de Troyes

Partenaires bosniens :

- Ville de Travnik
- Ville de Jajce
- Ville de Donji Vakuf
- Ville de Vitez
- Musée de Travnik
- Université de Sarajevo

Autre partenaire :

- Réseau EUNIC

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du budget annuel (hors temps de travail) : 15 000 €, avec la participation financière de :

- Sites & Cités remarquables
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine
- Ville de Travnik
- Ville de Jajce



Signature de l'accord de coopération entre les villes de Bosnie-Herzégovine, en 2018.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Le bilan du projet est positif dans la mesure où les principaux objectifs de coopération sont, soit réalisés, soit en cours.

Les échanges concernant l'urbanisme ont permis d'orienter le projet vers une démarche plus opérationnelle ; le travail collaboratif avec l'Université de Sarajevo a dans le même temps permis de sensibiliser de futurs architectes à cette méthodologie de travail. La ville de Troyes, qui est intervenue à plusieurs reprises en Bosnie-Herzégovine, a valorisé son expertise dans le domaine de la préservation du patrimoine urbain.

Quant au volet tourisme, la mise en œuvre d'un projet de voie verte, déjà bien avancée en 2019, constitue la manifestation la plus exemplaire du bon déroulement

de la coopération, mobilisant collectivités françaises et bosniennes ainsi qu'un large réseau de partenaires locaux.

Enfin, la création du réseau des villes historiques renforce une dynamique régionale portée par Sites & Cités remarquables, en Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Albanie, Croatie, Hongrie et Pologne. Dans un pays qui n'est pas épargné par les réflexes nationalistes, Sites & Cités remarquables tend à développer une vision partagée des patrimoines, qui ne s'arrêtent pas aux frontières réelles ou imaginaires.

Ce projet a permis de mettre en lumière l'expertise de Sites & Cités remarquables, de la ville de Troyes et de l'Office de tourisme de l'Entre-deux-Mers dans les trois axes de coopération.

Cette coopération tend à se renforcer et à s'étendre dans les prochaines années, avec notamment l'achèvement de la voie verte et de l'inventaire sur l'architecture « austro-hongroise » de Travnik qui complétera l'étude réalisée sur le bâti « bosnien ».

Parallèlement, Sites & Cités remarquables sera en mesure d'accompagner la ville de Travnik, voire d'autres villes, dans le renouvellement de leur plan de gestion et de mise en valeur du patrimoine.

En France :

Jonathan FEDY, Chargé de mission Coopération internationale et mise en valeur des patrimoines, Sites & Cités remarquables de France

(+33) 9 72 49 97 02

j.fedy@sites-cites.fr

En Bosnie-Herzégovine :

Fatima MASLIC, Directrice du Musée de Travnik
(+387) 30 518 410

maslicfatima@gmail.com

Amila HADZIC, Chargée de mission patrimoine, ville de Jajce
(+387) 30 658 009

hadzic.amila@gmail.com



EMbleMatiC, réseau de montagnes méditerranéennes

Collectivités et partenaires français : Syndicat mixte Canigó Grand Site, Prades ; Métropole Aix-Marseille-Provence - Grand Site Sainte Victoire

Collectivités partenaires : **Espagne :** Agence de développement du Berguedà, Catalogne ; Conseil Insulaire de Majorque, Îles Baléares / **Italie :** Gal Terre de l'Etna et de l'Alcantara, Sicile ; Gal Gran Sasso Velino, Abruzzes / **Grèce :** Pieriki Anaptixiaki, Olympe ; Akomm-Psiloritiss, Crète / **Albanie :** Municipalité d'Himara

Durée de réalisation du projet : Depuis 2013

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Le réseau des montagnes emblématiques méditerranéennes (EMM) a été lancé en 2013 à l'initiative de trois zones rurales en France, Grèce et Bulgarie dans le cadre d'un programme européen LEADER. Elles ont été guidées par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site qui s'est fortement inspiré de l'approche du réseau des Grands Sites de France.

Les membres du réseau EMM se sont rencontrés sur leurs territoires respectifs et ont tenté de relever ensemble des défis communs :

- Préserver leurs valeurs patrimoniales des menaces endogènes et exogènes
- Partager des expériences positives et des bonnes pratiques
- Développer leur attractivité et leur rayonnement international

Ils ont rédigé une charte résumant leurs valeurs communes et choisi ensuite le mot EMbleMatiC pour caractériser l'expérience associée à la nature unique et exceptionnelle de leurs territoires montagneux.

Pour tenter de définir leur dimension emblématique, ils ont identifié 6 critères communs : paysage pittoresque, légendes et mythes, force d'inspiration, lieux historiques, biodiversité d'exception et services locaux spécifiques.



Massif du Canigó.

Enfin, chaque territoire a produit une fiche d'information avec une description locale de chacun des 6 critères.

De nouveaux partenaires ont été réunis par le Grand Site du massif du Canigó et accueillis au Grand Site Sainte Victoire en septembre 2015 afin d'échanger sur des problématiques communes concernant les concentrations de flux touristiques déséquilibrés. Leur volonté de proposer un nouveau positionnement pour leur politique de développement touristique a fait l'objet d'une candidature auprès du programme Interreg Med avec l'acronyme : EMbleMatiC - Qualifier les montagnes méditerranéennes emblématiques de destinations d'excellence côtières -, approuvée en septembre 2016 pour la période 2016-2019.

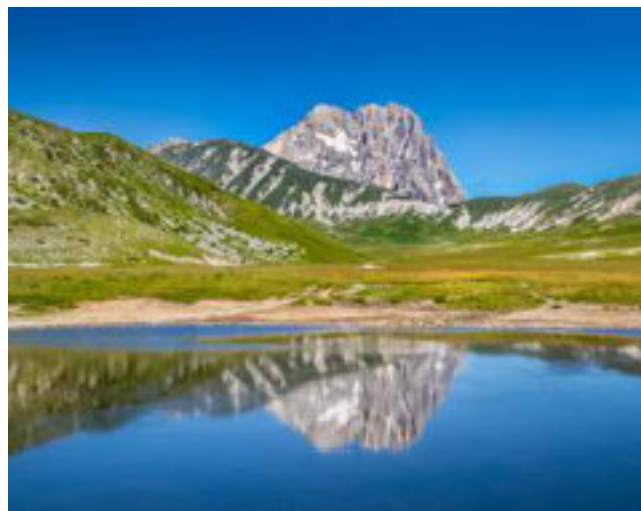
OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Objectifs

L'objectif global du projet EMbleMatiC est de créer et d'expérimenter une offre touristique nouvelle basée sur les caractéristiques de ces montagnes et offrant une alternative aux vacances balnéaires traditionnelles.

Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Rééquilibrer les flux touristiques entre la mer et la montagne, prolonger la saison et améliorer les retombées économiques des territoires
- Co-construire et expérimenter une offre touristique située dans la zone montagneuse côtière de l'arrière-pays par la création de 9 éco-itinéraires basés sur les singularités identitaires emblématiques de chaque territoire
- Améliorer la reconnaissance internationale de ces singularités à travers des actions de communication partagées dans le but de conduire les territoires vers la définition d'une marque ombrelle basée sur une démarche touristique durable et responsable



Gran Sasso (Abruzzo, Italie).

Actions menées

Sur la base de la charte résumant leurs valeurs communes, les sites impliqués ont réalisé les actions suivantes :

Module étude :

Un prestataire grec a conduit une étude sur la dimension emblématique des territoires concernés : dix critères caractérisant les singularités identitaires emblématiques ont été retenus et expérimentés par chaque partenaire lors de l'organisation de réunions de concertation locales et à travers la rédaction d'une étude de cas. Ce travail a permis de faire émerger les points forts des sites ainsi que les premières options pour les futurs éco-itinéraires. Le rapport d'étude final a été livré en mars 2018 et est disponible sur demande.

Module expérimentation :

- Au niveau opérationnel, un cahier des charges a été coproduit incluant 30 attributs emblématiques communs que chaque partenaire s'engage à respecter dans la mise en œuvre de son futur éco-itinéraire ou projet pilote de tourisme durable, prévue pour le début de la saison estivale 2019
- Au niveau promotionnel, une note de projet a été coréalisée pour préparer les bases d'une promotion conjointe. Ce document clarifie les groupes cibles, les positionnements, la marque « Mediterranean Mountains - Your emblematic ecojourney » ainsi que le produit « Emblematic ecojourney »

Module communication :

Des outils de communication communs sont produits avec une marque ombrelle partagée : vidéos, fiches descriptives de chaque territoire, guides touristiques, educ-tours etc.

Le projet est également valorisé à travers les réseaux sociaux et sera présenté à l'occasion de salons sur le tourisme.

Module transfert :

Un guide de transfert pour la mise en œuvre d'un éco-itinéraire pour les montagnes emblématiques de la Méditerranée sera rédigé afin que cette expérience et ces acquis puissent inspirer d'autres acteurs du tourisme.

PARTENAIRES**Partenaires français :**

- Le Grand Site de France massif du Canigó, Syndicat Mixte
- Le Grand Site de France Sainte Victoire, Métropole Aix Marseille



Mont Olympe (Grèce).

Partenaires espagnols :

- La montagne Pedraforca, l'Agence de développement du Berguedà
- La montagne Tramuntana, Conseil insulaire de Majorque (îles Baléares)
- L'École de tourisme, d'hôtellerie et de gastronomie - CETT de Barcelone

Partenaires italiens :

- Le Groupement d'action local du site Terre de l'Etna et de l'Alcantara
- Le Groupement d'action local du site Gran Sasso Velino

- **Partenaires grecs :**
- La Société de développement local Pieriki Anaptixiaki / Mont Olympe
- La Société de développement local Ida - Akomm - Psiloritis (Crète)

Partenaire albanais :

- La montagne Cika, Municipalité de Himara

Partenaires associés :

- Le Réseau des Grands Sites de France
- La Députation de Barcelone (Espagne)
- Le Région de Crète (Grèce)
- L'Union régionale de Piera (Grèce)
- L'Agence de gestion du parc national de l'Olympe (Grèce)
- La Confersercenti - confédération des exploitants d'activités commerciales, touristiques et de service - d'Abruzzo (Italie)

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet (pendant 36 mois) : 2 975 571 €, réparti de la manière suivante :

- Programme Interreg MED : 2 529 235 € (85 %)
- Ensemble des partenaires : 446 336 € (15 %)



Partenaires du projet Interreg MED Emblematic devant le Pedraforca, en Espagne.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Si l'évaluation s'avère positive, davantage de montagnes, notamment du sud de la Méditerranée, pourraient rejoindre le réseau pour faire évoluer leurs politiques touristiques.

Les partenaires actuels sont également soucieux de faire évoluer ces projets pilotes en travaillant de manière plus étroite avec les acteurs concernés afin de mesurer et d'améliorer ses impacts sur l'environnement.

Un axe futur de la coopération pourrait être l'adaptation des territoires des différents partenaires aux défis du changement climatique.



Rapport d'étonnement paysage : mise en regard de deux stratégies de protection et de mise en valeur de paysages

Collectivité française : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Marennes Oléron

Collectivité partenaire : Municipalité Régionale du Comté (MRC) de l'Île d'Orléans

Durée de réalisation du projet : Depuis 2017

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Un accord de coopération intitulé « Faire de la Francophonie un levier de développement local », lie le Pays Marennes Oléron, le Grand Caraquet, la MRC de l'Île d'Orléans et le Pays d'Avre d'Eure et d'Iton en Normandie sur la période 2016-2020.



Visite de terrain et session tournage.

Il s'appuie sur les liens historiques entre la France et le Canada. Le Pays Marennes Oléron comme les Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton ont été d'importants foyers de départ vers la Nouvelle-France au XVI^e siècle. Samuel de Champlain et Monseigneur Laval sont les figures historiques de l'ouverture vers le Nouveau monde des territoires français.

Marqués par des enjeux similaires - insularité, résidences secondaires, tourisme, protections environnementales et patrimoniales -, la MRC de l'Île d'Orléans et le PETR du Pays Marennes Oléron développent ensemble des projets de coopération. Le plan d'actions est multi-thématique, il s'articule autour de la jeunesse, la culture, le développement économique et les politiques territoriales. Des projets bipartites composent le plan d'actions pluriannuel de cette coopération.

D'abord engagés dans des actions liées à la jeunesse et à la culture, les rencontres et les échanges réguliers ont permis aux deux collectivités de définir un projet de coopération autour d'échanges d'expériences qui pourraient nourrir leurs politiques territoriales d'aménagement (Plan Paysage et révision du Schéma de Cohérence Territorial en ce qui concerne le Pays Marennes Oléron).

En 2017, le PETR du Pays Marennes Oléron a proposé à la MRC d'Ile d'Orléans d'élaborer un « rapport d'étonnement » sur le paysage. Accompagné localement par une association d'audiovisuel participatif, le projet se déroule sur le Pays Marennes Oléron et implique élus, techniciens et différentes parties prenantes (représentants de l'État, des professionnels locaux, des associations).

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Ce projet a répondu aux objectifs suivants :

- Contribuer au développement des liens historiques du territoire avec des partenaires francophones canadiens
- Apporter un regard extérieur sur les enjeux de préservation et de valorisation du paysage
- Amener des réflexions sur des pistes d'actions à envisager
- Mettre en exergue les spécificités culturelles dans le rapport au paysage (clôture, vues, niveau d'entretien, harmonie, place du végétal etc.)

Une délégation d'élus et de techniciens de la MRC de l'Ile d'Orléans a été accueillie en mars 2018 pour élaborer un rapport d'étonnement rassemblant leurs impressions et questionnements autour des politiques mises en place pour protéger et valoriser le paysage du Pays Marennes Oléron.

La mémoire de ce travail était assurée par la réalisation participative d'un documentaire vidéo.

Ce format a mobilisé un groupe pluridisciplinaire d'acteurs locaux (techniciens, élus, représentants de la société civile). Ils ont été formés pour l'occasion à l'audiovisuel participatif et se sont impliqués avant, pendant, et après le séjour de la délégation.



Présentation de la politique paysagère québécoise en présence des acteurs locaux.

Le programme de la délégation, du 10 au 15 mars 2018, a inclus des visites sur site, des rencontres et des temps d'échanges avec les acteurs locaux et les web-reporters, des ateliers et des entretiens filmés. Il a permis de :

- Présenter aux partenaires québécois les outils mis en place sur le territoire
- Leur faire découvrir des paysages diversifiés
- Leur faire rencontrer les acteurs locaux impliqués
- Les faire réagir sur l'état actuel du paysage et les actions mises en place.

In fine, ces « Regards croisés sur les paysages », titre choisi pour la vidéo, mettent en exergue les enjeux locaux liés aux paysages, à savoir l'érosion des côtes, l'évolution des activités primaires, l'importance de conserver des vues sur le grand paysage et la préservation du caractère exceptionnel des marais littoraux. De fait, ils participent à la concertation autour des objectifs de qualité paysagère

à inscrire dans le schéma de cohérence territoriale, en cours de révision.

La vidéo est organisée selon trois entrées autour du paysage auxquelles s'ajoute une quatrième portant sur l'importance de la coopération - placée en introduction de la vidéo.

- Coopérer, en consolidant des liens techniques et humains pour faciliter de futurs projets communs
- Percevoir ce que racontent nos paysages et ce qu'en retiennent ceux qui les découvrent
- Comprendre les difficultés des décideurs à conserver un patrimoine culturel hérité tout en inscrivant de nouveaux usages dans le paysage
- Agir, en présentant des exemples de projets et des idées pour demain

Lien vers la vidéo : <https://tube.mo-tv.fr/video/rapport-d-etonnement-paysage-pays-mareennes-oleron-mrc-ile-d-orleans>



Tournage dans les marais de Brouage.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Marennes Oléron (élu de la commission Aménagement et techniciens des services Aménagement, Culture, Coopération, Marais littoraux)
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- Le Conseil de développement de l'Agglomération Royan Atlantique
- Le Comité Régional Conchylicole

Partenaires canadiens :

La Municipalité Régionale du Comté de l'Île d'Orléans

Partenaire technique :

L'association Marennes Oléron TV

Partenaires financiers :

- Le Groupement d'action locale Marennes Oléron
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre d'un appel à projets généraliste en 2017

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 20 900 €, réparti de la manière suivante :

- La Municipalité Régionale du Comté de l'Île d'Orléans : 4 000 € (19,1%)
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Marennes Oléron : 8 000 € (38,3%)
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 5 300 € (25,4%)
- L'Union européenne via la subvention LEADER : 3 600 € (17,2%)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

La vidéo réalisée compte parmi les supports de discussion autour des projets de Plan Paysage et de révision du schéma de cohérence territoriale du Pays Marennes Oléron.

Le projet constitue un des éléments du plan d'actions unissant le Pays Marennes Oléron et la MRC de l'île d'Orléans. D'autres projets sur les thématiques de la culture et de la jeunesse sont à l'œuvre. La coopération sur la question du paysage n'a pour l'heure pas de suites envisagées mais les contacts techniques se poursuivent et laissent penser que de nouveaux projets pourront émerger.

Sur place, le recours à la vidéo participative a créé une émulation autour de l'outil et du sujet « paysage » pour les web reporters. Le groupe constitué est en capacité de porter des propositions auprès des décideurs, en complément du regard extérieur des québécois.

Le principal écueil de l'outil audiovisuel participatif est le temps qu'il faut y consacrer.



Visite sur site avec la Maison éco-paysanne d'Oléron.

CONTACTS

En France :

Marianne RULIER, Chargée de projet de schéma de cohérence territoriale, PETR du Pays Marennes Oléron

(+33) 5 46 47 49 71

m.rulier@marennes-oleron.com,

Sylvaine COURANT, Chargée de projet coopération francophone, PETR du Pays Marennes Oléron

(+33) 5 46 47 49 71

s.courant@marennes-oleron.com

Au Canada :

Marie-Maude CHEVRIER, Conseillère touristique et culturelle, MRC de l'île d'Orléans

mmchevrier@mrcio.qc.ca

(+1) 418 829 1011 #233

3.5. Patrimoines et attractivité

Un des objectifs poursuivis par les politiques patrimoniales locales est de dynamiser le territoire.

La valorisation des atouts culturels et patrimoniaux constitue un facteur d'attractivité non seulement vis-à-vis des touristes, mais aussi des acteurs économiques qui, par un effet multiplicateur, contribuent au développement local.

LE PATRIMOINE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La diversité des patrimoines, qu'ils soient bâti, naturel ou immatériel, permet, lorsqu'ils sont préservés et valorisés, de générer un développement économique harmonieux et durable. De nombreux emplois qualifiés sont concernés au niveau local dans les domaines de :

- La connaissance : archéologues, historiens, historiens de l'art, architectes, chargés de mission inventaire, chercheurs, archivistes, spécialistes de sciences naturelles...
- La réhabilitation et l'entretien : artisans, architectes, entreprises du bâtiment, aménageurs, urbanistes, paysagistes, gestionnaires de sites...
- La mise en valeur touristique : guides-conférenciers,

professionnels du tourisme, médiateurs, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, accompagnateurs d'activités de pleine nature...

L'activité touristique induit, quant à elle, des retombées économiques importantes :

- Bénéfices liés à l'hébergement, à la restauration et au transport
- Taxes perceptibles par les collectivités
- Recettes relatives à l'acquittement des droits d'entrée aux sites culturels et patrimoniaux
- Vente de produits régionaux et artisanaux

L'activité touristique a également de nombreux effets non-négligeables, induits et évalués par les comptes satellites du tourisme.

ÉVITER LES ÉCUEILS DU TOURISME DE MASSE

Il est souvent tentant de miser sur le tourisme comme secteur économique rapidement rentable et producteur de devises. L'arrivée du tourisme de masse, venu des pays industrialisés, est perçue comme une opportunité pour les pays en développement, pourtant préjudiciable dans des pays aux structures encore instables et aux ressources limitées.

Un tourisme agressif et non maîtrisé entraîne rapidement des retombées économiques très fortes ; or, cette hausse des revenus n'est pas durable et peut déséquilibrer davantage l'économie locale, d'autant plus lorsque leurs effets ne sont pas directs pour le territoire en question.

La surexploitation des sites culturels et patrimoniaux provoque sur le long terme une détérioration importante et irréversible des patrimoines. Elle est également source de nuisances pour les populations locales (augmen-

tation du coût du foncier, problèmes de gestion et insuffisance des infrastructures, pollutions...) et peut même contribuer à creuser les inégalités (accès des touristes à l'eau potable aux dépens des populations locales, augmentation du coût de la vie...) et déséquilibrer l'activité économique au profit d'une économie saisonnière et sujette à des variations fortes liées à la conjoncture internationale sur laquelle le pays récepteur a peu de prise.

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE GRÂCE AU PATRIMOINE

L'effet indiscutable de la valorisation et de la préservation du patrimoine sur le développement économique n'étant plus à démontrer, l'important est de rendre ce processus durable pour le territoire. Pour cela, plusieurs actions doivent être menées afin d'inscrire la volonté de développement économique au sein d'une politique plus large de connaissance et de mise en valeur des patrimoines :

- Conserver les patrimoines sans les figer en favorisant la multiplicité des fonctions (logements, commerces, services, agriculture...) et la mixité au sein des villes, des sites et des territoires
- Encourager un développement touristique en cohérence avec les modes de vie traditionnels des habitants et leur évolution
- Favoriser les liens entre les habitants et les visiteurs en créant les conditions d'une relation équilibrée
- Prendre en compte le niveau des ressources humaines, techniques, structurelles et financières du territoire ou du pays afin de construire une politique de développement économique adaptée
- Développer les formations qualifiantes afin de doter les territoires de ressources humaines compétentes
- Au niveau local, promouvoir une gestion intégrée et transversale des patrimoines

- Associer les habitants dans les projets de développement touristique, afin de favoriser le plus tôt possible l'appropriation des projets et l'implication directe des habitants dans les activités économiques liées au patrimoine, à travers par exemple l'élaboration de produits locaux et le soutien à leur diffusion
- Mener des politiques incitatives afin de lutter contre la désertification des territoires et favoriser l'installation, en particulier dans les zones rurales
- Soutenir l'agriculture traditionnelle, constitutive de la singularité des paysages et de la culture locale
- Promouvoir une communication en lien avec les valeurs réelles des sites patrimoniaux et leur capacité d'accueil
- Accompagner la structuration locale de destinations autour des patrimoines pour soutenir la diffusion des bénéfices pour les territoires

Valoriser et revitaliser un territoire, c'est trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants, et la mise en valeur des biens publics. Les stratégies de valorisation doivent prendre en compte les situations locales concrètes et s'appuyer sur les ressources culturelles, financières, techniques et humaines mobilisables, et ce, dans une perspective de développement durable. Elles doivent en outre être élaborées en lien avec l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, habitants, acteurs de la gestion des sites et acteurs privés et institutionnels du tourisme.

Mahdia, Cœur de Tunisie : Pour un tourisme de patrimoine durable au bénéfice de la population locale



Collectivité française : Ville de Saint-Nazaire

Collectivité partenaire : Ville de Mahdia

Durée de réalisation du projet : Depuis 2014

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

La Tunisie, située au carrefour du bassin occidental et oriental de la Méditerranée, se caractérise par la diversité de sa géographie, depuis ses côtes à falaises jusqu'au nord du Sahara, en passant par tous les gradients paysagers.

Le pays est aussi riche d'une histoire et d'un patrimoine prestigieux, en témoignent les sites de Carthage, du Cap Africa, son héritage paléochrétien, la prédominance de la culture arabo-musulmane ainsi que la présence des architectures Art Nouveau et Art Déco.

Le pays, qui dispose de peu de ressources naturelles, a fait le choix d'un développement au moyen d'activités à valeur ajoutée, en particulier par le tourisme, qui représente entre 7 et 8% du Produit Intérieur Brut du pays et correspond à 14% des emplois directs et indirects. Après une phase de développement étatique dans certaines stations balnéaires dans les années 1960, la période 1970-1990 a vu le développement d'un schéma de production d'unités massives.

Le littoral connaît dès lors une urbanisation touristique intense, formant peu à peu des zones exclusivement touristiques. Les voyages à forfaits tout inclus vendus par les grands tours opérateurs européens constituent la base du modèle économique touristique de la Tunisie. Or, les retours sur investissement de ce modèle sont faibles pour le pays.



Du haut de sa porte fortifiée, le site de Mahdia se révèle.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

La plupart des acteurs impliqués dans le tourisme et la culture s'accordent sur le fait que les secteurs du patrimoine et de la culture n'ont jamais constitué une base structurée de l'activité touristique du pays mais apparaissent en complément du tourisme balnéaire. Or, il a été démontré que le panier par visiteur est 7 fois moindre dans le cadre d'un tourisme de masse que pour un tourisme de découverte culturelle.

Face à ce constat, les principaux objectifs de la coopération ont été de :

- Faire émerger un nouveau modèle de tourisme dans la ville de Mahdia, pas uniquement balnéaire et bon marché mais fondé sur un tourisme de découverte culturelle et patrimoniale
- Mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine de la ville et maintenir la population dans la médina
- Développer des formes de tourisme plus proches des habitants et respectueuses de l'environnement, permettant le maintien des activités quotidiennes dans le centre ancien et une meilleure appropriation du patrimoine par les habitants et les visiteurs

Pour répondre à ces objectifs, les actions suivantes ont été menées :

1. Audit de la situation touristique

Cet audit, élaboré en échangeant avec les acteurs locaux, a été orchestré selon des méthodes classiques d'observation : éléments chiffrés, ratios, comparaison avec des territoires de même typologie. Cette démarche d'audit-action a permis d'associer les partenaires dès la démarche réflexive, dans une dynamique de co-construction. Une attention a été portée à des méthodes évitant les postures « d'expertise », purement techniques, pouvant venir inuti-



Jeune tisserand en formation dans un atelier familial de la médina. Mahdia possède une expertise dans le délicat tissage soie/laine.

lement déstabiliser les interlocuteurs, dans un contexte socio-politique sensible.

2. Inventaire des richesses patrimoniales

Il a consisté à établir l'inventaire des grands ensembles patrimoniaux, en rappelant la singularité de la médina et de son histoire. Son intérêt sociétal, marqué par la présence d'une population bien implantée - et dont la médina est le lieu de vie quotidienne - est vite apparu comme un atout de taille. Si la médina connaît une vie touristique, sa pratique par les locaux s'est affirmée comme une dominante à même d'alimenter une destination de découverte. L'attention a donc été portée à l'établissement de seuils de fréquentation « acceptables », évitant la bascule d'un modèle endogène vers un modèle exogène. Ainsi le développement de chambres d'hôtes ou la réhabilitation de petits hôtels est vite apparu comme un axe à privilégier pour éviter un tourisme prédateur de la ressource foncière.

L'intérêt du musée régional et de ses collections, les paysages ruraux entourant la ville et la proximité du célèbre site d'El Jem ont confirmé l'intérêt d'une destination culturelle à construire. Des échanges avec les

producteurs ont permis de faire l'état des lieux des filières d'agriculture biologique comme l'huile d'olive, afin de développer des segments d'offres de découverte « extra muros ».

3. Audit du tourisme local

L'identification de l'offre d'hébergement, la typologie des visiteurs, l'analyse des retombées touristiques et de la commercialisation ont permis d'établir le portrait de l'industrie touristique madhoise, qui diffère peu du modèle traditionnel tunisien. L'analyse de la e-réputation, plus pointue, a révélé les forces et faiblesses de la destination.

4. Échanges

L'audit a été l'occasion d'établir un réseau autour de l'étude. Le choix d'un format de rendez-vous sous l'angle de visites et de découvertes a favorisé les échanges de points de vue avec les interlocuteurs, mais qui ne sont pas tous en attente d'une logique de mutation. Le sujet a donc été autant la discussion libre que l'audit lui-même.

5. Croisement entre secteurs

Par la suite, les données ont été croisées afin de déterminer les attentes et visions entre professionnels du tourisme, de la culture, de l'artisanat. Cette analyse a été restituée auprès des professionnels du gouvernorat, comme élément réflexif leur appartenant.

6. Rencontres avec les associations

Soucieux de poser des modèles répondant aux attentes d'une population, le monde associatif a été intégré au projet. Association de la Sauvegarde de la Médina, la Voix de la femme, Transparence Mahdia ont été des interlocuteurs importants. Ils ont témoigné d'un secteur sur lequel beaucoup d'espoir était fondé, tout en affirmant la nécessité d'avoir un développement au service des territoires et non de seuls entrepreneurs.



Réunion de présentation de l'audit sur le tourisme patrimonial. Ville de Mahdia - Ville de Saint-Nazaire - Conseil départemental Loire-Atlantique.

7. Expérimentation de circuits

En fin d'étude, il a été proposé par les correspondants tunisiens une action test de type « immersion », en demandant aux interlocuteurs français d'imaginer quels circuits ils aimeraient utiliser pour faire découvrir la destination. Circuit médina, circuit dans le gouvernorat à partir de Mahdia, comme centre de Destination, ont été des expériences très formatrices pour les acteurs de la coopération, permettant de vivre un tourisme d'expérience.

8. Le plan-action

Cette méthode a permis la rédaction d'un plan d'actions qui recoupe l'essentiel des attentes et qui permet aux acteurs locaux de s'appuyer sur un projet global de mise en œuvre. C'est un outil vivant que Mahdia peut utiliser tout ou partie, selon son calendrier et ses priorités. La co-production est là encore le maître mot de la méthode.

- Niveau 1 (2 ans) - Communication du positionnement et de la structuration de l'accueil (mettre en œuvre la communication, structurer l'offre Médina, clarifier la notion d'Office de Tourisme, test de développement et commercialisation)
- Niveau 2 (3 ans) - Structurer la destination ville (créer

la charte de qualité « Mahdia, cœur de Tunisie », structurer le lien hôtels/découverte de la ville, s'appuyer sur les festivals existants pour dynamiser l'offre, animer le site web)

- Niveau 3 (4-5 ans) - Enrichir l'offre (poursuivre la restauration du patrimoine urbain de la Médina, établir un plan de développement du musée, du fort et ouvrir le port de pêche sur la ville)
- Niveau 4 (long terme) - Consolider l'aménagement urbain, la mise en valeur du centre-ville hors médina, à l'horizon 2025, proposer l'inscription de la Médina sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité.

PARTENAIRES

- Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Service international
- Ville de Saint-Nazaire
- Ville de Mahdia

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Ville de Saint-Nazaire :

- 1995 -2001 : 142 759 € pour l'aide à la restauration du fort ottoman Borj el Kébir
- Projet Tourisme de Patrimoine : 7 000 € pour l'audit et conseil en matière de tourisme patrimonial

Conseil Départemental de Loire-Atlantique : 215 000 € notamment pour le projet de la Maison Laboratoire

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Alors que le processus de démocratisation et de décentralisation du pays s'opère, les grands groupes hôteliers et tours opérateurs présents sur le littoral tunisien cherchent à poursuivre le modèle bon marché, mais en changeant de clientèles.

En ce qui concerne la coopération entre Saint-Nazaire et Mahdia, le partenariat pourrait être élargi à d'autres collectivités tunisiennes, participant d'une notion de Destination Mahdia Cœur de Tunisie.

Compte-tenu de la conjoncture du pays en transition, la pérennisation du projet demande une attention régulière et un maintien des relations constantes.

Préalablement, la coopération avec le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a permis de développer le projet de la Maison Laboratoire, prototype de réhabilitation dans la médina. Projet pilote d'exemple de réhabilitation à partir des ressources locales, cette maison laboratoire s'impose comme un lieu d'apprentissage pour les artisans et les propriétaires locaux : ils viennent y réapprendre à se former sur les enduits à la chaux, les mortiers de sable, la réfection de charpentes en bois recouvertes de mortier.

Le lieu constituera également un espace d'expositions, de rencontres et de visites.

En France :

Emmanuel MARY, Chargé des Patrimoines, ville de Saint-Nazaire
(+33) 2 40 00 42 22
marye@mairie-saintnazaire.fr

En Tunisie :

Hafedh Sakka KOUIDHI, Chargé de la coopération Internationale,
Gouvernorat de Mahdia
hafedh.sakkakouidhi@gmail.com



Mise en valeur et appropriation du patrimoine touristique de Zgharta-Ehden

Collectivité française : Conseil départemental de l'Aude

Collectivité partenaire : Municipalité de Zgharta Ehden

Durée de réalisation du projet : Depuis 2016

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Le tourisme constitue une activité majeure partagée par le Département de l'Aude et la Municipalité de Zgharta Ehden qui ont, jusqu'à présent, développé des approches et mené des politiques complémentaires dans leur mise en œuvre. Le département de l'Aude s'est engagé depuis 3 ans dans un Acte II du Pays Cathare à partir du patrimoine des 19 châteaux, abbayes et cités de son territoire et une candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO pour certains d'entre eux. De cette démarche est née la destination Aude Pays Cathare, en intervenant sur l'appui aux filières agricoles et aux prestataires de tourisme organisés sous la même marque « Pays Cathare ». Zgharta-Ehden dispose de nombreuses ressources patrimoniales et la municipalité souhaite consolider un positionnement touristique original du territoire, alternatif au modèle dominant du tourisme « de masse », et mobiliser toutes les forces vives de la communauté sur un projet éthique et responsable, ciblé sur une clientèle résidentielle et de proximité, situé dans les aires urbaines libanaises, proche du bassin méditerranéen.

Malgré ces approches différentes, les deux territoires ont en commun un même type de questionnements et une même temporalité dans l'analyse qui les a conduits à

initier un renouvellement de leurs politiques de développement territorial.

Lors des phases de coopération précédentes, depuis 2013, des diagnostics touristiques ont été mis en œuvre et ont permis d'établir le programme de coopération pour les années 2017-2018 entre le département de l'Aude et la Municipalité de Zgharta-Ehden.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Objectifs du projet :

- Promouvoir la transition vers un tourisme durable pourvoyeur de développement économique et sur des territoires intégrant la gestion de sites remarquables, naturels ou patrimoniaux, inscrits ou en cours d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Assurer le développement de l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les ressources locales, le patrimoine historique, naturel et les productions locales
- Garantir l'appropriation collective et le rayonnement territorial du patrimoine de la ville de Zgharta-Ehden
- Faire de cette démarche de tourisme durable une source d'emploi local, notamment pour les jeunes,



Intérieur d'une maison du centre-ville de Zgharta.

que ce soit dans les filières touristiques, patrimoniales ou agroalimentaires

- Structurer et coordonner de manière globale l'offre touristique pour qu'elle devienne un moteur du développement économique

Actions menées :

Le présent projet repose sur une vision transversale des problématiques liées au développement local rural à partir de laquelle une stratégie de mise en récit des territoires fondée sur l'interprétation du patrimoine a pu être développée. Le département de l'Aude s'est démarqué par une politique innovante : la mise en réseau de 19 sites patrimoniaux à l'échelle du département au moyen d'un fil conducteur, s'appuyant sur la mixité des usages et favorisant la relation entre les publics et le patrimoine. Cette entreprise a impliqué de réaliser des outils de médiation adaptés permettant de valoriser les patrimoines bâti, naturel et les productions du terroir local.

S'inspirant de la démarche menée dans l'Aude, sont en cours d'élaboration un inventaire des éléments architecturaux, urbains et témoins historiques de Zgharta Ehdén, le développement d'une marque permettant de mieux identifier et fédérer les producteurs, boulangers, restaurateurs et les sites remarquables ainsi que la mise en réseau des filières agricoles du territoire. Une fête du Kebbé¹ a été organisée en août 2018 et un diagnostic sur le potentiel de développement du tourisme de pleine nature a également été réalisé avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés. En outre, une résidence d'artistes autour du « récit de la transhumance entre Ehdén et Zgharta » a été mise en place afin de soutenir la diffusion du patrimoine immatériel du territoire.

Convaincus que le numérique permet le renouvellement des usages et la réappropriation du patrimoine, le Département de l'Aude et la Municipalité de Zgharta-Ehdén échangent et coopèrent sur :

- La mise en œuvre de méthodes et d'outils transférables qui a notamment abouti au projet de création d'un outil destiné à la Municipalité de Zgharta-Ehdén facilitant la prise de décision en matière de tourisme

¹Plat traditionnel libanais.



Cuisson au four du Kébbé.

- L'élaboration de projets stratégiques de valorisation du territoire (réalisation d'une exposition photos, d'un web documentaire), de structuration de l'offre touristique (projet d'ouverture d'un office du tourisme ; manifestations culturelles autour du Kébbé, développement d'une offre coordonnée) et de gouvernance collective pluri-acteurs (résidence d'experts associant l'ensemble des acteurs pour l'élaboration d'un projet de développement territorial et touristique).
- Le développement de socles scientifiques et techniques communs.
- La sensibilisation de la population de la ville de Zgharta-Ehden, et particulièrement des jeunes générations, aux domaines de la médiation du patrimoine culturel et naturel qui offrent des perspectives d'emplois intéressantes pour le territoire. À ce titre, la

vidéaste Joséphine Frangi a été accompagnée dans la réalisation d'un web-documentaire portant sur le tourisme et le patrimoine de Zgharta-Ehden.

Un autre aspect de la coopération Aude-Liban a été développé : la valorisation auprès de la population locale du projet de coopération entre l'Aude et la Municipalité de Zgharta-Ehden.

PARTENAIRES

Partenaires français

- Le Conseil départemental de l'Aude
- L'Association le Groupe de Recherche et d'Animation Photographique (GRAPh)

Partenaires libanais

- La Municipalité de Zgharta Ehden
- Gestionnaires de sites touristiques, acteurs de la communication et de la promotion touristique (hôteliers, restaurateurs, agriculteurs, artisans, gestionnaires de sites patrimoniaux, autorités religieuses, autorités publiques locales, ministères concernés)
- Opérateurs touristiques, acteurs économiques, producteurs agricoles et agroalimentaires du territoire libanais

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 222 229 €, réparti de la manière suivante :

- Conseil départemental de l'Aude : 141 023 € (63,46 %)
- Zgharta Ehden : 20 000 € (9 %)
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 61 206 € (27,54 %)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

La coopération entre l'Aude et Zgharta-Ehden se poursuit avec l'avancement des différents projets lancés, notamment à travers le dépôt d'une marque territoriale, des actions de promotion du patrimoine matériel et immatériel, l'ouverture d'une Maison du Tourisme et l'organisation d'ateliers culinaires autour du Kebbé en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de Lézignan (Aude), en 2019. L'inventaire du bâti commencé en 2018 est également poursuivi.



Moulin.

CONTACTS

En France :

Valérie DUMONTET, Vice-présidente du Département de l'Aude
(+33) 4 68 11 68 11
valerie.dumontet@aude.fr

Au Liban :

Ghassan TAYOUN, Maire adjoint de la municipalité de Zgharta Ehden
(+ 961) 76 11 15 20
ghtayoun@gmail.com

CREACITY - Trois villes unies pour la promotion d'un patrimoine culturel commun



Collectivité française : Ville de Bayonne

Collectivités partenaires : Villes de Pampelune et d'Hondarribia

Durée de réalisation du projet : Depuis 2016

Les villes de Bayonne et Pampelune entretiennent des relations de jumelage depuis 1960 et sont toutes deux dotées d'un patrimoine fortifié conséquent. Confrontées à des problématiques similaires en matière de tourisme et de valorisation patrimoniale, les deux villes se sont engagées ensemble dans le projet transfrontalier FORTIUS entre 2013 et 2015.

Durant l'été, ces deux villes organisent des fêtes reconnues au niveau national (Fêtes de Bayonne) voire international (les Fêtes de la San Fermin) et leur image touristique, très liée à celles-ci, rend difficile l'identification des richesses patrimoniales par le public et freine le développement d'un tourisme patrimonial. Le programme FORTIUS a permis de prendre conscience de cette problématique et de développer une programmation estivale (mois d'août) permettant de faire découvrir, de valoriser et mettre en lumière le patrimoine de chacune des villes. De plus, les dotations obtenues ont permis de restaurer des éléments de patrimoine comme le Bastion Royal à Bayonne.

Fortes de cette expérience positive, Bayonne et Pampelune rejointes par la ville d'Hondarribia également dotée d'un patrimoine fortifié, ont présenté le projet CREACITY, financé par le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne France Andorre (POCTEFA) de l'Union européenne.

Il est à noter que les trois villes ont des liens historiques étroits puisqu'au cours de l'histoire Hondarribia et Bayonne ont permis à Pampelune d'avoir un accès à la mer pour développer ses activités commerciales.



Entre caves et casemates, découverte
d'un Bayonne souterrain.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Le projet CREACITY, proposé par les villes de Pampelune, Hondarribia et Bayonne aux autorités de gestion du fonds POCTEFA, consiste à créer une zone de coopération transfrontalière, un triangle vertueux Pampelune/Bayonne/Hondarribia, par la mise en réseau des acteurs culturels et la capacité à créer des propositions communes en matière culturelle, patrimoniale, touristique et gastronomique pouvant avoir un impact positif sur le développement économique de la zone.

Les trois villes possèdent des fortifications et une histoire remarquables qui sont des atouts de développement touristique, mais aussi des défis pour l'intégration de ce patrimoine dans la ville de demain.



De nombreuses animations nocturnes gratuites en été.

Dans ce contexte, les villes se sont impliquées dans plusieurs projets communs :

Réalisation de deux co-productions de spectacles vivants, « Harr(ihes)iak » et « Pikotailuke » :

Les trois villes ont co-produit ces deux spectacles mêlant musique et artistes circassiens et mobilisant une équipe artistique transfrontalière. Ils ont été programmés en plein air, dans l'enceinte fortifiée et dans chacune des villes en période estivale. L'objectif était de présenter un spectacle de qualité valorisant les fortifications, et qu'aucune des villes n'aurait pu financer sans cette mutualisation.

Réalisation d'une exposition de dessins et édition d'un carnet de dessins :

Dans le cadre du projet, les partenaires ont cherché à promouvoir leur patrimoine d'une manière originale. C'est dans cette optique que six dessinateurs ont été invités pendant trois jours à dessiner Bayonne, Pampelune et Hondarribia. Plus de 100 dessins ont été produits et ont permis de réaliser l'exposition « Il était une fois... » qui a circulé dans les trois villes, et l'édition du livre « Il était une fois/Érase una vez/Behin bazen » qui a été présenté avec succès au festival du Carnet de voyage de Clermont Ferrand. Ce livre a permis au public de découvrir la richesse patrimoniale de Bayonne et de modifier l'image de la ville. Ce livre est actuellement en vente dans les offices de tourisme des trois villes.

Création d'une nouvelle visite guidée « Goûter la ville » :

Cette visite propose de découvrir l'histoire et les monuments de la ville de Bayonne en prenant pour thème l'histoire gastronomique de la ville. Elle se termine par une dégustation dans une casemate¹ en présence d'un chef bayonnais qui collabore avec les guides conférenciers afin de proposer huit plats différents cuisinés à

¹Abri souterrain et voûté situé dans une fortification.



Des amateurs pour croquer le patrimoine bayonnais !

diverses époques (Moyen Âge, Renaissance, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles).

Un produit touristique commun :

Les trois villes se sont unies pour faire des propositions originales aux opérateurs touristiques afin de promouvoir un circuit entre les trois villes, sur trois jours et deux nuitées. L'Office de Tourisme de Bayonne et d'autres opérateurs privés espagnols proposent ce produit pour la visite de ces trois villes fortifiées.

Une communication digitale commune :

Afin de faciliter la mobilité transfrontalière et la circulation des publics, un groupement de commande européen a été appliqué pour mettre en œuvre une communication digitale commune aux trois villes. Celle-ci comprenait la création d'un site internet trilingue - français, basque, espagnol - (www.creacity.eus) ainsi que des comptes Facebook, Twitter et une chaîne YouTube. Cette commu-

nication a contribué à développer la mobilité du public dans la zone transfrontalière et plus largement.

Réalisation d'une étude pour la restauration de la Casemate Mousserolles et le Pavillon Y à Bayonne.

Le projet CREACITY a permis d'approfondir la réflexion déjà engagée sur la restauration de cette partie des remparts bayonnais. Les casemates de Bayonne ne sont, en général, pas accessibles au public. Actuellement, la casemate de Mousserolles accueille des concerts chaque semaine et les travaux de mise en sécurité envisagés vont renforcer cette activité qui permet au public bayonnais et touristique de découvrir cette particularité du patrimoine bayonnais.

PARTENAIRES

Porteurs du projet :

- La ville de Pampelune
- La ville de Bayonne
- La ville d'Hondarribia

Partenaire financier :

Union européenne : fonds européens dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne, France, Andorre (POCTEFA)

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet : 1 153 845 €, réparti de la manière suivante :

- Le Fonds du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne, France, Andorre (POCTEFA) : 749 999, 25 € (65%)
- La ville de Bayonne : 134 615, 25 € (11,7%)
- La ville de Pampelune : 134 615, 25 € (11,7%)
- La ville d'Hondarribia : 134 615, 25 € (11,7%)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Ce projet a permis de développer des relations étroites avec des villes espagnoles géographiquement proches et de communiquer sur la ville de Bayonne de l'autre côté de la frontière, contribuant à l'accroissement du nombre de visiteurs navarrais et basques (d'Espagne). Les réalisations menées dans le cadre du projet ont également conforté le fait que la ville de Bayonne est en mesure d'offrir des prestations de qualité en matière de tourisme patrimonial et de mettre en lumière son label Ville d'art et d'histoire. De nouvelles perspectives sont à l'étude comme la proposition d'un escape game qui pourrait être proposé dans un lieu patrimonial insolite dans les villes de Bayonne, Pampelune et Hondarribia ; de nouvelles approches pour les visites guidées sont en réflexion, à l'instar de « Bayonne sensoriel » visite adaptée à différents handicaps, et l'embauche d'un guide maîtrisant le basque est en prévision.

De plus, et dans le but de poursuivre sa réflexion sur la valorisation patrimoniale de demain, la ville de Bayonne s'est engagée en tant que chef de file sur un projet Interreg Europe, HTTP (Heritage Travelling To Posterity),



Les remparts de la ville : un décor original pour la vie culturelle bayonnaise.

qui s'inscrit dans la promotion des patrimoines à visée touristique et dans l'archivage du patrimoine pour garder une trace fidèle du passé.

CONTACTS

En France :

Virginie DIRIBARNE, Cheffe de projets spectacle vivants
et projets européens, ville de Bayonne
(+33) 5 59 46 61 96
v.diribarne@bayonne.fr

En Espagne :

Ana GONZALEZ CORTEA, Technicienne tourisme
ville de Pampelune
(+34) 948 42 01 00

Miren AYERBE IRIZAR, ville d'Hondarribia
(+34) 943 64 46 23
miren.ayerbe@armaplaza.eus



Économie Créative autour de la Céramique

Collectivité française : Ville de Limoges

Collectivité partenaire : Ville d'Icheon

Durée de réalisation du projet : Depuis 2015

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Parmi les nombreux atouts de la Ville de Limoges, la céramique et plus précisément la porcelaine lui a conféré une renommée internationale d'ampleur. Depuis la découverte du Kaolin entre 1765 et 1770 à proximité de la ville, l'industrie porcelainière n'a cessé de se distinguer par son savoir-faire et la qualité des pièces produites faisant de Limoges la capitale européenne de la céramique et surtout une marque mondiale. Ce rayonnement a depuis affirmé et consolidé une économie créative où artistes, formations et musées s'associent aux industries, start-up, centres de recherche pour positionner l'innovation artistique au cœur de l'excellence.

Peuplée de plus de 200 000 habitants, la ville d'Icheon située dans la Province de Gyeonggi, à 30 km au sud-est de Séoul, est reconnue mondialement pour son art et son savoir-faire ancestral et millénaire de la céramique. Productrice de 55% de la poterie du pays, la ville compte à elle seule plus de 320 studios et ateliers dédiés à la filière. Une économie créative qu'ils ont souhaité mettre au cœur de leurs enjeux de coopération décentralisée puisque Icheon compte parmi ses jumelages les villes les plus réputées mondialement pour la Céramique à savoir Jingdhezen (Chine), Seto (Japon) et Limoges.

Le projet de coopération entre Limoges et Icheon est né de l'identité créative des deux villes.

Reconnues par l'UNESCO comme Villes Créatives arts populaires et artisanats, les deux villes ont souhaité partager leur ADN céramique pour mettre en place des projets d'échanges culturels, universitaires, économiques et touristiques. Cet engagement a été formalisé le 6 mai 2015 par la signature de la convention de jumelage.



Signature de la convention de jumelage entre Icheon et Limoges, en 2015.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Les objectifs du projet sont de :

- Développer les projets d'échanges culturels (expositions, événements musicaux, résidences d'artistes...)
- Favoriser les partages d'expériences et savoir-faire céramiques pour tous les acteurs (artistes, industries, centres de recherches, start-up...)
- Permettre aux formations continues et professionnelles de mettre en place des échanges
- Après la signature d'une Charte d'engagement avec plusieurs pays, créer la Route Mondiale de la Céramique
- Consolider l'amitié franco-coréenne en participant aux manifestations organisées dans les deux villes

Depuis 2015, plusieurs actions de coopération ont été menées. Parmi les plus significatives :

- Rencontre des Villes Créatives UNESCO les 2 et 4 novembre 2016 à Limoges. Dans le cadre de sa politique de valorisation des arts du feu, la Ville de Limoges a organisé une rencontre des Villes créatives UNESCO, réseau international auquel la municipalité a décidé de se porter candidate en 2017. Dans ce cadre, Icheon lui a apporté son expérience et son savoir dans la réalisation du dossier et a soutenu officiellement la démarche limougeaude.
- Exposition « Et + si Affinité » (novembre-décembre 2016) présentant au grand public des œuvres novatrices (sculptures, vidéos et performances qui déconstruisent les codes habituellement associés à la porcelaine) de sept plasticiens et sept porcelainiers issus de Limoges. L'invité d'honneur était Icheon qui a inauguré l'exposition le 2 novembre 2016 à Limoges.
- Le Concert des Cités Unies du 9 au 16 décembre 2016 à Limoges. Cet événement musical international rassemble, tous les deux ans, depuis 2003



Et + Si Affinité, 2016.

des jeunes musiciens (11 à 17 ans) de Limoges et ses villes jumelles (Grobno en Biélorussie, Pilsen en République Tchèque, Charlotte aux États-Unis, Seto au Japon, Furth en Allemagne) pour un concert exceptionnel donné à l'Opéra-Théâtre. Cet événement a permis de voir l'interprétation d'une ou plusieurs œuvres représentatives des cultures des six pays et plus particulièrement des six villes jumelles. Icheon a participé pour la première fois en 2016.

- Participation à la Foire Internationale de la Céramique et présence régulière d'une délégation de Limoges à Icheon depuis 2014.
- Venue de délégations de 16 artistes potiers les 29 et 30 octobre 2018 à Limoges pour visiter la manufacture Bernardaud, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et échanger avec Monsieur le Maire.

PARTENAIRES

- La ville de Limoges
- La ville d'Icheon

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dans son ensemble les enveloppes budgétaires varient en fonction des projets, mais en moyenne peuvent s'évaluer entre 30 000 à 40 000 € par an.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Plusieurs perspectives sont en cours de réalisation et de réflexion.

En 2019 :

- Le Concert des Cités Unies a été exporté à Icheon et aura lieu du 29 juillet au 4 août où sept musiciens du conservatoire de Limoges iront à la rencontre des jeunes coréens, américains (Santa Fe), chinois (Jingdehezen) et taiwanais (Taipei).
- Toques et Porcelaine, les 20/21/22 septembre, la biennale de la Ville de Limoges associera l'excellence de la gastronomie aux porcelainiers. Dans ce cadre, la Ville d'Icheon sera invitée aux côtés des autres villes jumelles et Villes Créatives UNESCO pour une réunion de travail afin de définir les actions communes à venir.



Délégation d'Icheon à l'Hôtel de Ville de Limoges.

En 2020 :

- Finalisation du projet de Route Mondiale de la Céramique

En 2021 :

- Dans le cadre de ses Espaces verts, la ville de Limoges souhaite valoriser des villes créatives via des créations florales. Icheon sera à l'honneur.
- Echange d'une exposition culturelle de céramique.

En France :

Stéphanie RIADO, Responsable de la Mission Relations Internationales et Ville Créative UNESCO, ville de Limoges
stephanie_riado@ville-limoges.fr
(+ 33) 5 55 45 64 24

En Corée du Sud :

Dakyung WOO, Département Culture & Tourisme – Service Céramique, ville d'Icheon
wdk718@korea.kr
(+82) 31 645 3693

La « Fiesta de la Luz » à Quito, transmission de l'événement emblématique lyonnais « La Fête des Lumières »

Collectivité française : Ville de Lyon

Collectivité partenaire : Ville de Quito

Durée de réalisation du projet : Depuis 2016



CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence des événements lumière, la Ville de Lyon est régulièrement contactée par des collectivités ou des acteurs privés, français ou internationaux, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

La tradition de Lyon et ses lumières remonte au milieu du XIX^e siècle, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de la Vierge sur la colline de Fourvière de l'artiste Joseph-Hugues Fabisch, initialement prévue le 8 septembre 1852, qui est finalement repoussée au 8 décembre en raison d'une crue de la Saône. Le jour venu, le mauvais temps contrarie de nouveau les réjouissances : les autorités religieuses sont sur le point d'annuler l'inauguration. Finalement le ciel se dégage et spontanément, les Lyonnais disposent des bougies à leurs fenêtres et, à la nuit tombée, la ville entière est illuminée. Les autorités religieuses suivent le mouvement et la chapelle de Fourvière apparaît alors dans la nuit.

Un siècle et demi plus tard, en 1989, les mises en lumière des sites patrimoniaux, des paysages de fleuves et de collines, des quartiers et des voies devenues caractéris-

tiques habillent l'ensemble de la ville et participent à son cadre de vie nocturne. Depuis 1999, la Fête des Lumières se déroule sur une durée de quatre jours chaque année au début du mois de décembre et attire des millions de visiteurs.



Viajando por 3 mundos de Laurent Langlois.

En 2016, la Ville de Quito a souhaité organiser la première édition de la Fiesta de la Luz (Fête des Lumières) à l'occasion de la tenue du Forum Habitat 3 des Nations Unies. Au vu du savoir-faire spécifique et de l'expérience acquise par les services de la Ville de Lyon, la Ville de Quito a fait appel à cette dernière pour être accompagnée dans la mise en œuvre de cet événement.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Pour l'organisation de la Fiesta de la Luz à Quito, la Ville de Lyon a apporté son savoir-faire sous la forme de conseils en matière de programmation par le biais de propositions de projets ayant été présentés au public à l'occasion de la Fête des Lumières de Lyon.

Un travail de repérage des sites du centre historique a d'abord été réalisé par les équipes de la Ville de Lyon.

Celle-ci a ensuite assisté ses homologues équatoriens au moyen de son expertise en termes de sélection et d'aide au développement de projets d'artistes équatoriens, dans la définition des orientations artistiques ainsi que par le suivi opérationnel du projet. La Ville de Lyon a participé au jury en charge de la sélection des œuvres d'artistes équatoriens retenues pour la Fiesta de la Luz. Un parcours sur la base de propositions d'œuvres réalisées ou d'artistes a alors été imaginé. Toutes les créations présentées sont en lien avec la culture, l'histoire et le patrimoine de Quito. Par ailleurs, le Directeur des Événements et de l'Animation de la Ville de Lyon, Jean-François Zurawik, a été amené à travailler sur la mise en place artistique et technique de cette manifestation, en tant que codirecteur artistique.

En préparation de l'événement, la Ville de Lyon a



Nido de luz d'Erik Barry.

également animé une semaine d'ateliers destinée à former des artistes locaux à la réalisation d'une œuvre lumière dans l'espace public.

Au regard du succès populaire et artistique de l'événement, la capitale de l'Équateur a une nouvelle fois fait appel à la participation de la Ville de Lyon pour la réalisation d'une deuxième édition de spectacles de mise en lumière en 2017 puis en 2018.

Dans le cadre de l'édition 2017 de la Fiesta de la Luz, un atelier sur l'éclairage en direction des techniciens et éclairagistes de théâtre a été mis en place après l'événement. En 2018, c'est une résidence d'artistes équatoriens, avec la participation d'artisans vanniers quechuas¹, qui a été organisée et a abouti à la réalisation d'une œuvre collective présentée lors de la Fiesta de Luz 2018.

¹Peuples amérindiens héritiers de la civilisation inca, principalement présents en Bolivie, Pérou et Équateur.



Voyages de Leslie Epsztein et Camille Gross.

PARTENAIRES

Partenaire équatorien

- La Ville de Quito, codirection artistique du Secrétaire Général de la Culture de la Ville de Quito

Partenaires français

- La Ville de Lyon, codirection artistique du Directeur des Événements et de l'Animation de la Ville de Lyon et assistance à la maîtrise d'ouvrage
- L'Alliance Française de Quito, en appui administratif
- L'Ambassade de France à Quito, pour le soutien général au projet

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total du projet (2018) : 950 000 \$ (soit l'équivalent de 840 000 €), financé par des fonds publics issus principalement de la Ville de Quito ainsi que par des partenaires privés du projet.

La Ville de Lyon a perçu 25 000 € pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Les trois éditions de la Fiesta de la Luz ont remporté un immense succès, attirant plus de 2,5 millions de visiteurs pour la dernière édition. Plusieurs créations lumière ont été installées dans les lieux emblématiques du centre historique de la capitale équatorienne.

L'estimation des retombées économiques pour la ville, dues à l'organisation de la 3^e édition de cet événement, s'élève à 17 millions d'euros. 40 médias nationaux et 16 médias internationaux étaient présents lors de l'édition 2018 pour couvrir l'événement.

Les résultats de l'élection municipale en Équateur au mois de mars 2019 détermineront la poursuite ou non de la Fiesta de la Luz. Cependant, au vu de la popularité et de la plus-value tant culturelle qu'économique de l'événement, pour la Ville de Quito, une prochaine édition devrait être programmée en 2019.



Sombrillas de Luz de Lenin Moncayo.

En France :

Jean-François ZURAWIK, Directeur des Événements et de l'Animation, Ville de Lyon

(+33) 4 72 10 48 50

jean-francois.zurawik@mairie-lyon.fr

En Équateur :

Pablo Corral VEGA, Secrétaire Général de la Culture, Ville de Quito

pablocorralvega@gmail.com

3.6. Plateformes et réseaux, un modèle de coopération élargie

Au-delà des partenariats de collectivité à collectivité, un modèle de coopération, laissant davantage de place à une dimension partenariale et transversale, émerge : les réseaux et plateformes autour des patrimoines.

Les coopérations décentralisées et les plateformes constituent deux types d'actions complémentaires : les coopérations décentralisées peuvent promouvoir ou s'inscrire dans des plateformes dédiées afin de développer leurs partenariats tandis que les plateformes s'appuient bien souvent sur l'expertise des collectivités développée dans le cadre de projets de coopération.

Les collectivités françaises sont effectivement les premières concernées dans la mise en œuvre de politiques en faveur du patrimoine local. Elles sont souvent porteuses soit de documents d'urbanisme - notamment les villes et les intercommunalités ; soit gestionnaires d'équipements culturels, de monuments historiques, de biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial, de collections de musées, de bibliothèques, des services d'archives etc. - et animatrices d'une politique patrimoniale active sur leur territoire.

Bien plus que la richesse et la diversité indéniable des patrimoines français à l'origine de l'attractivité de la France, l'expertise, la méthodologie, la formation, les

compétences juridiques et techniques des territoires français dans le domaine des patrimoines sont particulièrement recherchées à l'international. Mettre à profit cette expertise patrimoniale dans le cadre de projets de coopération à l'étranger relève donc d'une réelle opportunité d'attractivité et de reconnaissance des savoir-faire pour les territoires français.

Dans cette optique de valorisation et de capitalisation de l'expertise territoriale, les plateformes et réseaux porteurs de projets de coopération internationale se sont développés au cours des dernières années, à l'initiative des ministères - VIVAPOLIS, PFVT -, des collectivités - Sites & Cités remarquables, Grands Sites de France -, voire des professionnels et de la société civile - VOLUBILIS, DEFISMED -.

Ces plateformes et réseaux ont pour objectifs communs de :

- Constituer un lieu d'échanges et de partages d'informations et de bonnes pratiques
- Fédérer les acteurs impliqués dans la préservation et la mise en valeur des patrimoines
- Mieux identifier et valoriser internationalement l'expertise française en la matière
- Développer un débat ouvert sur les enjeux patrimoniaux des territoires du monde entier
- Agir conjointement pour développer des méthodes innovantes d'équilibre entre préservation du patrimoine et développement des territoires
- Tisser des liens entre territoires développant des volontés conjointes de préservation des patrimoines

Dans un souci de meilleure structuration de la coopération internationale dans le domaine patrimonial, ces plateformes et réseaux constituent des acteurs essentiels en appui aux coopérations décentralisées existantes.

Semaine de formation des chefs de projets internationaux

Instigateur du projet : Sites & Cités remarquables de France

Durée du projet : Depuis 2015

CONTEXTE

Depuis 2006, Sites & Cités remarquables organise des rencontres européennes et internationales réunissant élus, professionnels, partenaires et chefs de projets nationaux et internationaux ainsi que des institutions impliquées dans la préservation, la mise en valeur des patrimoines et dans le développement territorial. Ces rencontres favorisent le montage de nouvelles opérations



Echanges entre les participants de la Semaine internationale, à l'Hôtel de Ville de Bordeaux, en 2018.

transversales et partenariales portées par plusieurs villes et pays, réunissent les différents partenaires du projet (collectivités, réseaux nationaux, ONG, ministères, Ambassades et instituts), ainsi que des réseaux européens, internationaux et d'experts.

Afin de mieux former les chefs de projets internationaux, l'association met en place depuis 2015 une Semaine de formation internationale thématique, ouverte en priorité aux professionnels et élus partenaires de Sites & Cités remarquables et de ses villes membres, francophones ou anglophones. La Semaine de formation internationale est accueillie depuis 2015 par la ville de Bordeaux.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Temps forts de l'action internationale de Sites & Cités remarquables, les semaines de formation internationale ont pour principaux objectifs de :

- Former élus et décideurs locaux internationaux sur des thématiques spécifiques
- Sensibiliser les élus à la prise en compte des patrimoines dans les politiques locales, régionales et nationales
- Favoriser les échanges entre acteurs de différents pays

- Développer les projets de coopérations décentralisées et les partenariats entre collectivités et institutions internationales
- Dynamiser les collaborations entre professionnels et décideurs locaux de différents pays
- Renforcer la plateforme internationale de Sites & Cités remarquables en permettant la mise en place de projets conjoints
- Développer les projets autour des patrimoines

Depuis 2015, les thématiques choisies ont permis d'aborder différents champs en lien avec les patrimoines et le développement des territoires :

- En 2015 : « Gouvernance locale et médiation »
- En 2016 : « Interprétation et valorisation du patrimoine »
- En 2017 : « Tourisme et Patrimoines »
- En 2018 : « Le rôle des paysages dans les projets des territoires »

Les semaines de formation internationale s'organisent autour d'ateliers permettant de développer la thématique annuelle. Les interventions des participants français et internationaux favorisent questions, discussions et échanges.

Les ateliers de travail sont accompagnés de deux ou trois visites de terrain dans des collectivités françaises, permettant de développer les enjeux de la Semaine de formation. Les villes de Périgueux, Saint-Emilion, La Réole, Rochefort, Gradignan, Sainte-Eulalie et les sites de Barzan, de l'abbaye de la Sauve-Majeure, du château de Cadillac et de Lascaux IV ont ainsi accueilli les participants des différentes formations.

Le format court des interventions permet d'échanger autour d'exemples concrets dans le but de faire connaître



Visite centrée sur les projets patrimoniaux de la Ville de Saint-Emilion, en 2018.

les expériences locales, pouvant inspirer les participants dans leurs propres projets.

Les temps dédiés aux participants internationaux leur permettent de présenter les expériences de leurs collectivités ou institutions, en lien avec les thématiques traitées, valorisant leurs projets en cours et dynamisant les discussions.

Ainsi, les chefs de projets et décideurs bénéficient d'une formation pratique, répondant aux besoins des territoires, des chefs de projets et des décideurs locaux. À la fin de chaque semaine de formation, une évaluation est réalisée avec les participants afin de connaître leur opinion sur le contenu et le format de la Semaine ainsi

que leurs attentes pour les prochaines éditions. L'évaluation permet ainsi d'orienter la thématique qui sera abordée l'année suivante.

PARTENAIRES

La Semaine de formation internationale est organisée par Sites & Cités remarquables avec le soutien financier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture.

La semaine est également organisée avec la ville de Bordeaux qui accueille la formation et les collectivités membres de Sites & Cités remarquables, qui y interviennent, ainsi qu'avec les autorités locales et institutions nationales des pays partenaires.

La préparation de la rencontre associe également le réseau des ambassades et des Instituts français pour l'invitation aux partenaires internationaux ; les institutions nationales, autorités locales et associations pour la rédaction des contenus.



Participants et intervenants de la Semaine de formation internationale, en 2016, à Bordeaux.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant annuel du projet : 56 500 €, réparti de la manière suivante :

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 17 000 € (30,1%)
- Ministère de la Culture : 10 000 € (17,7%)
- Sites & Cités remarquables et villes du réseau : 14 500 € (25,7%)
- Pays partenaires : 15 000 € (26,5%)

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Les 4 éditions de la Semaine de formation internationale ont permis de rassembler plus de 50 chefs de projets et décideurs locaux, de 24 nationalités différentes, 80 participants français et 19 villes membres.

À la suite de cette rencontre, les échanges se sont poursuivis sur la plateforme, entre les chefs de projets français et internationaux, développant les coopérations décentralisées, ainsi qu'entre les chefs de projets internationaux, issus de différents pays.

De plus, la Semaine de formation s'est révélée très utile pour renforcer les projets de coopération dans les pays partenaires de Sites & Cités remarquables.

Enfin, certains projets en faveur des patrimoines qui ont vu le jour dans des pays partenaires ont pu, grâce



Echanges entre les participants de la Semaine internationale, dans le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bordeaux, en 2015.

à la formation des décideurs locaux, bénéficier d'une approche plus intégrée, transversale et durable.

Les participants ont témoigné de leur intérêt à poursuivre ces rencontres, qui ont un réel impact sur les projets patrimoniaux et de coopération. Afin de renforcer leurs compétences dans le domaine des patrimoines, les villes françaises membres du réseau de Sites & Cités remarquables ont par ailleurs indiqué leur souhait d'être plus présentes lors de ces rencontres.

CONTACT

Jonathan FEDY, Chargé de mission Coopération internationale
et Mise en valeur des patrimoines, Sites & Cités remarquables
(+33) 9 72 49 97 02.
j.fedy@sites-cites.fr

Formation internationale francophone « Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : élaborer et mettre en œuvre une gestion durable »

Partenaires français : Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) et les collectivités gestionnaires de sites patrimoniaux

Durée du projet : Depuis 2007

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Dans un contexte de montée en puissance des enjeux globaux, les défis rencontrés par les gestionnaires pour la préservation à long terme des sites patrimoniaux sont nombreux et de taille. Leurs responsabilités s'élargissent, intégrant les problématiques liées au développement durable, à la lutte contre le réchauffement climatique,

à la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et de la diversité culturelle.

Face au constat d'un manque de formations francophones et de ressources documentaires en français sur la gestion intégrée et durable des sites patrimoniaux, le Réseau des Grands Sites de France, à travers son Pôle international francophone, anime la formation internationale, tous les deux ans, depuis 2007. Le Réseau et ses membres proposent ici un modèle de gestion décentralisée et transversale des sites patrimoniaux, axé sur la réhabilitation, la préservation, la mise en valeur de paysages remarquables et sur un tourisme durable fondé sur le développement local dont les retombées bénéficient à l'ensemble d'un territoire.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Destinée aux gestionnaires francophones de sites patrimoniaux naturels, culturels et de paysages culturels, aux décideurs ou porteurs de projets, cette formation, qui implique les collectivités gestionnaires membres du Réseau, se déroule en trois temps :

- Une semaine de formation intensive sur le Grand Site



Formation internationale 2017.

de France Bibracte-Mont Beuvray en Bourgogne, avec des études de cas, des visites de terrain, des ateliers thématiques, des temps d'échange et de réflexion

- Un stage en immersion individuelle de trois jours dans un site choisi selon les besoins du stagiaire, associant la collectivité locale gestionnaire
- Une journée de restitution et de conclusion à Paris, permettant notamment aux stagiaires de présenter les projets mis en œuvre après leur stage

Il s'agit d'une formation-action, organisée sous le patronage de l'UNESCO, et centrée sur l'échange d'expériences entre gestionnaires de sites naturels et culturels (chargés de mission au sein de services culturels ou de musées, archéologues, architectes etc.) issus de différents continents et souhaitant améliorer leurs pratiques professionnelles et prendre du recul vis-à-vis de leurs sites.

Aux côtés des stagiaires en formation, les intervenants apportent leur éclairage sur la conception d'un projet durable et concerté pour la préservation et la valorisation d'un site patrimonial. Les échanges se font dans le cadre d'ateliers thématiques.

Après la première semaine de formation intensive qui se déroule sur le Grand Site de France de Bibracte-Mont Beuvray, les professionnels effectuent un stage en immersion dans un site d'accueil partenaire. Ils poursuivent ainsi la formation sur le terrain, approfondissent les échanges avec leurs homologues français et créent des liens entre leurs sites et les sites des collectivités gestionnaires françaises.

À titre d'exemple, les collectivités et structures intercommunales suivantes ont été impliquées dans les formations en 2015 et 2017 : le Syndicat Mixte en charge du



Formation internationale 2017, visite de terrain.

Grand Site de France de Sainte-Victoire a accueilli un membre de la Direction des sites classés du patrimoine mondial du Burkina Faso, le Syndicat Mixte en charge du Grand Site du Puy Mary a accueilli un conservateur du Site Yalbo ou Tranchée de Koussountou du Togo, la ville d'Autun a accueilli un membre de la mission culturelle de Djenné au Mali et le Département de la Drôme (Forêt de Saoû) a accueilli le coordinateur de projet de l'association des jeunes du patrimoine des Comores.

La sélection des candidats à la formation fait l'objet d'une attention particulière pour privilégier les personnes en poste permanent dans des structures gestionnaires de sites, en vue d'assurer la pérennité des acquis de la formation et leur transmission à d'autres membres de la structure.

PARTENAIRES

Les membres du Réseau des Grands Sites de France et les collectivités partenaires du Pôle international gestion-

naires de sites patrimoniaux qui accueillent les stagiaires et participent à la formation.

La liste de ces partenaires est consultable sur le site : <http://www.polepatrimoine.org/partenerariats/villes-et-sites-partenaires-du-pole>

Les membres du Comité de pilotage du Pôle international francophone :

- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Le ministère de la Culture
- Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- L'Établissement public de coopération culturelle de Bibracte
- L'UNESCO - Centre du patrimoine mondial
- La Commission Nationale française pour l'UNESCO
- ICOMOS France
- L'association des Biens français du Patrimoine mondial
- Le Centre des Monuments Nationaux
- L'école des Arts et Métiers Paris Tech de Cluny
- L'Université de Bourgogne

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant total d'une formation (hors charge de personnel) : 100 000 €, réparti de la manière suivante :

- Le Réseau des Grands Sites de France
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Les ambassades de France
- Le ministère de la Culture
- Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Les collectivités gestionnaires de sites
- Les partenaires étrangers

ÉVALUATION

Depuis 2007, les 6 sessions de formation internationale à la gestion intégrée ont permis d'accueillir 91 professionnels venant de 35 pays. Par ailleurs, 30 collectivités territoriales en France, gestionnaires de sites patrimoniaux - Grands Sites de France, sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, villes historiques - sont intervenues lors de la formation ou ont accueilli des stagiaires en immersion. Les prochaines éditions seront organisées en 2019 et 2021.

Une plateforme d'échanges a été créée, permettant aux professionnels de rester en contact et de poursuivre leurs échanges au-delà des sessions de formation. Cette plateforme fédère aujourd'hui 118 responsables dans 35 pays. Le site internet associé (www.polepatrimoine.org) permet d'accéder à plus de 250 documents en ligne ou liens en langue française sur la gestion des sites et autour de la thématique « patrimoine et développement ».

Enfin, nombre d'actions et de projets sont mis en place par les stagiaires à l'issue de la formation : la création d'une direction des sites classés au ministère de la



Formation internationale 2017.



Ouverture de la 6^e édition de la formation internationale 2017.

culture du Burkina Faso et l'intégration de modules sur le patrimoine à l'Université de Ouagadougou I ou encore la création d'un réseau de gestionnaires de sites au Togo.

CONTACT

Lucile BORDET, Chargée de l'action internationale, Réseau des Grands Sites de France
(+33) 1 48 74 67 42
lucilebordet@polepatrimoine.org

Site Internet du Pôle international du Réseau des Grands Sites de France : www.polepatrimoine.org

CONCLUSION

Les exemples présentés dans cet ouvrage soulignent la pluralité des formes et des thématiques d'intervention retenues par les collectivités afin d'agir pour la protection et la valorisation du patrimoine local. Cette diversité des actions montre que la coopération n'est possible qu'en adaptant la démarche aux spécificités et aux attentes de la communauté.

De la variété des exemples précédents, il est possible d'identifier plusieurs éléments participant à la réussite du projet de coopération décentralisée, dans chacune des étapes du montage et du suivi du projet de partenariat.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un diagnostic préalable apparaît comme indispensable avant tout partenariat.

La coopération internationale a eu souvent tendance à privilégier des solutions qui ne se sont pas toujours révélées appropriées aux contextes et aux contraintes des pays et localités partenaires. Le transfert de savoir-faire s'est alors trop souvent limité à une offre « clé en main », de duplication de modèles occidentaux ou créant des procédures et des institutions répondant uniquement aux contraintes techniques, administratives et financières de l'utilisation de l'aide.

Le renforcement des capacités et des moyens durables pour assurer une gestion efficace et équitable des patrimoines impose un changement de méthode de la coopération internationale, fondée sur le partenariat et la négociation avec les professionnels, experts et responsables des pays partenaires. Le diagnostic territorial préalable en constitue l'une des conditions.

Ce diagnostic consiste à :

- Opérer une évaluation du patrimoine et réaliser un état des lieux collectif pour définir une vision partagée du territoire et du projet
- Déterminer les ressources humaines concernées en France et à l'étranger
- Repérer les problématiques territoriales et les conditions de viabilité du projet
- Connaître, respecter et prendre en compte les plans locaux de développement ainsi que les programmes nationaux et internationaux dans lesquels s'inscrit la démarche du projet
- Identifier les enjeux socio-culturels, historiques, urbanistiques, écologiques, démographiques et touristiques locaux ainsi que leurs interdépendances
- Mettre en évidence les enjeux communs des futures collectivités, afin d'éviter les écueils d'une relation à

sens unique, et mettre en place une stratégie et une méthodologie partagées

- Évaluer la volonté politique et la bonne gouvernance sur place en fonction des systèmes locaux de planification et de gestion, des compétences en matière de politique patrimoniale selon les échelons
- Appréhender la complexité de la culture locale, identifier les différents secteurs qui sont interdépendants, comme l'urbanisme, le tourisme, les modes de gouvernance ou l'industrie et l'agriculture locale, et développer un « langage commun ».

Établir un diagnostic permet en outre aux futurs partenaires de se rencontrer, de s'assurer de la faisabilité du projet et de déterminer les activités qui seront les plus adaptées aux spécificités et aux capacités de chacun.

MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

Une fois le diagnostic réalisé, un partenariat est envisageable dans le but de produire des synergies entre les différents acteurs en lien avec la thématique d'intervention, tels que les ministères, les institutions nationales, les collectivités ou les associations professionnelles. Il s'agit de co-construire une vision commune de la politique à mener en matière de patrimoines et d'assurer une complémentarité entre les partenaires.

Les partenariats internationaux à l'échelle locale permettent une connaissance précise des problématiques et enjeux des territoires. C'est aussi l'occasion d'apporter un regard extérieur sur des pratiques et des usages. Des solutions innovantes peuvent alors être mises en place, à partir des ressources des territoires en question, pour valoriser les savoir-faire locaux et favoriser un développement durable. À travers l'échange et la mise en perspective des expériences et des pratiques, la coopération décentralisée est force d'inventivité et apporte une réelle plus-value aux politiques publiques locales.

La mise en place d'un tel partenariat implique de :

- S'appuyer sur les ressources humaines des partenaires
- Rechercher les effets leviers sur l'économie locale et le dynamisme social
- Prendre soin d'établir une gestion durable des patrimoines respectueuse de l'environnement et de la population locale
- Relever les initiatives socio-économiques locales des deux localités partenaires qui peuvent être annexées voire intégrées au projet global ainsi que les compétences et outils existants qui sont utilisables
- Renforcer les partenariats public-privé, nationaux et internationaux

À cette étape, il convient d'abord de réaliser un bilan des compétences nécessaires : de mettre en évidence celles qui sont existantes et de renforcer celles qui sont fragiles ou inexistantes notamment au sein des collectivités locales et des institutions publiques. La mise en place de formations peut ensuite s'avérer indispensable, engageant un processus sur le long terme supposant le recours à des partenaires nationaux compétents.

En ce qui concerne les acteurs à mobiliser, les partenariats verticaux ou multi-niveaux sont déterminants pour la conduite d'une action de coopération décentralisée : plus les différents échelons de gouvernance sont impliqués, plus le projet est solidement ancré dans le territoire et plus il pourra être pérenne. Réel défi pour les collectivités, de tels partenariats nécessitent une discussion continue des parties prenantes.

Un partenariat horizontal ou multi-acteurs, c'est-à-dire incluant toutes les forces vives d'un territoire, doit également être recherché. Dans le domaine des patrimoines culturels, les liens, notamment entre chercheurs, universitaires, responsables de musées, associations œuvrant pour le patrimoine et habitants, sont à privilégier.

À l'égard du mode de gestion à adopter, les partenaires

peuvent faire le choix d'internaliser leur coopération : ce sont alors les agents territoriaux de la collectivité qui effectuent directement les missions et réalisent les projets. Si les ressources sont insuffisantes ou si certaines actions demandent des capacités bien précises, les partenaires ont également la possibilité d'externaliser la mise en œuvre de leur coopération, en choisissant des maîtres d'œuvre délégués, par contrat.

Souvent, les collectivités partenaires optent pour la constitution d'un comité de pilotage, réunissant l'ensemble des participants au projet ainsi que les représentants de parties prenantes. Le comité de pilotage suit l'évolution de la coopération et permet de débattre des solutions et des évolutions proposées.

RÉDACTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La réalisation d'une convention de partenariat, qui fixe les objectifs de la coopération et les moyens qui y sont consacrés, est fortement recommandée ; d'autant plus que le droit français impose aux collectivités territoriales la conclusion d'un accord de coopération décentralisée, définissant l'objet de la coopération et les moyens affectés, pour engager des fonds à l'international¹.

La convention de partenariat permet de maintenir une rigueur financière et, surtout, détermine les responsabilités de chacun. Dans cette convention, les partenaires peuvent également formuler les risques inhérents à la coopération (instabilité politique, manque d'implication des populations locales etc.) et prévoir les solutions qui y sont adaptées.

FAIRE VIVRE L'ACCORD DE PARTENARIAT

Une fois la convention de partenariat signée, il s'agit pour les collectivités de mettre en œuvre les actions prévues. Plusieurs éléments conditionnent l'efficacité, la pérennité et l'acceptation par la population locale d'un projet :

¹ Article L. 1115-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

- Tout d'abord, *la participation et la concertation publique* à chaque étape du projet doivent être garanties afin de permettre une appropriation par les habitants des projets et de leurs résultats. Elles favorisent également le dialogue entre les différents acteurs et permettent la constitution d'une vision globale du projet.
- *L'articulation entre le court et le long terme* est aussi essentielle pour assurer la continuité et la cohérence des actions menées, anticiper les besoins des générations futures et faire en sorte que le projet demeure pertinent dans le temps.
- Enfin, de manière à ce que les différents partenaires disposent de l'ensemble des connaissances nécessaires pour poursuivre et conserver les premiers résultats des projets, *des actions de formation et des échanges de savoir-faire* sont préconisés pour chacune des activités mises en place.

Quels que soient les outils employés pour cette transmission - sessions ou ateliers de formations, modes d'emplois ou guides destinés aux habitants et/ou aux élus - il est primordial de toujours penser à les *adapter au contexte culturel local et à la spécificité des acteurs associés au projet*.

ÉVALUATION

Les projets de coopération décentralisée s'inscrivent dans le moyen et le long terme. Ainsi, les relations engagées par les collectivités à l'international se distinguent des projets ponctuels financés par les bailleurs de fonds internationaux, par leur durée et la quantité de thèmes impactés. Un ajustement des stratégies menées, des domaines de coopération et des actions en fonction de l'évolution des situations peut être nécessaire afin que le projet corresponde au mieux à la réalité des territoires et demeure en adéquation avec les besoins sociaux présents et futurs.

Aussi, un suivi régulier du travail effectué s'impose. Celui-ci

est formalisé par la mise en place d'un système d'évaluation qui s'appuie sur une variété d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, comme les indicateurs de suivi du projet ou les résultats de questionnaires, déterminés en amont. À partir des données recueillies et de leur interprétation, il s'agit de contrôler le bon déroulement du projet et d'ajuster les activités proposées si nécessaire.

Un ensemble de recommandations méthodologiques est ici proposé aux collectivités qui souhaiteraient mettre en place une coopération autour des patrimoines. Même s'il existe des étapes clés qui s'avèrent souvent cruciales quant à la durabilité d'un projet, chaque coopération s'articule différemment selon une multiplicité de paramètres et d'options possibles. Chaque projet, en fonction du contexte, du nombre d'acteurs investis, de la thématique précise d'intervention etc., amène son lot de problématiques et de solutions.

Au-delà des étapes indiquées, un projet de coopération requiert avant tout certains préalables et attitudes indispensables, à savoir :

- Une solide volonté des politiques et des professionnels à coopérer
- Une communication claire, respectueuse et régulière entre les différentes parties ainsi que l'assurance d'une compréhension mutuelle
- Une capacité d'adaptation et une certaine flexibilité de la part des parties prenantes

Bien que rarement au rang des priorités, la thématique des patrimoines, en vertu de son universalité et de sa capacité à rassembler, semble idéale - lorsque les conditions énoncées ci-haut sont remplies - dans le cadre d'un projet d'envergure internationale. Sa transversalité en fait un sujet de coopération propice au dialogue entre les peuples, les cultures, les femmes et les hommes qui les composent.

Sigles et abréviations

- ABFPM** Association des biens français du patrimoine mondial
- ADC** Agence de Développement Communal
- ADF** Association des départements de France
- AEERPA** Association Européenne des Entreprises de Restauration du Patrimoine Architectural
- AFB** Agence Française de la Biodiversité
- AFCCRE** Association française du conseil des communes et régions d'Europe
- AFD** Agence française de développement
- AFEX** Architectes Français à l'Export
- AFNOR** Association française de normalisation
- AIMF** Association internationale des Maires Francophones
- AIRF** Association internationale des Régions Francophones
- ALIPH** Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit
- AMF** Association des Maires de France
- AMRF** Association des maires ruraux de France
- ANABF** Association nationale des Architectes des Bâtiments de France
- Anah** Agence nationale de l'habitat
- ANRU** Agence nationale pour la rénovation urbaine
- APVF** Association des petites villes de France
- ARA** Chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée
- AUE** Architectes urbanistes de l'État
- AUF** Agence universitaire de la Francophonie
- AVAP** Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- AVEC** Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture
- AVITEM** Agence des Villes et des Territoires Méditerranéens Durables
- BEI** Banque Européenne d'Investissement
- BERD** Banque Européenne pour la reconstruction et le développement
- BSI** Blue Shield international / Bouclier Bleu
- BTP CFA** Centre de formation d'apprentis du bâtiment et des travaux publics
- CAUE** Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- CBB** Comité français du Bouclier Bleu
- CCAAA** Conseil de Coordination des associations d'Archives audiovisuelles
- CEREMA** Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CFAI** Centre de formation d'apprentis de l'industrie
- CFPCI** Centre français du patrimoine culturel immatériel (Maison des cultures du monde)
- CGLU** Cités et gouvernements locaux unis
- CIDCA** Agence chinoise de coopération internationale pour le développement
- CIFRE** Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
- CNAM** Centre National des Arts et Métiers
- CNFU** Commission nationale française pour l'UNESCO
- COE** Conseil de l'Europe
- COI** Commission de l'Océan indien
- CONAFOR** Comisión Nacional Forestal / Commission nationale des forêts (Mexique)
- CONANP** Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas / Commission nationale des zones naturelles protégées (Mexique)
- CPM** Comité du patrimoine mondial
- CRT** Comité régional du tourisme
- CUF** Cités Unies France
- DAECT** Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- DAEI** Département des affaires européennes et internationales du ministère de la Culture
- DCERR** Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- DGALN** Direction générale de l'aménagement, du logement et la nature du ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- DGM** Direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- DGP** Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture
- DRAC** Direction régionale des affaires culturelles
- DRKK** Drejtoria Rajonale e Kulturës Kombëtare / Directorat Régional de la Culture Nationale (Albanie)
- EF** Expertise France
- ENSA** Écoles nationales supérieures d'architecture
- EPCC** Établissement Public de Coopération Culturelle
- ESFA** Électriciens Sans Frontières
- ESR** Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- ESS** Économie Sociale et Solidaire
- EUNIC** Instituts culturels nationaux de l'Union européenne
- FAU** Fondation Architectes de l'Urgence
- FEDER** Fonds européen de développement régional
- FFEM** Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- FICOL** Facilité de financement des collectivités territoriales françaises
- FNAU** Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- FNCOFOR** Fédération nationale des communes forestières
- FPNRF** Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- GESCOD** Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement
- GIP** Groupement d'Intérêt public
- GIZ** Agence de coopération internationale allemande pour le développement
- GTCT** Groupe de Travail «Collectivité et Biodiversité» du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature
- HEREIN** Réseau européen d'information sur le patrimoine culturel
- I2MP** Institut méditerranéen des métiers du patrimoine
- ICA** Conseil international des archives

- ICCROM** Centre international pour la conservation et la restauration des biens
- ICOM** Conseil international des musées
- ICOMOS** Conseil international des monuments et des sites
- IFLA** Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques
- IFLA PAC** Programme stratégique de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions pour la préservation et la conservation
- IHOI** Iconothèque Historique de l'océan Indien
- IIC** Institut international de conservation
- IMK** Instituti i Monumenteve të Kulturës / Institut des Monuments culturels (Albanie)
- INMA** Institut national des métiers
- INP** Institut national du patrimoine
- ISPAN** Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (Haïti)
- IUCN** Union internationale pour la conservation de la nature
- JEP** Journées Européennes du Patrimoine
- JICA** Agence japonaise de coopération internationale
- LAIF** Facilité d'investissement pour l'Amérique latine
- LCAP** Liberté de création, architecture et patrimoine
- LEADER** Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale
- Loi SRU** Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de 2000
- MC** Ministère de la Culture
- MCTRCT** Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
- MEAE** Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- MOM** Ministère des Outre-mer
- MRC** Municipalité Régionale du Comté (Canada)
- MTES** Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- OCDE** Organisation de Coopération et de Développement économiques
- ODD** Objectifs de développement durable
- OFAJ** Office franco-allemand pour la Jeunesse
- OMD** Organisation mondiale des douanes
- ONF** Office National des Forêts
- ONG** Organisation non-gouvernementale
- ONU** Organisation des Nations Unies
- OPAH** Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- OVPM** Organisation des Villes du Patrimoine Mondial
- PACA** Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- PACT** Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- PADD** Programme d'aménagement et de développement durable
- PB** Paysage Biocultural / Paysage Bioculturel (Mexique)
- PETR** Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- PFVT** Partenariat français pour la ville et les territoires
- PIG** Programme d'intérêt général
- PLU** Plan Local d'Urbanisme
- PLUi** Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PME** Petites et moyennes entreprises
- PNR** Parcs Naturels Régionaux
- PNRVA** Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement
- PNUE** Programme des Nations Unies pour l'environnement
- PSF** Patrimoine sans frontières
- PSMV** Plan de sauvegarde et de mise en valeur
- PUCA** Plan Urbanisme Construction Architecture
- PVAP** Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- RCE** Relais Culture Europe
- REMPART** Réhabilitation et Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique
- RGSF** Réseau des Grands sites de France
- RHF** Réseau Habitat et Francophonie
- RRMA** Réseaux Régionaux Multi-Acteurs
- SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale
- SDL** Société de développement local
- SEAE** Service Européen de l'Action Extérieure
- SEMADET** Secretaría de Medio Ambiente y Desarrollo territorial / Secrétariat de l'Environnement et du Développement territorial (Mexique)
- SEMARNAT** Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales / Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles (Mexique)
- SIBE** Site d'intérêt biologique et écologique
- SIG** Système d'Information Géographique
- SIT** Système d'Information Touristique
- SPR** Site patrimonial remarquable
- SRU** Solidarité et renouvellement urbain
- SVE** Service Volontaire Européen
- TAIEX** Technical Assistance Information Exchange Instrument / Instrument d'assistance technique et échange d'informations
- UDAP** Unité d'Architecture et du Patrimoine
- UE** Union européenne
- UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNFM** Université numérique francophone mondiale
- UNIDROIT** Institut international pour l'unification des droits
- UNL** Université nationale du littoral
- USAID** Agence des États-Unis pour le développement international
- USF** Urbanistes Sans Frontières
- VIA** Volontariat International en Administration
- VIE** Volontariat International en Entreprise
- VMF** Vieilles Maisons Françaises
- VSI** Volontariat de Solidarité Internationale
- VVVS** Ville, Vie, Vacances, Solidarité internationale
- ZE** Zone économique
- ZPPAU** Zone de protection du patrimoine, architectural et urbain
- ZPPAUP** Zone de protection du patrimoine, architectural, urbain et paysager

Bibliographie / Webographie

1. Conventions sur le patrimoine

1.1 UNESCO, ICOMOS

- *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Adoptée par l'UNESCO en 1972.
- *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Adoptée par l'UNESCO en 2003.
- *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Adoptée par l'UNESCO en 2005.
- *Charte du tourisme culturel*. Adoptée par ICOMOS en 1976.
- *Charte internationale du tourisme culturel*. Adoptée par ICOMOS en 1999.
- *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Adoptée par l'UNESCO en 2001.
- *Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques*. Adoptée par l'UNESCO en 2005.
- *Memorandum de Vienne*. Adopté par l'UNESCO en 2005.
- *Paysages urbains historiques : une nouvelle recommandation de l'UNESCO à l'appui de la Convention du patrimoine mondial*. Synthèse de journées organisées par ICOMOS-France et Convention France-UNESCO à Bordeaux les 8 et 9 juin 2009.

1.2 Conseil de l'Europe

- *Charte européenne du patrimoine architectural*. Adoptée par le Conseil de l'Europe en 1975.
- Conseil de l'Europe. 2015. *Institut européen des itinéraires culturels, Gestion des itinéraires culturels : de la théorie à la pratique*.
- Conseil de l'Europe. 2009. *Le patrimoine et l'au-delà*. Éditions du Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. 2013. *Le rôle de la culture et du patrimoine culturel dans la prévention, la transformation, la résolution des conflits et l'action post-conflit : l'approche du Conseil de l'Europe*.
- Conseil de l'Europe. 2004. *Patrimoine culturel européen, Coopération intergouvernementale*. Strasbourg : Conseil de l'Europe (Coll. Patrimoine culturel européen, n°1).
- *Convention culturelle européenne*. Ouverte à la signature des membres du Conseil de l'Europe en 1954 à Paris.
- *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique*. Ouverte à la signature en 1992 à La Valette.
- *Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*. Ouverte à la signature en

- 1985 à Grenade.
- *Convention européenne du paysage*. Ouverte à la signature en 2000 à Florence.
- *Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. Ouverte à la signature en 2005 à Faro.
- *Déclaration de Bakou pour la promotion du dialogue interculturel*. Adoptée par les Ministres responsables de la culture des États parties à la Convention culturelle européenne, réunis à Bakou en 2008.
- *Déclaration de Namur*. Adoptée lors de la 6^{ème} Conférence intitulée « Le patrimoine culturel au XXI^e siècle pour mieux vivre ensemble. Vers une stratégie commune pour l'Europe » les 24 et 25 avril 2015 à Namur.
- *Déclaration de Wrocław sur cinquante ans de coopération culturelle européenne*. Adoptée par les Ministres responsables de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et du sport des États parties à la Convention culturelle européenne en 2004, à Wrocław.
- PICKARD, Robert. 2010. *Financement du patrimoine architectural : Politiques et pratiques*. Éditions du Conseil de l'Europe.
- PICKARD, Robert (Dir.). 2011. *Orientation pour le développement de législations et de systèmes de gestion du patrimoine culturel*. Éditions du Conseil de l'Europe.
- *Recommandation 2071 (2015) sur le patrimoine culturel dans les situations de crise et de post-crise*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2015
- *Recommandation 2038 (2014) Le patrimoine menacé en Europe*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2014.
- *Recommandation 1942 La recherche d'un équilibre entre le sauvetage des découvertes archéologiques et les projets d'aménagement*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2010.
- *Recommandation 1884 L'éducation culturelle: promotion de la culture, de la créativité et de la compréhension interculturelle par l'éducation*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2009.
- *Recommandation 1851 sur Les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2009.
- *Recommandation 1758 sur le Suivi du 3^e Sommet : priorité à la coopération culturelle*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2006.
- *Recommandation 1566 sur la coopération culturelle européenne et le rôle futur de l'Assemblée*. Adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2002.
- *Recommandation No. R 1 sur la promotion de la*

coopération transfrontalière entre collectivités ou autorités territoriales dans le domaine culturel. Adoptée par le Comité des Ministres en 2000.

2. Le patrimoine

2.1 Ouvrages généraux sur le patrimoine

- AUDRERIE, Dominique. 1997. *La notion et la protection du patrimoine*. Paris : Presse universitaires de France.
- CHOAY Françoise. 1996. *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil.
- GRANGE, Daniel J. POULOT, Dominique. 1997. *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*. Grenoble : PUG.
- GRAVARI-BARBAS, Maria. GUICHARD-ANGUIS, Sylvie (Dir.). 2003. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*. Avec la participation de la Division du Patrimoine Culturel de l'UNESCO. Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (Asie et géographie).
- IOGNAT-PRAT, Paul. 2009. *Le patrimoine culturel entre le national et le local : chances et limites de la décentralisation* (Thèse de doctorat en droit public, Université d'Angers).
- SIRE, Marie-Anne. 2005. *La France du patrimoine. Les choix de la mémoire*. Paris : Gallimard (Découvertes Gallimard).
- Sites & Cités remarquables de France (anciennement ANVPAH & VSSP) (Dir.). 2009. *Les patrimoines de France – 126 villes et pays d'art et d'histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés*. Paris : Gallimard (Guides Gallimard, Encyclopédies du Voyages, Hors-série).

2.2 Patrimoine et économie

- BARRERE, Christian (et al.). 2005. *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*. Paris : L'Harmattan.
- COLIN, Bruno. GAUTIER, Arthur (Dir.). 2008. *Pour une autre économie de l'art et de la culture* (Manifeste). Ramonville-Saint-Agne : ERES (Coll. Sociologie économique). 178p.
- GREFFE, Xavier. 2003. *La valorisation économique du patrimoine*. Paris : La documentation française.
- MALVY, Martin. 2017. *54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines*. Rapport remis au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- Ministère de la Culture et de la Communication. Agence régionale du Patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2009. *Retombées économiques et sociales du patrimoine*. (Étude nationale).

Disponible sur : <http://www.impact-patrimoine.fr/> (Consulté le 6.02.2019).

- PATIN, Valéry. 2005. *Tourisme et patrimoine*. Paris : La documentation française, 176 p.
- PICKARD, Robert. *Financement du patrimoine architectural : Politiques et pratiques*. Strasbourg : Les éditions du Conseil de l'Europe, 2010.

2.3 Revues

- *Archeologia*
- *Connaissance des Arts*
- *La Pierre d'angle*
- *L'observatoire, la revue des politiques culturelles*
- *Revue du Patrimoine mondial*

2.4 Articles de revues

- BUI-XUAN, Olivia. « La décentralisation culturelle. Bilan et perspectives ». In : *Revue de l'Actualité Juridique du Droit Administratif*, 19 mars 2007, n°11, pp. 563-570.
- DARCOS, Xavier. « Le renouveau de la diplomatie culturelle française ». In : *Mondes, Les cahiers du Quai d'Orsay*, 2011, n°7 pp. 65-72.
- OHNET, Jean-Marc. TOBELEM, Jean-Michel. PONCET, Patrick. THURIOT, Fabrice. « Décentralisation : les nouveaux espaces du patrimoine ». In : *Revue Pouvoirs locaux*, décembre 2004, n°63, pp. 54-164.

2.5 Sites internet

- Centres des monuments nationaux : <https://www.monuments-nationaux.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- Cité de l'Architecture : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr> (Consulté le 6.02.2019).
- Institut national du patrimoine : <http://www.inp.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- Ministère de Culture : <http://www.culture.gouv.fr> (Consulté le 6.02.2019).

3. Patrimoine et politiques de développement à l'international

3.1 Ouvrages

- Agence française de Développement. 2010. *Parcs naturels régionaux de France et coopération décentralisée*. Disponible sur : <http://www.afd.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- Agence française de Développement. 2007. *Patrimoine culturel et développement*. 60p. Disponible sur : <http://www.afd.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- AVEC. 2016. *Guide méthodologique pour la gestion*

durable des villes en Méditerranée.

- BARILLET, Christian. JOFFROY, Thierry. LONGUET, Isabelle. 2006. *Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines*. Éditions CRATerre-ENSAG et Convention France - UNESCO. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/> (Consulté le 6.02.2019).
- Ministère des Affaires étrangères et européennes. 2008. *Coopération internationale des Parcs Naturels Régionaux*. Disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- Sites & Cités remarquables de France (anciennement ANVPAH & VSSP). 2012. *Vade-mecum. Patrimoine et coopération décentralisée*.
- Sites & Cités remarquables de France. 2017. *Ségou, une coopération franco-malienne pour le bâti en terre*.
- UNESCO. 2009. *Des savoir-faire français au service de la sauvegarde du patrimoine dans le monde*. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/uploads/> (Consulté le 6.02.2019).
- UNESCO, Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org> (Consulté le 6.02.2019).
- VEIRIER, Laure. 2008. *Des Quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable, brochure à l'attention des autorités locales*. UNESCO, Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org> (Consulté le 6.02.2019).

3.2 Études, articles de revues, rapports

- ANVPAH & VSSP (Dir.). 2007. *Patrimoine, centres historiques, développement local. La coopération franco-roumaine*. SIMETRIA Edition.
- BRUNET, Françoise. 2007. *Les collectivités territoriales françaises et l'Agence Française de Développement. Capitalisation à partir d'un échantillon de 13 projets*. Disponible sur : <http://www.afd.fr/> (Consulté le 6.02.2019).
- Via Patrimoine. 2009. *Dix ans de coopération franco-macédonienne autour du patrimoine (1999-2009)*. Angoulême.
- DAUGE, Yves. 2001. *Plaidoyer pour le réseau culturel français à l'étranger* (Rapport d'information déposé par la Commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale). Paris : Les Documents de l'Assemblée nationale,
- GUIET, Alice. 2009. *Patrimoine et coopération décentralisée* (Mémoire Master 2 « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales » sous la direction d'ORTIZ Marylise, directrice de l'ANVPAH & VSSP).
- MUSITELLI, Jean. 2014. *La valorisation du savoir-*

faire français à l'international : vers une stratégie, un outil. Rapport remis à la Ministre de la Culture et de la Communication.

- NOURY, Mathilde. 2009. *Patrimoine et coopération décentralisée* (Mémoire Master 2 « Action internationale des collectivités territoriales » sous la direction de WIT Nicolas, directeur général adjoint de CUF).
- PIVIN, Jean-Loup (Dir.). 2001. « Offre française en matière de patrimoine urbain ». In : *Revue ISTD*, n°39.
- RONDEAU, Daniel. 2009. « Culture et diplomatie française ». In : *Monde, Les cahiers du Quai d'Orsay*, n°1, p.89-91.
- *Villes, patrimoine et développement local*. 27^{ème}. Assemblée Générale de l'Association internationale des Maires francophones, 25 octobre 2007, Hué. Disponible sur : <http://www.aimf.asso.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- ZONGHERO, Sébastien. 2015. *Catalogue d'offres d'expertise patrimoniale proposées à l'international pour le Ministre de la Culture et ses opérateurs*. Rapport remis à la Ministre de la Culture et de la Communication.

3.3 Actes

- *Politiques du patrimoine, du mondial au local*. Sous le Haut patronage de Christian Poncelet. Avec la participation de l'ANVPAH & VSSP. Paris : Sénat, 2003.

3.4 Sites internet

- Association internationale des maires francophones : <http://www.aimf.asso.fr> (Consulté le 6.02.2019).
- CRATerre – ENSAG : <http://www.craterre.org> (Consulté le 6.02.2019).
- Institut français : <https://www.institutfrancais.com> (Consulté le 6.02.2019).
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr> (Consulté le 6.02.2019).
- Patrimoine sans frontière : <http://psf.org> (Consulté le 6.02.2019).
- Sites & Cités remarquables de France : <http://www.sites-cites.fr/cooperation-internationale/> (Consulté le 6.02.2019).
- UNESCO : <http://fr.unesco.org/> (Consulté le 6.02.2019).

4. Développement urbain et coopération internationale

4.1 Ouvrages

- Délégation interministérielle à la ville. 2007. *URBACT : régénération urbaine et patrimoine culturel*.
- LE BIHAN, Gérard. DEVERNOIS, Nil. MULLER, Sara. 2014. *Gestion du patrimoine urbain et revitalisation des quartiers anciens : l'éclairage de l'expérience française*. AFD Collection.
- LOMBARD, Alain. 1997. *Politique culturelle internationale, le modèle français face à la mondialisation*. Université Paris-Dauphine, Arles : Paris, Actes Sud : Maison des cultures du monde, 2003.
- MENGIN, Christine. NOEL, Jean-François. TSANG KING SANG, Jessy. DALMAS, Laurent. VERNIERES, Michel. PATIN, Valéry. GEROMINI, Vincent. 2012. *Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche pour la soutenabilité*. AFD Collection.
- Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. 2007. *Villes en devenir. Des clés pour comprendre et agir*.
- Ministère des Affaires étrangères et européennes. 2007. *Coopération décentralisée et développement urbain - L'intervention des collectivités territoriales*.
- SAVOUREY Cathy (Dir.). 2005. *Dix ans de coopération décentralisée Chinon - Luang Prabang pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'UNESCO*.

4.2 Actes

- Rencontre nationale annuelle des agences d'urbanisme organisée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (2003). *Actes de la Rencontre nationale annuelle des agences d'urbanisme organisée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme*. Disponible sur : <http://www.fnaau.org/publications/> (Consulté le 6.02.2019).
- Séminaire (1996). *Développement, tourisme et protection du patrimoine culture : actes de séminaire, Praia (Cap-Vert), Dakar (Sénégal)*. Alexandrie : Université Senghor, 1997.
- Séminaire régional (1994). *La conservation des quartiers historiques en Indochine (Vietnam, Laos, Cambodge) : actes du séminaire régional. Hanoi*. Paris, Karthala (Coll. Hommes et sociétés), 1997.

4.3 Chartes

- *Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale*. Ouverte à la signature des membres de l'Union européenne en 2008.

4.4 Revues et articles de revues

- *Revue « Urbanisme »*
- *Bulletin de la coopération française pour le développement urbain, l'habitat et l'aménagement spatial*. Disponible sur : <http://www.ville-developpement.org/> (Consulté le 6.02.2019).
- ADP. 2017. *Bulletin des professionnels de l'ADP – villes en développement – Patrimoine et développement durable*.
- CHARDONNIER, Isabelle. 2013. « De la concertation entre acteurs professionnels à l'élaboration des politiques culturelles. L'expérience de la Région Rhône-Alpes ». In : *L'Observatoire*, n° 43, pp. 62-64.

5. Méthodologies de la coopération décentralisée

- « Les collectivités s'ouvrent à la solidarité internationale ». *Altermondes*, hors-série n°8, automne 2009.
- Assemblée des Départements de France. 2008. *Améliorer la qualité d'une politique publique de coopération décentralisée - Guide pratique et méthodologique*. 123p. Disponible sur : <http://www.departement.org/> (Consulté le 6.02.2019).
- BRUNET, Françoise. DE LA ROCHEFOUCAULD, Robert. 2008. *Les partenariats AFD - Collectivités locales françaises - guide méthodologique*.
- LAYE, Pierre. 2015. *La coopération décentralisée des collectivités territoriales*. Territorial Éditions.
- Ministère des Affaires étrangères et européennes. 2008. *Coopération décentralisée : mutualisation, coordination et synergies*. Disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/> (Consulté le 6.02.2019).
- Ministère des Affaires étrangères. 2016. *Livre blanc : Diplomatie et territoires pour une action extérieure démultipliée. 21 propositions pour un nouveau partenariat MAEDI/Collectivités territoriales*.
- « Décoloniser la coopération. Actions internationales des collectivités territoriales ». *Territoires*, n°445, février 2004.
- Ministère des Affaires étrangères et européennes. 2006. *Guide de la coopération décentralisée. Échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales*. La documentation française (2^{ème} édition).
- HERVIER, Dominique. 2014. « Inventaire général

- et collectivités territoriales : l'esprit de la coopération ». In : *L'Observatoire*, n°45, pp.16-20.
- SOLDO, Edina. MOUSTIER, Emmanuelle. 2010. « La coopération décentralisée : un élan pour le développement culturel durable dans l'espace euro-méditerranéen ». In : *Développement durable et territoires*, n°1.
- KERNER, Judith. 2007. *La coopération décentralisée*. Centre d'Éco-développement et d'Initiative Sociale (Cédis).
- « Mobilité internationale. 2010. Un tremplin encore sous-estimé ». In : *La Gazette*, n°29/2039, pp. 18-25.
- SOHN, Christophe. 2009. « Des villes entre coopération et concurrence. Analyse des relations culturelles transfrontalières dans le cadre de 'Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007' ». In : *Annales de géographie*, n° 667, pp. 228-246.

Crédits photographiques

Couverture

Wiñaykay de Salvatore Barletta, Plaza de Santo Domingo Fiesta de la Luz Quito 2018 © Edu León

Partie 1

p. 11 : Katy Monier - FPNRF
 p. 13 : Thierry Laporte - Ville de Limoges
 p. 16 : Municipalité de Santa Fe
 p. 17 : Sites & Cités remarquables
 p. 18 : Gérard Bassalé - Directeur du Centre Culturel Ouadada
 p. 19 : Ville de Limoges
 p. 23 : Mathieu Prat
 p. 24 : Sites & Cités remarquables
 p. 25 : Marylise Ortiz - Sites & Cités remarquables
 p. 26 : Région Nouvelle-Aquitaine

Partie 2

p. 29 : GESCOD
 p. 34 : Centre culturel de Cluj
 p. 40-46 : Sites & Cités remarquables
 p. 56 : Antoine Bruguerolle
 p. 64 : Matthieu Berton
 p. 67 : Alliance française

Partie 3

p. 79-80-82 : Sites & Cités remarquables
 p. 83 : Municipalité de Tbilissi
 p. 84-85-86 : Sites & Cités remarquables
 p. 87-88-90 : Katy Monier - FPNRF
 p. 91-92-93-94 : Municipalité de Santa Fe
 p. 103-104-105 : GESCOD
 p. 107-108-109 : ONG Le Partenariat
 p. 110-111-112 : Mairie de Suresnes
 p. 115-116-117-118 : Gérard Bassalé - Directeur du Centre Culturel Ouadada
 p. 119-120-121 : Ville de Périgueux
 p. 122 : Moumina El Khayati, SDL Casa Patrimoine
 p. 123 : Magali Da Silva - Relations Internationales Bordeaux
 p. 124 : Natacha Jolivet - Rue du p'tit chantier
 p. 125 : Martin Chénot - Institut français de Casablanca
 p. 126-127-128 : Alain Fischer - Ville de Grenoble
 p. 130 : Musée historique de Villèle

p. 132-133 : Archives départementales de La Réunion
 p. 134-136 : Ville de Toulouse
 p. 137 : Trinh Xuan Hai
 p. 138-139-141 : Musée provincial de Lao Cai
 p. 140 : Région Nouvelle-Aquitaine
 p. 144-145-146-147 : Région Grand Est / GESCOD
 p. 148-149 : Sites & Cités remarquables
 p. 151 : Ville de Travnik
 p. 152 : Michel Castillo - CD66
 p. 156-157-158-159 : Pays Marennes Oléron
 p. 162-163-164 : Conseil départemental Loire Atlantique
 p. 167-168-169 : Eric Sinatora
 p. 170-171-173 : Matthieu Prat
 p. 172 : GAC
 p. 174-176 : Laurent Lagarde - Ville de Limoges
 p. 175 : Thierry Laporte - Ville de Limoges
 p. 177-178-179-180 : Edu León
 p. 182-183-184-185 : Sites & Cités remarquables

Coordination générale :

Sites & Cités remarquables de France
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Comité de pilotage :**Collectivités territoriales :**

- *Ville de Bar-le-Duc :*
Juliette BOUCHOT, Maire-adjointe en charge de la culture
Jeannette PISANO, Coordinatrice, Pôle Patrimoine
- *Ville et Métropole de Bordeaux :*
Magali DA SILVA, Chargée de mission Chine Méditerranée, Direction des relations internationales
Olivier RAMADOUR, Directeur des relations internationales
- *Ville de Cahors :*
Céline JULIEN, Directrice de l'attractivité
- *Ville de Châlons-en-Champagne :*
Bruno BOURG-BROC, Conseiller municipal ; Président de Châlons Agglo
- *Ville de Chartres :*
Patrick GEROUDET, Maire-adjoint en charge de la promotion, de la culture et du patrimoine ; Vice-président de Sites & Cités remarquables de France
- *Ville de Lille :*
Marie-Pierre BRESSON, Maire-adjointe en charge des relations internationales et du tourisme
Nassima CHACHOUA, Chargée des relations internationales
Franck MENOUNGA, Chargé des relations internationales
Marie RICHARD, Chargée des relations internationales
- *Ville de Paris :*
Anais DELAMBRE, Cheffe de cabinet de la Maire-adjointe en charge de la culture
- *Ville de Périgueux :*
Martine BALOUT, Responsable du Service Ville d'art et d'histoire
Elisabeth DARTENCET, Maire-adjointe en charge de la culture et de la communication
- *Ville de Poitiers :*
El Mustapha BELGSIR, Conseiller municipal délégué en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée ; Vice-président du Grand Poitiers en charge de l'enseignement supérieur, recherche, innovation et numérique
Virginie BRUNEAU-CHABOSSEAU, Responsable du pôle relations européennes et internationales
Dorothee SCARWELL, Chargée de mission relations internationales

- *Ville de Reims :*
Elisabeth CHAUVIN, Animatrice de l'architecture et du patrimoine
- *Ville de Strasbourg :*
Edith LAUTON, Responsable animation du patrimoine
- *Région Grand-Est :*
Mikaël ROUX, Chargé de mission pour la coopération au développement

Partenaires :

- *Agence Française de Développement :*
Diane LE ROUX, Chargée de mission internationalisation des territoires
- *Assemblée des Départements de France :*
Simon LETONTURIER, Conseiller international
- *Association des Petites Villes de France :*
Atte OKSANEN, Chargé des relations institutionnelles et aménagement du territoire
- *Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté :*
Michel ALBIN, Président, Maire de Ray-sur-Saône,
- *Cités Unies France :*
Vanina CHOE, Stagiaire
Anne-Claire GAUDRU, Chargée de mission Chine, Inde/Corée du Sud
- *Expertise France :*
Guillaume BURESTE, Conseiller patrimoine
- *Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de Bibracte :*
Vincent GUICHARD, Directeur général
- *Fédération nationale des Agences d'Urbanisme :*
Mathilde HERAULT, Chargée d'études
Carole POISSON, Chargée de mission international
- *France Urbaine :*
David CONSTANS-MARTIGNY, Chargé de mission culture
- *Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) :*
Eric QUENARD, Directeur des partenariats
- *Grands Sites de France :*
Lucile BORDET, Chargée de l'action internationale, Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux
Lucie PARA, Chargée de mission international
Léa SCOTTO, Stagiaire
Anne VOURC'H, Directrice
- *Icomos France :*
Isabelle PALMI, Directrice
- *Ministère de la Culture :*
Isabelle HURDUBAE, Adjointe au chef du département des affaires européennes et internationales, Direction Générale des Patrimoines

France QUEMAREC, Responsable du pôle de coopération patrimoniale et formation, Département des affaires européennes et internationales, Direction Générale des Patrimoines

Sébastien ZONGHERO, Chef de projet Valorisation à l'international de l'expertise patrimoniale

• *Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères :*

Angela LEBRETON, Assistante chargée de mission, Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission, Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales

Alexis MOCIO-MATHIEU, Chargé de mission patrimoine, Direction de la Culture, de l'Enseignement, de la Recherche et du Réseau

• *Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire / Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales :*

Hervé BOIS-GUILLAUME, Directeur de projet Ville durable, Chef de la mission internationale urbanisme - logement, Direction des affaires européennes et internationales

Danièle SCALISI, Chargée de mission Vivapolis et Ville durable, Direction des affaires européennes et internationales

• *Patrimoine Sans Frontières :*

Romain BIJEARD, Délégué général

Xavier GREFFE, Président

Stéphanie MOUTAQUE-OSSANI, Secrétaire générale

Henri SIMON, Directeur

Coordinateurs :

Jonathan FEDY, Chargé de mission Coopération internationale et Mise en valeur des patrimoines, Sites & Cités remarquables de France

Mathilde LACAVALERIE, Stagiaire, Sites & Cités remarquables de France

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission, Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère des affaires étrangères et du développement international

Marylise ORTIZ, Directrice, Sites & Cités remarquables de France

Avec les contributions de :

Hervé BOIS-GUILLAUME, Directeur de projet Ville durable, Chef de la mission internationale urbanisme - logement, Direction des affaires européennes et internationales, Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de la cohésion des Territoires

Lucile BORDET, Chargée de mission, Direction de la Culture de l'Enseignement, de la Recherche et du Réseau, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Guillaume BURESTE, Conseiller patrimoine, Expertise France

Mireille-Bénédicte BOUVET, Conservatrice régionale de l'Inventaire,

Région Grand-Est

Magali DA SILVA, Chargée de mission Chine Méditerranée, Direction des relations internationales, Ville de Bordeaux /Bordeaux Métropole

Isabelle HURDUBAE, Responsable du pôle de coopération patrimoine et formation, Département des affaires européennes et internationales, Ministère de la Culture

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission, Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère des affaires étrangères et du développement international

Alexis MOCIO-MATHIEU, Chargé de mission patrimoine, Direction de la Culture, de l'Enseignement, de la Recherche et du Réseau, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Stéphanie MOUTAQUE-OSSANI, Secrétaire générale, Patrimoine Sans Frontières

Valérie NICOLAS, Conseillère Relations internationales et coopération, Régions de France

Isabelle PALMI, Directrice, ICOMOS France

Danièle SCALISI, Chargée de mission Vivapolis et Ville durable, Direction des affaires européennes et internationales, Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de la cohésion des Territoires

Relecture :

Jonathan FEDY

Mathilde LACAVALERIE

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD

Marylise ORTIZ

Suivi de la publication :

Jonathan FEDY

Coordination et rédaction de l'édition de 2012 :

Ludivine BASCOU, Ancienne chargée de mission, Sites & Cités remarquables

Alice GUIET, Ancienne chargée de mission, Sites & Cités remarquables

Création graphique :

Joëlle DUCOURET

Impression :

ISSN : en cours

Dépôt légal : Mai 2019

Cet ouvrage est un document établi à la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.



L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

> **Une association créée en 2000** pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un site patrimonial remarquable, et les villes et pays signataires d'une convention Villes ou Pays d'art et d'histoire ou en cours de candidature

> **Un réseau regroupant plus de 260 membres, soit 1 700 communes**, de toute échelle, des bassins de vie très denses aux communes les plus rurales, partageant une vision moteur du patrimoine, source de culture mais aussi de renouvellement des dynamiques sociales, économiques et environnementales

> **Une plateforme pour échanger au niveau national et international** des compétences, des expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme : protection, gestion, médiation et valorisation

> **Un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités** en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils



Sites & Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France
Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr



> **Un centre de ressources**, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils

> **Un représentant et relais** des interrogations et recommandations des collectivités auprès des instances nationales et des assemblées parlementaires

> **Un champ d'action très étendu incluant** : séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine, élus et techniciens, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels : habitat, patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, le label Villes et Pays d'art et d'histoire, évolution des politiques du patrimoine, etc.

> **Une association développant partenariats et échanges** avec les ministères, les collectivités territoriales et leurs réseaux, et de nombreux autres acteurs du patrimoine, au niveau national et international

Face au succès de la première édition de 2012 et dans un souci d'actualisation des acteurs et des projets impliqués dans la coopération décentralisée autour des patrimoines, Sites & Cités remarquables de France a souhaité rééditer ce Vade-Mecum, en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en lien avec le Ministère de la Culture et avec le concours des membres et partenaires de l'Association.

Ce guide à l'usage des collectivités, associations et de la société civile, ouvre encore davantage la notion de patrimoines, axe de coopération dont les retombées économiques, culturelles et sociales ont largement été prouvées.

**SITES &
CITÉS**
REMARQUABLES
FRANCE

L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

